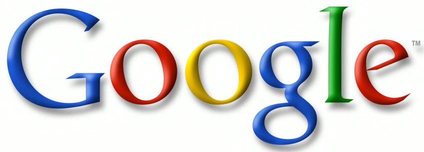
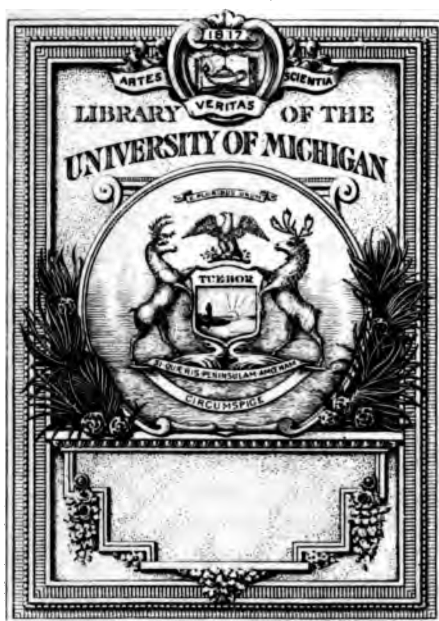



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE







HISTOIRE

DE

LA COMMUNE

PAR

AUGUSTE LEPAGE



PRIX : 3 FRANCS

PARIS
ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR
47, PASSAGE CHOISEUL, 47

1871



HISTOIRE

DE

LA COMMUNE


IMPRIMERIE J. CLAYE
PARIS

HISTOIRE

DE

LA COMMUNE

PAR

AUGUSTE LEPAGE



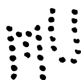
PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

47, PASSAGE CHOISEUL, 47

1871







PRÉFACE

Trois cent trente-deux ans avant l'ère chrétienne, le philosophe Callisthène, qui accompagnait Alexandre de Macédoine dans sa course vertigineuse à travers l'Asie, disait que, dans les moments de révolution, le pouvoir appartenait toujours aux gredins, aux impuissants et aux vaniteux.

Le disciple d'Aristote ne donnait pas cet axiome comme lui appartenant, il le citait comme chose ancienne ayant été dite par un penseur qui vivait bien avant lui. Ce qui était vrai il y a plus de deux mille ans l'est encore aujourd'hui : la démocratie française suit les mêmes errements, se livre aux mêmes excès que la démocratie athénienne. Elle détruit sans raison ce qui existe et le remplace toujours par quelque chose de plus mauvais.

S'arrêtera-t-elle sur cette pente? s'apercevra-t-elle que ses thuriféraires n'ont d'autre but que de prendre la place de ceux qui détiennent le pou-

voir. Flatter le peuple en lui rappelant sans c
qu'il est grand, qu'il a des droits, qu'on l'oppri
est un acte plus bas que de flatter un souver
car si ce dernier se laisse tromper, il n'a point l
cuse du manque d'instruction.

Mais cette immense population ouvrière don
surexcite les passions en enveloppant une idée j
de théories fausses, la poussant à la désobéisse
aux lois, à la révolte armée, peut-elle réfléc
discuter les raisonnements, désarticuler pour a
dire les faits, afin de se faire une opinion?
n'est pas possible, les meneurs de la foule le sa
bien et ils parlent en conséquence. Nous ne di
pas qu'ils agissent, car ils se cachent pendan
lutte, se montrent si le succès appartient à l
partisans et se sauvent si un danger quelconqu
présente. Nous en avons eu l'exemple sous les ye

On aurait pu croire que le 4 septembre a
épuisé la liste des impuissants, mais notre mall
reux pays n'était pas encore assez humilié.
Jules Favre, les Jules Ferry, les Jules Simon et l
complices devaient avoir des successeurs. Grous
Rigault, Vallès ont été les élèves des hommes
4 septembre, dont ils ont appliqué sans hésite
théories révolutionnaires.

Lorsque le 18 mars éclata le mouvement c
munal, le premier acte d'autorité de ce pseu
gouvernement fut de supprimer violemmen

Figaro *et le* Gaulois; *j'étais alors, depuis près de six mois, attaché à la rédaction de ce dernier journal. M. Edmond Tarbé partit pour Versailles avec ses collaborateurs, je restai à Paris, où j'étais retenu par des liens de famille, par la curiosité. Ayant eu pour collaborateurs au* Courrier français *Vermorel, Jules Vallès et quelques autres de moindre importance; ayant connu beaucoup Eudes, Tridon, Miot, Edmond Levrault, R. Rigault, Protot, Longuet, Landowski, je voulais juger* de visu *comment mes anciens amis entendaient gouverner. Je ne quittai donc pas Paris, malgré les instances amicales de M. Tarbé.*

Le 30 avril je reçus la lettre suivante :

84e bataillon.
9e compagnie.

Appelé à faire partie des compagnies de guerre, vous vous trouverez demain lundi, 1er mai, à sept heures et demie du matin, sans armes, au lieu ordinaire des réunions.

Convocation urgente.

Ce billet était signé du sergent-major Communard.

Son avertissement me décida à quitter mon domicile, où je ne vins plus que quelques heures tous les jours pour voir ma famille.

J'envoyais à Versailles, au Gaulois, *une corres-*

pondance quotidienne qui avait le don d'exaspérer les journalistes dévoués à la Commune, M. Rochefort principalement. Grâce à lui, je faillis être pris; heureusement je fus toujours assez habile ou j'eus continuellement assez de bonheur pour échapper aux recherches des agents fédérés.

Cependant le mardi 23 mai, à six heures du soir, au moment où l'on se battait au carrefour de la Croix-Rouge, des gardes nationaux, conduits par une ancienne cantinière du 84ᵉ bataillon, dont j'avais fait partie pendant le siége, voulurent arrêter Mᵐᵉ Lepage, qui put s'échapper des mains de ces sauvages qui criaient : « C'est la femme d'un rédacteur du Gaulois, *son mari est à Paris; puisqu'on ne le trouve pas, prenons-la. »*

Si j'entre dans ces détails, c'est pour expliquer qu'ayant parcouru Paris tous les jours et dans tous les sens, j'ai pu faire un livre, sinon plus intéressant au moins plus complet que les volumes dont les auteurs habitaient au delà des fortifications. Il n'arrivait à leur oreille que l'écho affaibli des bruits de la grande cité, et ils ne voyaient rien de ce qui se passait à l'intérieur.

AUGUSTE LEPAGE.



HISTOIRE

DE

LA COMMUNE

CHAPITRE PREMIER.

PROLÉGOMÈNES DE L'INSURRECTION.

Lorsque, après un siége de près de cinq mois, Paris manquant de vivres dut capituler, les Prussiens, qui avaient espéré y entrer triomphalement, n'y pénétrèrent que par un de ses côtés et occupèrent deux jours seulement le quartier des Champs-Élysées.

La population, qui pendant la lutte avait montré un courage à toute épreuve, se montra pleine de dignité quand l'armée allemande défila dans les larges ave-

nues qui sillonnent les environs de l'arc de triomphe de l'Étoile. Personne ne traversait ces voies maudites. Les boutiques étaient fermées. Sous les arbres dépouillés de leurs feuilles, le long des trottoirs on n'apercevait que les pointes cuivrées des casques brillant sous un pâle soleil de mars.

Le peuple forma autour des Allemands un immense cordon sanitaire, et de vigoureuses corrections furent administrées publiquement à quelques individus, hommes et femmes, qui avaient parlé trop familièrement aux soldats ennemis.

Enfin lorsque, le 3 mars, le dernier des Prussiens eut repassé l'enceinte des fortifications, chacun éprouva un immense soulagement. On respirait mieux. Les colères dont on avait redouté l'explosion n'avaient point éclaté, cette crise effroyable s'était passée sans donner aux Allemands le plus petit prétexte à une occupation plus longue.

Les communications se rétablissaient avec la province, de tous les côtés arrivaient aux grandes maisons de Paris des commandes importantes. Les ateliers rouvraient leurs portes, les ouvriers commençaient à remplacer la tunique du garde national par la vareuse. Peu à peu les dépenses quotidiennes du siége allaient diminuant, la France espérait, et avec raison, pouvoir se remettre du coup que lui portait l'Allemagne victorieuse et rétablir par le travail et l'économie son équilibre financier. Non-seulement à Paris, mais à Londres et à Amsterdam, des syndicats de banquiers s'étaient for-

més, disposés à lancer sur les différentes places financières de l'Europe l'emprunt destiné à payer à la Prusse la partie de l'indemnité exigée pour l'évacuation totale de notre territoire.

Dans la plupart des capitales, des souscriptions publiques organisées par des citoyens appartenant à toutes les classes de la société devaient fournir à Paris épuisé, à la province envahie et mise au pillage, des secours en nature et en argent.

Les prêtres de tous les cultes, les hommes de tous les partis s'étaient réunis, mus par un admirable mouvement de charité. Chacun voulait, dans la mesure de ses forces, adoucir nos malheurs, panser les plaies effroyables de notre pays et arrêter le sang qui s'en échappait à flots.

A Rome, à Londres, à Constantinople, on quêtait pour la France. Le prêtre catholique du haut de la chaire appelait sur elle l'attention des fidèles, et la foule attendrie remplissait son escarcelle de petite monnaie; les Anglais plus riches donnaient des sommes plus importantes. Enfin dans la capitale des sultans, les Turcs portaient leur obole dans les bureaux de souscription, surpris que la grande nation qui les avait sauvés en 1854 se vît envahie, démembrée, ruinée, ravagée et mise au pillage quatorze ans plus tard.

En Russie, où l'empereur avait toujours montré sa préférence pour la Prusse, le peuple, mu par un sentiment tout autre, n'avait jamais dissimulé son antipathie pour cette nation.

Les Anglais, toujours les maîtres en fait d'organisation, étaient arrivés les premiers au secours de Paris mourant de faim; puis les Belges.

Un grand nombre d'ouvriers avaient mis leurs outils au mont-de-piété; une somme d'environ 25,000 francs, suffisante pour dégager tous ces objets, fut mise à la disposition de M. Cochut, directeur de l'établissement.

Certaines industries[1] avaient déjà de l'ouvrage assuré pour une partie de la saison. Les familles ayant quitté Paris avant l'investissement rentraient tous les jours, d'innombrables étrangers attirés par la curiosité voulaient voir la cité qui durant tant de jours avait lutté contre les Allemands et ne s'était rendue que quand le pain avait manqué.

La Chambre s'était installée à Versailles et les ministres résidaient à Paris. On a blâmé les députés de leurs craintes, qu'on traitait de chimériques, à propos des idées d'une partie de la population; malheureusement ceux que des farceurs traitaient de ruraux ne devaient pas attendre longtemps pour voir combien les appréhensions de ces ruraux étaient justes. Une minorité turbulente avait déjà violé sous les première et deuxième républiques le palais où siégeaient alors les représentants légaux du pays; on peut supposer que cette fois encore ceux qui ont organisé la Commune auraient pénétré sans scrupule dans l'enceinte du Corps législatif et emprisonné ses membres.

1. Les fleurs artificielles principalement.

Sans doute l'Assemblée de Versailles ne représentait pas dans sa majorité l'opinion républicaine, mais dans tous les cas un grand pas avait été fait : elle avait admis le principe républicain. Quelques mois de calme, et l'idée passait à l'état de fait accompli. Les départements, voyant la confiance renaître, le travail sous toutes ses formes prendre un nouvel essor, se seraient ralliés au gouvernement qui leur eût donné la sécurité morale et matérielle.

Malheureusement ceux qui s'intitulent les *purs* songeaient à tout autre chose. Un fait, insignifiant par lui-même, devait, habilement exploité, amener la crise terrible qui aboutit à la guerre civile.

Le parc d'artillerie de la garde nationale était installé à la place de Wagram. Sous le prétexte que les Prussiens pouvaient enlever les canons, de nombreux gardes nationaux s'attelèrent eux-mêmes aux pièces et les conduisirent partie sur la place des Vosges, partie à Montmartre. Tous les jours, les habitants étonnés voyaient des batteries circuler dans les rues, entourées d'hommes en uniforme chantant la *Marseillaise* ou le *Chant du Départ*.

Cet enlèvement de l'artillerie s'accomplissait sous le couvert du patriotisme. Pourtant on pouvait trouver ce sentiment patriotique un peu exagéré, puisqu'il était convenu dans les préliminaires de paix que la garde nationale garderait ses armes : fusils et canons. Ensuite la plupart de ces pièces provenaient de dons particuliers et de souscriptions faites par les bataillons. Les plus

riches compagnies avaient naturellement fourni les sommes les plus importantes, et les individus qui conduisaient l'artillerie à Montmartre appartenaient à des bataillons pauvres et n'ayant par conséquent rien donné, ou du moins fort peu de chose. Ceci est un fait que nous constatons, et non un reproche que nous faisons. Dieu nous garde de tourner en ridicule la pauvreté! Mais enfin, dès que la garde nationale manifestait la prétention de rentrer en possession de son artillerie, il était naturel que tous les bataillons fussent convoqués et que chacun pût donner son avis.

Les Prussiens avaient définitivement quitté Paris, et le transport des canons continuait. Les femmes elles-mêmes se mettaient de la partie, les enfants suivaient, et les pièces étaient hissées à tour de bras, sur les flancs et jusqu'au sommet de la butte Montmartre. Quelques accidents assez graves arrivèrent pendant ces escalades : des pièces échappées des mains de ceux qui les traînaient enfoncèrent des devantures, blessèrent des femmes; un enfant fut coupé en deux par la roue d'une mitrailleuse qui lui passa sur le corps. Les Parisiens allaient par curiosité voir cet immense arsenal; les journalistes rendaient compte du nombre de pièces qui arrivaient, personne ne s'inquiétait de cet acharnement dans l'accomplissement d'un travail pénible et qui n'était pas rétribué. On ne songeait point que derrière ces ouvriers se tenaient cachés des meneurs auxquels on obéissait aveuglément. Ce ne fut que plus tard qu'on apprit l'existence d'un comité de la

garde nationale. Les membres de ce comité s'étaient nommés eux-mêmes sans s'occuper de l'opinion des hommes qu'ils avaient la prétention de représenter et de diriger.

Comme ces faits ne s'accomplissaient que dans une partie restreinte de Paris, et que peu de personnes se plaignaient de ces allées et venues, de ces marches et de ces contre-marches des bataillons de Montmartre, l'autorité laissait faire. Elle espérait comme tout le monde que cette comédie se terminerait par la lassitude des acteurs.

Le général d'Aurelle de Paladines, commandant en chef de la garde nationale, recevait souvent des députations d'officiers. On avait l'air de douter de lui, on lui demandait s'il entendait laisser à la milice citoyenne la garde de son artillerie, s'il était républicain. Ces questions n'avaient d'autre but que de chercher à embarrasser le général, à l'irriter, le forcer à dire quelques mots qui, habilement interprétés et rapidement répandus partout, eussent justifié la conduite méfiante du comité.

M. d'Aurelle ne fut pas pris à ce piége; il fallait trouver autre chose.

Le 24 février était l'anniversaire de la révolution de 1848. Beaucoup de gardes nationaux se rendirent sur la place de la Bastille et déposèrent des couronnes sur la grille qui entoure la colonne. Les jours suivants, les défilés continuèrent. Un malheureux qu'on accusa d'être un sergent de ville fut pris, maltraité d'une façon hon-

teuse par des centaines de forcenés, attaché sur une planche et jeté dans la Seine, à la hauteur du pont de Constantine. Par un raffinement de barbarie, chaque fois que le corps reparaissait sur l'eau, on lui lançait des pierres du parapet du quai. Cet assassinat, qu'on prit alors pour un acte isolé, n'était que le commencement d'une série de faits dont le couronnement devait être la guerre civile.

Tous ceux qu'on accusait d'appartenir à la police étaient immédiatement arrêtés, battus et menacés de mort.

Les couronnes s'amoncelaient au pied de la colonne de Juillet. Enfin, sur un ordre parti sans doute du comité, un drapeau rouge fut attaché au bras du génie de la Liberté qui surmonte le monument. Ce tour de force excita l'admiration et l'enthousiasme de la foule. Quelques jours après, un marin, ayant grimpé jusqu'à la statue, détacha le drapeau; mais, pour ne pas être assassiné, il dut le remettre immédiatement.

Ces scènes de désordre affectaient vivement la population tranquille. Après les formidables secousses qui avaient amené la ruine et le démembrement de la France, tout le monde sentait le besoin de se remettre courageusement au travail. On demandait au gouvernement de montrer de l'énergie et de maintenir la paix à l'intérieur.

Le préfet de police, M. Cresson, était souffrant; il fut remplacé par le général Valentin, ancien colonel de gendarmerie, qui avait pendant le siége commandé la

redoute des Hautes-Bruyères. Les meneurs comprirent que, si le général avait le temps de réorganiser la police, ils seraient forcés de céder. Dans cette alternative il fallait hâter le mouvement si l'on voulait réussir et ne pas laisser se refroidir le zèle des gardes nationaux dévoués au Comité.

Le gouvernement voulut, comme c'était son droit, reprendre les canons de Montmartre, mais il fallait que cette expédition s'accomplît rapidement. Les troupes étaient circonvenues depuis longtemps; la moindre hésitation, le plus petit retard pouvaient aboutir à une catastrophe. Les gardes nationaux les plus fidèles n'auraient pas voulu aider les généraux; ils craignaient la guerre civile. Les événements que nous allons voir se dérouler prouveront une fois de plus que la garde nationale combat souvent les institutions du pays, mais qu'elle ne les défend jamais.

CHAPITRE II.

LE 18 MARS. — ENLÈVEMENT DES CANONS. — ASSASSINAT DES GÉNÉRAUX LECOMTE ET CLÉMENT THOMAS.

La population était inquiète des agissements du Comité de la garde nationale. On devinait bien que la retraite de MM. d'Aurelle de Paladines et Valentin n'amènerait aucun changement dans la situation; que le gouvernement, s'il cédait sur ce point, serait de nouveau mis en demeure de sacrifier quelque autre de ses membres. Le Comité cherchait un prétexte pour rompre, mais autant que possible il ne voulait pas attaquer le premier. Il fallait ménager la masse dont il froissait les intérêts, et donner aux mensonges qu'il lui débiterait des apparences de vérité.

L'enlèvement des canons de Montmartre mit le feu aux poudres. Cependant on ne pouvait laisser au Comité la garde de cette nombreuse artillerie, qui, somme toute, ne lui appartenait pas.

Le 18, à six heures du matin, la troupe était mat-

tresse des canons. Des piquets des 45e, 46e et 137e de ligne gardaient les boulevards extérieurs et les voies qui conduisent aux buttes. On descendit les pièces, mais il paraît que les chevaux destinés à les emmener arrivèrent près de deux heures en retard. Le Comité en profita pour mettre en campagne ses affidés, qui se répandirent dans les groupes, s'approchèrent des soldats, les firent boire, en un mot les mirent dans l'impossibilité de recevoir les ordres de leurs officiers.

Devant cette foule en partie hostile et agissante, en partie indifférente et inerte, les troupes ne savaient trop quelle contenance garder. On criait : Vive la ligne! ne tirez pas sur vos frères! Les femmes surtout se montraient les plus animées, et dans tout le cours de ce récit on les verra toujours au premier rang pour commettre les crimes les plus odieux. Les canons furent repris et remontés sur les buttes.

A neuf heures, un mouvement se fait dans la foule; on a tiré sur la troupe, des officiers et des gendarmes sont tués ou blessés. Le général Lecomte ordonne aux soldats de marcher, mais il est trop tard. Les régiments de ligne éparpillés ne purent se réunir, les hommes étaient gris, la plupart levaient la crosse en l'air; ils appartenaient aux 46e et 88e. La cavalerie, l'artillerie et les gendarmes, ne se sentant plus en force, durent se replier. Le Comité était le maître.

M. Thiers et les ministres avaient fait afficher le matin une proclamation. Ils demandaient le concours de la garde nationale *de l'ordre*. Ce concours leur

manqua, c'était tout naturel. La garde nationale n'a jamais réprimé aucune insurrection. Toujours mal commandée, elle est impuissante pour rétablir l'ordre, et en revanche elle laisse s'accomplir les choses les plus monstrueuses par des minorités infimes. On disait bien que la loi sur les échéances avait été la cause de son inertie. Le Comité a beaucoup parlé de cette loi malheureuse qui exposait le petit commerce parisien à une faillite générale; mais ce prétexte était faux. Dans tous les cas, lorsque la situation est aussi tendue qu'en France avant le 18 mars, le gouvernement n'a pas le droit de commettre des fautes qui sont alors des crimes. Cette loi avait excité une réprobation générale. M. Dufaure devait ou la modifier ou donner sa démission; il s'entêta, ses adversaires exploitèrent admirablement sa maladresse.

La crise du 18 mars fut considérée par beaucoup de commerçants comme une cause qui amènerait un changement dans la loi; les désastres qu'ils redoutaient se trouvaient au moins retardés.

Du côté de Montrouge, de Belleville, de Ménilmontant, la troupe fraternisait avec les émeutiers, c'est-à-dire qu'elle acceptait à boire et laissait prendre ses armes.

Au milieu de cette cohue, le général Lecomte avait été enlevé de son cheval et conduit au Château-Rouge, où siégeait le Comité. Le général Clément Thomas, qui se trouvait dans la foule, fut reconnu, arrêté et emmené avec son collègue. Un jugement des plus sommaires les

condamna à mort, et ils furent exécutés rue des Rosiers, 6, à Montmartre, à quatre heures et demie du soir.

M. Noel Parfait, député, et quelques autres personnes qui avaient été arrêtées purent s'échapper des mains des fédérés, grâce à la complaisance de quelques gardes nationaux qui, moins féroces que la plupart de leurs collègues, leur laissèrent le passage libre.

M. Lecomte fut fusillé par des soldats du 88e, qui voulaient, disaient-ils, le punir d'avoir voulu les faire tirer sur le peuple. Des gardes nationaux se chargèrent de Clément Thomas.

Le Comité, confiant à des militaires déserteurs et ivres l'assassinat du général Lecomte, voulait rejeter d'avance sur l'armée la responsabilité de ce crime odieux; mais il n'est rien moins que prouvé que les bandits aient tous appartenu au 88e. Quant à Clément Thomas, il avait pendant le siége soulevé bien des rancunes à cause de la sévérité de quelques ordres du jour adressés à des bataillons de Belleville et de Montmartre. Ces hommes, blâmés pour leur lâcheté et leur inconduite, se vengeaient honteusement en tirant sur leur ancien chef.

Les Tropmann politiques savaient exploiter toutes les passions en flattant les misérables qui se chargeaient d'exécuter les décrets occultes qu'ils rendaient, cachés tantôt dans un endroit tantôt dans un autre. Les têtes étaient montées, tout était prêt, il s'agissait de ne pas laisser se rompre un des fils servant à conduire les comparses criminels des politiques

sinistres qui voulaient s'emparer non-seulement de Paris, mais de la France.

En même temps qu'il faisait arrêter, juger et assassiner les deux généraux, le Comité poussait activement à la construction des barricades pour éviter un soi-disant retour offensif de l'armée. Mais ces précautions, il le savait bien, étaient superflues; le gouvernement ne songeait point à une nouvelle attaque qui, dans le désarroi où il se trouvait, dans l'état d'exaspération des fédérés, état aggravé encore par l'ivresse, eût abouti fatalement à un nouvel échec. On ne pouvait que laisser agir ces forcenés, voir ce qu'ils voulaient et préparer lentement, mais sûrement, le triomphe définitif du droit sur le banditisme déchaîné.

La population irritée attendait la suite des événements. Stupéfaite du crime de la rue des Rosiers, elle comptait sur des explications, peut-être sur un appel aux armes de ses maires et de ses députés, qui ne donnèrent pas signe de vie, attendant l'occasion de se mettre du côté du manche, si le manche devait être tenu par le Comité. Il y a des exceptions à faire. Les députés de Paris appartenant à la marine ou à l'armée avaient été élus à cause de leur belle conduite pendant le siége, ils ne pouvaient rien faire sans leurs collègues, avocats et écrivains, très-influents dans les clubs et qui auraient pu, en se prononçant nettement, faire avorter l'émeute. MM. Langlois, Tolain, Schœlcher, Peyrat, Jean Brunet, prirent parti pour l'Assemblée, ce qui leur valut les insultes de ceux qui prétendaient les avoir élus. Les autres

donnèrent leur démission et se rallièrent à la Commune.

Tout en ayant un but parfaitement déterminé, qui était de se rendre maître de la France entière, le Comité voulait toujours chercher à mettre de son côté quelques apparences de justice. Il est certain que des noms comme ceux de MM. Langlois, Peyrat, Schœlcher, Tolain, auraient donné dès le début une grande force à l'émeute. L'esprit public flottait indécis entre un gouvernement légal, mais presque réduit à l'impuissance, et une coalition d'individus malhonnêtes, disposant des masses déclassées et jalouses, flattant toutes leurs passions, leur faisant voir comme choses qu'ils posséderaient, les maisons, l'argent, les voitures, les femmes des riches.

Le succès du 18 mars enhardit les timides et surexcita les passionnés. Le moment était proche où Paris tout entier serait entre les mains de l'Internationale.

CHAPITRE III.

L'ÉMEUTE MAITRESSE DE PARIS.

Il serait fort difficile, sinon impossible, de raconter dans tous leurs détails les phases différentes de cette révolution étrange qui devait mettre en relief tant d'individualités sorties des bas-fonds du journalisme et de l'ordre des avocats. Tous les impuissants, ceux qui n'avaient jamais pu se faire un nom ou gagner leur vie au palais ou dans les journaux, se précipitèrent comme une bande de vautours sur cette riche proie qui s'appelle Paris.

Cette merveilleuse capitale, qui faisait depuis si longtemps l'admiration du monde, allait avoir pour chefs tous les individus tarés de l'Europe. La faute de M. Jules Favre voulant conserver les armes à la garde nationale, et désarmant l'armée, le manque de discipline des régiments qui gardaient Paris et par-dessus tout la complicité tacite des maires et des députés qui avaient empêché le gouvernement d'agir avec le peu de forces sur lesquelles il pouvait compter, devaient

fatalement accélérer la catastrophe et rendre toute lutte impossible.

Le lieutenant de vaisseau Charles Lullier, qui s'occupait de conspirations quelque temps avant la chute de l'Empire, raconte ainsi la prise de possession, dans la nuit du 18 au 19 mars, de l'Hôtel de ville et des ministères :

« Dans la journée du 18 mars, à peine de retour à Paris, dans cette ville dont m'avait éloigné une insigne fourberie, le Comité central de la garde nationale me fit rechercher partout et me remit, rue de Barroy, 11, tous ses pouvoirs pour lui assurer, le plus rapidement possible et par tous les moyens que je jugerais convenables, la possession de Paris. Toutefois les forces disponibles de la garde nationale étaient, par deux ordres que j'ai encore en main, placées sous mon commandement immédiat.

« Parti avec douze gardes nationaux et trois ordonnances seulement du siége du Comité, je ralliai tous les bataillons épars sur ma route, et, après avoir perdu deux de mes ordonnances tuées à mes côtés et avoir vu vingt fois ma vie menacée, je m'emparai successivement, dans la nuit du 18 au 19 mars, de l'Hôtel de ville, de la préfecture de police, de la place de Paris et des Tuileries, que je fis occuper aussitôt et où je laissai un commandant militaire.

« Nommé le lendemain, par le Comité, général de division et commandant en chef de la garde nationale de Paris, je fis occuper le jour même et les jours suivants les ministères et les portes de l'enceinte. L'Hôtel de ville, siége du nouveau gouvernement, fut, par mes soins personnels, transformé en camp retranché et abondamment pourvu d'artillerie

et de munitions; ses trois souterrains furent occupés et ses abords gardés au loin.

« Les sept points stratégiques de la rive droite et les quatre points stratégiques de la rive gauche furent également mis à l'abri de toute surprise.

« Le service des subsistances, organisé par mes soins, mit, dès le 20 mars, 60,000 rations d'excellents vivres de campagne (pain, vin, conserves anglaises) à la disposition de la garde nationale et des troupes cantonnées dans les casernes ayant fait leur soumission au nouveau gouvernement. »

Dans ces différentes expéditions M. Lullier n'était évidemment que le bras chargé de l'exécution, les vrais directeurs se tenaient cachés, organisant leurs forces et jetant partout le désarroi le plus complet.

Nous parcourûmes une partie du centre de Paris pendant cette nuit néfaste. A onze heures du soir, la rue Dauphine jusqu'à la rue Christine, le Pont-Neuf, le quai des Grands-Augustins, la place et le pont Saint-Michel, sur la rive gauche, étaient gardés par les fédérés, et le public ne pouvait y circuler. Les environs de l'Hôtel de ville, le pont d'Arcole, la rue de Rivoli, le pont au Change, l'avenue Victoria, la place du Châtelet, étaient également occupés.

Beaucoup de gardes nationaux ne savaient pas de quoi il s'agissait et s'imaginaient faire un service obligatoire.

Aussitôt installé à l'Hôtel de ville, le nouveau gouvernement crut devoir faire afficher des proclamations pour expliquer ses vues à la population parisienne. On

sondait le terrain, on ne voulait pas encore brusquer la situation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS.

Citoyens,

Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission ; aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

A ce moment notre mandat est expiré et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

Préparez donc et faites de suite vos élections communales et donnez-nous pour récompense la seule que nous ayons jamais espérée, celle de vous voir établir la véritable République.

En attendant, nous conservons, au nom du peuple, l'hôtel de ville.

Hôtel de ville, Paris, 19 mars 1871.

Le Comité central de la garde nationale,

Assi, Billioray, Ferrat, Babick, Édouard Moreau, C. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Gouhier, Lavalette, F. Jourde, Rousseau, Ch. Lullier, Blanchet, Barroud, J. Grollard, H. Géresme, Fabre, Pougeret.

IMPRIMERIE NATIONALE. — MARS 1871.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AU PEUPLE.

Citoyens,

Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

Calme, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte comme sans provocation les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

L'état de siége est levé.

Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales.

La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

Hôtel de ville, Paris, le 19 mars 1871.

Le Comité central de la garde nationale.

Le gouvernement légal, encore en possession du

Journal officiel, faisait le même jour les déclarations suivantes à la garde nationale :

GARDES NATIONAUX DE PARIS.

On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'État.

Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République. Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre; il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel dont les membres, presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes, et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pour défendre, d'un commun accord, la patrie et la République.

Paris, le 18 mars 1871.

Thiers, Dufaure, Ernest Picard, Jules Favre, Jules Simon, Pouyer-Quertier, Général Le Flo, Amiral Pothuau, Lambrecht, De Larcy.

GARDES NATIONAUX DE PARIS.

Un comité prenant le nom de Comité central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades, et a pris possession, pendant la nuit, du ministère de la justice.

Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre ; il a fait des prisonniers; il a assassiné de sang-froid le général Clément Tho-

mas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

Quels sont les membres de ce comité ?

Personne à Paris ne les connaît ; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde. Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent. Sont-ils communistes, ou bonapartistes, ou Prussiens ? Sont-ils les agents d'une triple coalition ? Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la République qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler ? Alors, demeurez chez vous ! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale.

Paris, le 19 mars 1871.

Les ministres présents à Paris,

DUFAURE, JULES FAVRE, ERNEST PICARD, JULES SIMON, AMIRAL POTHUAU, GÉNÉRAL LE FLO.

A LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée.

Voulez-vous le souffrir ?

Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition?

Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France.

Vous avez leur sort entre vos mains.

Le gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées.

Saisissez-les avec résolution pour rétablir le régime des lois, sauver la République de l'anarchie, qui serait sa perte; groupez-vous autour de vos chefs; c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

Paris, le 18 mars 1871.

Le ministre de l'intérieur,

ERNEST PICARD.

Le général commandant en chef les gardes nationales de la Seine,

D'AURELLE.

Le gouvernement rappelait en outre le double assassinat commis la veille sur les généraux Clément Thomas et Lecomte, et donnait sur ces crimes les détails qu'il avait pu réunir.

En même temps il déclarait qu'il avait voulu user de patience à l'égard des insurgés, espérant les ramener sans être obligé de répandre le sang. « C'est à leur action, disait l'organe officiel, qu'est due la concentration des canons à Montmartre, ce sont eux qui ont empêché l'autorité militaire de les enlever. » En effet, un pareil état de choses ne pouvait durer. Le mouvement

commercial s'arrêtait, la reprise du travail était retardée, mais rien encore ne faisait prévoir la lutte horrible qui allait s'engager.

Pendant que le gouvernement, impuissant, parlait, le fameux Comité agissait. Des bandes d'hommes, de femmes et d'enfants suivaient le boulevard militaire, fouillaient les casemates occupées par les soldats et enlevaient les armes, les vivres, les bidons et les capotes. Ces foules, buvant et criant, n'étaient bientôt plus composées que d'êtres avinés. Quelques-uns restaient bien en route, couchés dans la boue, mais les autres continuaient leur expédition aux cris de : Vive la Commune! vive la République! vive la garde nationale!

Les soldats ahuris, isolés pour la plupart, se laissaient enlever leurs armes, qu'ils étaient dans l'impuissance de défendre. Quelques régiments résistèrent; le 43e de ligne quitta le jardin du Luxembourg et partit pour Versailles, sans que les gardes nationaux irrités osassent l'arrêter. Le 96e agit avec le même courage. Le Comité ne se sentait pas encore assez fort.

Le 248e bataillon, commandé par M. Longuet, avait occupé le palais et le jardin de l'ancien sénat. Pour contenir le quartier, une barricade défendue par quatre pièces de canon barrait la rue Soufflot, entre l'École de droit et la mairie du 5e arrondissement. Une douzaine de pièces avaient été mises en batterie sur la place d'Italie, prenant en enfilade l'avenue de ce nom, qui s'étend en ligne droite jusqu'à l'enceinte fortifiée et les

boulevards d'Ivry, de l'Hôpital, d'Italie, Arago, qui rayonnent de la place et traversent des quartiers où la population est très-nombreuse.

Près du chemin de fer de Sceaux, il y avait une petite barricade avec quelques canons. La rive droite était dominée par les buttes Chaumont et Montmartre, couvertes d'une nombreuse artillerie. Il est vrai que les servants manquaient, mais les moyens d'attaque faisaient également défaut, et des coups de canon ou des décharges de mitrailleuses tirés de ces différents endroits pouvaient incendier Paris. Le Comité dominait. Il n'avait devant lui qu'un gouvernement sans armée et hésitant, derrière lui il était soutenu par trente mille gardes nationaux armés, les milliers d'individus tarés qui accouraient de la province et de l'étranger se mettre à sa disposition. Il avait l'appui moral et matériel de l'*Internationale,* et il pouvait compter sur la complicité ou la lâcheté de beaucoup de maires et de députés de Paris qui useraient de toute leur influence pour faire traîner les choses en longueur, empêcher le gouvernement d'agir en parlant sans cesse du sang versé et permettre à l'insurrection de s'organiser, de se préparer à la lutte que ses chefs étaient parfaitement décidés d'engager.

CHAPITRE IV.

LA COMMUNE ET SES MOYENS.

Le coup de main avait pleinement réussi. Le gouvernement était à Versailles, et Paris étonné, surpris, se voyait pieds et poings liés entre les mains d'ambitieux, d'utopistes, qui allaient tenter sur lui l'application de leurs théories gouvernementales.

Ces hommes voulaient supprimer l'histoire et commencer une ère nouvelle. Sauf des exceptions très-rares, ils avaient tous un passé désastreux, moralement ou politiquement. La partie intelligente de la population n'avait point été la dupe de leur phraséologie creuse et ne croyait point à leurs professions de foi.

En effet, pour que leur premier soin, après avoir envahi la préfecture de police, fût d'en anéantir les archives, il fallait nécessairement qu'ils eussent un grand intérêt à faire disparaître ces papiers.

D'autres feront ce travail sur les individus qui, pen-

dant un temps trop long, ont terrorisé Paris et tenté de se rendre les maîtres de la France. Nous nous contenterons d'esquisser la physionomie de quelques-uns

Par ambition, par jalousie, ces déclassés de toutes les professions ont non-seulement fait tuer des hommes, mais ils ont compromis le principe républicain, ils l'ont mis en suspicion, fait haïr même par les populations des campagnes. C'est un crime que la France libérale ne leur pardonnera jamais.

M. Jules Allix est un vieil habitué des réunions publiques. Mais il est plus connu des Parisiens par ses *Escargots sympathiques,* idée ridicule sortie d'un cerveau détraqué.

M. Félix Pyat a été vilipendé, traîné dans la boue par M. Rochefort, et n'a jamais osé lui répondre. Nous donnons de M. Babick une lettre qui peint l'homme; on croira difficilement, après l'avoir lue, qu'un pareil personnage ait fait, même un instant, partie d'un gouvernement quelconque. Nous respectons le style et l'orthographe du citoyen Babick :

De Paris-Jérusalem, le 1er janvier 1868
Au 23 de l'Ére Fusioniènne.

A LA VÉNÉRÉ FAMILLE X....., *propriétaire à Paris,*
POUR LA RÉALISATION DU RÈGNE DE DIEU
SUR LA TERRE COMME AU CIEL
SALUT ET AMOUR.

Je vous prie Vénéré famille, de me permettre de ne faire qu'Un avec la mienne, pour vous Saluer aujourd'hui, autre-

ment que par l'habitude ordinaire des membres de la Société présente?

Très chère et bien-aimée famille! l'Année qui vient de s'écoulé était la récapitulation des années qui l'avait généré : de même aussi, notre Siècle est la récapitulation des Siècles antérieurs qui le produisent.

Aussi par cette raison : Grâces soient rendues aux Siècles et aux années, dans lesquelles les humains ont produit tant de belles et bonnes choses!

Ainsi donc, Très chère et Bien Aimée famille, si vous admettez ces raisons, vous verrez combien nous devons être reconnaissants envers les familles qui ont produits les deux personnes qui ont à leur tour composé la famille X... qui est la bienfaitrice de la famille Babick.

Grâces soient donc rendus à vos ancêtres qui vivent en vous, et Grâces soient rendus aussi à vous et à vos descandants, par nous, et par nos descandants sans lesquels nous demandons à Dieu de nous faire vivrent de plus en plus heureux par la reconnaissance, afin de Glorifier à toujours tous les Représentants de Dieu sur la terre comme au Ciel!

Ainsi soit-il!

Pour ma famille BABICK

Enfant du règne de Dieu et parfumeur
à Paris rue de Nemours 15.

Le docteur Tony-Moillin avait inventé un remède qui faisait de ses clients des réclames ambulantes, grâce à un tatouage qui leur entourait les yeux. De plus, il est l'auteur d'un livre, *Paris en l'an 2,000*, où sont émises les idées les plus baroques.

M. Jules Vallès a également publié un ouvrage : *De*

l'Argent, par un homme de lettres devenu homme de bourse, où il déclare nettement que l'or doit être le but de tout individu intelligent, parce que l'or seul donne le bonheur, c'est-à-dire permet de satisfaire toutes ses fantaisies. M. Vallès, rédacteur de l'*Événement,* fit quelques années après la même profession de foi.

M. Paschal Grousset, devenu brusquement terroriste, a passé successivement à l'*Époque,* de M. Duvernois, et à l'*Étendard,* de M. Vitu, en qualité de rédacteur de troisième ordre.

Le 6e arrondissement fut administré par un laveur de vaisselle, nommé Lacord. Quelques administrations eurent à leur tête des filous; des maîtres de maisons de tolérance[1] siégèrent à l'Hôtel de ville.

On s'explique pourquoi on mettait un tel empressement à brûler les papiers de la préfecture de police.

On agit avec les journaux exactement de la même façon. Seulement, au lieu de les brûler, on les empêcha de paraître; car les citoyens avaient la prétention d'être respectés ou craints.

Quant aux idées politiques et la façon de les appliquer, voici comment était divisée la Commune : d'abord il y avait la grande tribu des viveurs qui ne s'était mise de la partie que pour ramasser beaucoup d'argent, s'amuser et disparaître quand le moment serait venu. Vallès, Paschal Grousset, Assi, en étaient les chefs.

1. Philippe, délégué de la Commune à Bercy, 12e arrondissement.

Delescluze, Cournet, Ferré, représentaient le parti jacobin, qui voulait ressusciter la Convention.

Les hébertistes, incarnés dans Blanqui, qui n'était pas à Paris le 18 mars, avaient à leur tête Gustave Tridon et Rigault. Ces deux hommes avaient rempli les administrations de leurs amis. Le marchand de vin Edmond Levraud était chef de la première division de la préfecture de police, son frère Léonce en était le médecin en chef. Le commis libraire Landowski eut le grade de chef de légion, B. Landeck, le bijoutier, fut un des délégués de la Commune, et alla en province, à Marseille, organiser l'insurrection. Partout on voit la trace des hébertistes. Le maladif Tridon et l'actif Rigault se multiplient, poussent leurs créatures et acquièrent une grande influence.

Le parti socialiste, représenté par Longuet et Vermorel, ne pouvait avoir aucune influence, et toutes ces fédérations que nous verrons se créer ne seront pas plus du socialisme que les actes insensés de la Commune ne seront de la politique.

Au-dessous de ces chefs, mais plus puissant, agissait le Comité de la garde nationale qui dirigeait les mouvements des bataillons fédérés; puis, comme influence extérieure, l'*Internationale* avait mis à la disposition de la Commune ses affiliés dans tous les pays; Varlin, l'ouvrier relieur, était un des chefs de la section française de cette fameuse société qui devait fournir tant de soldats à l'insurrection.

Quelques détails sur l'*Internationale* sont ici à leur

place. Ce résumé permettra au lecteur de s'expliquer comment tant d'hommes ont pu à un moment donné se réunir dans Paris et former une armée toujours considérable, malgré ses défaites et les défections.

Fondée en 1864, l'*Internationale* ne devait pas d'abord s'occuper de politique et ne traita que les questions purement économiques. Mais ce programme se modifia rapidement, et les chefs de cette association ne rêvèrent bientôt plus que le renversement par la violence de l'ordre établi.

Tout ce que la France renfermait d'ouvriers tarés, d'individus déclassés, fit partie de l'*Internationale,* qui eut bientôt des adhérents nombreux en Belgique, en Suisse, en Angleterre et en Italie. Malheureusement ces affiliés n'apportaient que peu ou pas d'argent, on tenta de s'annexer les banques populaires d'Écosse et d'Allemagne, dont les affaires réunies dépassent un milliard de francs. Ces tentatives échouèrent complétement, toutes les sociétés ouvrières qui possédaient refusèrent de mettre leurs fonds à la disposition des internationaux qui se mêlèrent bien à toutes les grèves, mais ne purent les soutenir efficacement. Il leur fallait une révolution violente pour appliquer leurs théories; ils la préparèrent à Paris, et s'ils ne donnèrent pas d'argent, ils fournirent des hommes.

De tous les côtés accourut ce que l'Europe avait de plus taré : journalistes sans talent, avocats sans causes, médecins sans clients, soldats déserteurs, voleurs de toutes catégories, envahirent Paris et s'y installèrent

comme en pays conquis. En quelques jours, les départements furent débarrassés de leur population véreuse, et un habitant de Poissy pouvait dire que si la Commune ne gênait pas le commerce, elle eût rendu un grand service. « Il n'y a plus de voleurs dans l'Oise et dans Seine-et-Oise, disait-il, on peut charger un enfant de billets de banque et le faire voyager seul la nuit, il ne sera pas arrêté[1]. »

Tels étaient les éléments de la Commune; nous les verrons à l'œuvre, et on avouera que nous n'avons rien exagéré.

Un des premiers soins de l'émeute triomphante fut de supprimer le *Gaulois* et le *Figaro*[2]. Le premier de ces deux journaux, prévenu à temps, ne parut pas et se transporta à Versailles; le second, presque imprimé, ne put être tiré et suspendit sa publication.

1. C'est à nous que ces mots ont été dits.
2. Dans la soirée du 19 mars.

CHAPITRE V.

MASSACRES DE LA PLACE VENDOME.

L'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte devait avoir un pendant. Le 22 mars, une manifestation en faveur de l'ordre eut lieu. Dans beaucoup de quartiers le clairon sonna le rappel, les gardes nationaux sans armes et la plupart non costumés se dirigèrent vers la place Vendôme. Ils avaient commencé à se réunir le matin. Vers dix heures, quelques groupes se mirent en route. Mais chaque groupe faisait boule de neige, les simples curieux s'y mêlaient, et ce torrent humain marchait au même but, poussait le même cri, était animé des mêmes pensées.

Les fédérés qui gardaient l'Hôtel de ville regardaient tout ce monde descendre la rue de Rivoli, marchant du côté des Tuileries. Sur la rive gauche, le pont Neuf, le pont des Arts, le pont des Saints-Pères, étaient couverts des masses épaisses des manifestants. Il en descendait

de Montmartre et des hauteurs du quartier de Notre-Dame-de-Lorette.

Cette protestation pacifique au lendemain de la victoire ne laissa pas d'inquiéter le Comité. Ses agents lui rendaient un compte fidèle de ce qui se passait. Les fameux deux cent quinze bataillons fédérés étaient noyés dans cette multitude immense, et, chose grave, la France entière allait avoir la preuve matérielle que ces bataillons ne représentaient que l'infime minorité de la garde nationale parisienne. C'était la perte du prestige de la Commune. Il fallait saisir un prétexte pour arrêter la manifestation et l'empêcher de se développer.

Plus on approchait de la place Vendôme, plus les groupes devenaient compactes. Les boulevards, les rues de la Paix, Neuve-Saint-Augustin, Neuve-des-Capucines, de Rivoli, étaient encombrés. Les consommateurs quittaient les cafés, les boutiquiers leurs magasins et suivaient la foule.

On ne voyait pas une arme. Chacun criait : Vive l'ordre! Aucune menace n'était proférée. Sur la place Vendôme on apercevait les officiers de la Commune à cheval au milieu de leurs soldats. Ces derniers paraissaient très-surexcités. Mais la manifestation était calme et digne; son attitude n'était nullement provoquante, elle défilait tranquillement, lorsque des fusils se baissant un mouvement de recul eut lieu dans les premiers rangs de la foule. Des détonations retentirent; ce fut un sauve-qui-peut général. Mais les fédérés continuaient de tirer. Chaque balle portait; on entendait les cris des blessés,

le râle des mourants, les protestations des citoyens courageux qui avaient gardé leur sang-froid, et par-dessus tout le murmure immense qui s'échappait de la foule et montait vers le ciel.

Après avoir laissé le public approcher, sans sommations, sans avertissement, on avait tiré froidement sur des hommes inoffensifs. Les fédérés tiraient si précipitamment qu'ils tuèrent quelques-uns des leurs; naturellement ils accusèrent la manifestation. Maljournal, lieutenant d'état-major de la place et membre du Comité central, reçut une balle à la cuisse. L'*Officiel* raconta le lendemain que c'était une balle de revolver, mais ce fait fut aussitôt démenti [1] par le docteur Guyot, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, qui écrivit au *Temps* que le projectile sortait d'un chassepot. M. H. de Pène fut blessé très-gravement au bas-ventre, M. Gaston Jollivet eut le bras cassé par une balle.

La place fut bientôt évacuée. Partout on voyait des chapeaux, des képis joncher le sol. Des cadavres étaient étendus dans des mares de sang, et les fédérés, fiers de leur victoire, riaient de la terreur que ce crime allait jeter dans Paris. Cependant l'*Officiel* déclara qu'on avait fait une enquête et qu'il était prouvé que les premiers coups de feu étaient partis des rangs de la manifestation. Ce mensonge ne trouva aucune créance, le Comité en fut pour plusieurs crimes de plus.

1. Il a été démenti également par le père de M. Maljournal qui a écrit aux journaux une lettre à ce sujet.

L'amiral Saisset, nommé la veille par le gouvernement général de la garde nationale, se trouvait parmi les manifestants. Les fédérés qui tirèrent sur la foule appartenaient aux 80e, 122e, 176e et 215e bataillons.

En même temps que l'amiral Saisset, le colonel Langlois avait été nommé colonel d'état-major, et le colonel Schœlcher, commandant de l'artillerie de la garde nationale. Ces choix prouvaient de la part du gouvernement l'intention louable d'arriver à une entente dont le Comité ne voulait pas entendre parler. L'état-major de l'amiral fut installé provisoirement place de la Bourse. Il fit afficher une proclamation dont nous donnons la dernière phrase :

Groupez-vous autour de moi; accordez-moi votre confiance, et la République est sauvée.

Ma devise reste celle des marins : HONNEUR ET PATRIE.

Le Comité nommait, le 24, le général Bergeret commandant en chef de la garde nationale, et Lebeau, directeur de l'*Officiel*. En même temps, pour contrebalancer l'influence que pourrait avoir la proclamation de M. Saisset, il en fait afficher une qui récapitule ses demandes : suppression de l'armée, droit accordé à la garde nationale de nommer tous ses chefs sans exception, abolition de la préfecture de police. Cet étrange factum était signé des membres du Comité.

Les nommés Eudes, Brunel et Duval sont créés généaux et remplacent Bergeret, qui ne jouit qu'un jour de

son haut grade. En même temps Lullier est arrêté comme trop conciliant.

Les trois nouveaux généraux lancent aussi leur proclamation où l'on remarque cette phrase :

« Ce qui n'est pas avec nous est contre nous. »

Les réunions des maires, qui avaient toujours lieu à la mairie du 2e arrondissement, voyaient échouer leurs efforts de conciliation devant l'attitude arrogante du Comité.

L'amiral Saisset annonce, le 25, de nouvelles concessions du gouvernement : modification de la loi sur les loyers, droit accordé à la garde nationale de nommer ses chefs, reconnaissance des franchises municipales.

En même temps on s'accorde pour remettre les élections au 30 : on croit tout terminé lorsque, le soir, le Comité, manquant encore une fois à sa parole, déclara que les élections auraient lieu quand même le 26. Ces actes de mauvaise foi auraient dû faire ouvrir les yeux aux maires et aux députés ; mais ces messieurs penchaient du côté des assassins. L'amiral Saisset se retira en se voyant si peu soutenu ; avec lui disparut le seul lien qui retenait encore la garde nationale de l'ordre en un groupe homogène.

CHAPITRE VI.

LE VOTE.

Après sa victoire du 18 mars, le Comité de la garde nationale, jouant le désintéressement, déclara qu'il avait tout fait dans l'intérêt du peuple, que sa mission était terminée. Il finissait en convoquant pour le mercredi 22 mars les citoyens à élire la municipalité.

Le public et les journaux protestèrent, et les élections furent remises au dimanche 26. Les directeurs des journaux se réunirent chez M. Guéroult. Il fut décidé qu'on inviterait les citoyens à ne pas voter, et une protestation collective fut rédigée dans ce sens. Le *Siècle* seul refusa de l'insérer, tout en l'admettant en principe. Quant au *Rappel*, gagné d'avance à la Commune, il n'y avait pas à compter sur son concours.

Le *Gaulois*, qui était transféré à Versailles, envoya un de ses rédacteurs pour assister à la séance. Le *Figaro*, quoique ne paraissant pas, se fit représenter, mais il ne put mettre sa publicité au service de la légalité.

Voici les noms des journaux qui imprimèrent le manifeste : *Journal des Débats, Constitutionnel, Moniteur universel, Figaro, Gaulois, Vérité, Paris-Journal,* la *Presse,* la *France,* la *Liberté,* le *Pays,* le *National,* l'*Univers,* le *Temps,* la *Cloche,* la *Patrie,* le *Bien public,* l'*Union,* l'*Avenir libéral, Journal des Villes et Campagnes, Charivari, Monde, France nouvelle, Gazette de France, Petit Moniteur, Petit National,* l'*Électeur libre, Petite Presse.*

Nous donnons en même temps le texte de cette déclaration aux électeurs de Paris :

« Attendu que la convocation des électeurs est un acte de souveraineté nationale ;

« Que l'exercice de cette souveraineté n'appartient qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel ;

« Que par suite le Comité qui s'est installé à l'Hôtel de ville n'a ni droit ni qualité pour faire cette convocation ;

« Les représentants des journaux soussignés regardent la convocation affichée pour le 22 courant comme nulle et non avenue, et engagent les électeurs à n'en pas tenir compte. »

Cet exemple donné par la presse aurait dû être suivi par les maires et les députés ; mais, on ne peut trop le répéter, ces messieurs ne voulaient pas se mettre mal avec les gredins.

Le Comité, irrité, n'osa point encore agir contre les journaux ; dans une note emphatique de l'*Officiel* il dit que, partisan de toutes les libertés, il ne souffrirait point cependant qu'ils changeassent ces libertés en

licence en excitant les citoyens à désobéir aux lois; en même temps il avertissait qu'il sévirait contre les récalcitrants. On ne tint pas compte de cette menace, et à ses risques et périls chacun dit son opinion.

Les maires montrèrent peu d'énergie. Quelques-uns, M. Tirard entre autres, excitaient les électeurs à se présenter au scrutin; les autres laissèrent faire, attendant les événements. Cependant il était encore possible de rétablir le droit.

Le 25 mars, les maires pouvaient encore arrêter le mouvement communal. Vingt mille gardes nationaux de l'ordre étaient sous les armes et occupaient les 1er, 2e, 8e, 9e, 16e et 17e arrondissements.

Les mairies de la rue de la Banque et de Saint-Germain-l'Auxerrois, la Bourse, la Banque, le Grand-Hôtel, les gares du Nord et de Saint-Lazare, les hauteurs du Trocadéro sur la rive droite de la Seine, l'École polytechnique, le palais du conseil d'État sur la rive gauche, étaient autant de centres d'où les gardes nationaux, massés, pouvaient rayonner dans tous les sens et repousser les fédérés.

L'hôtel de M. Thiers était déjà menacé; M. de Monicaud, commandant du 6e bataillon, détacha trois compagnies qui s'installèrent rue d'Aumale, 12, près de la place Saint-Georges.

Quelques mairies étaient gardées par des Bellevillois, qui s'en étaient emparés par surprise; pour ne citer qu'un exemple, celle du 6e arrondissement, place Saint-Sulpice, avait été prise par un poste de fédérés, les

gardes nationaux du quartier les chassèrent et s'y réinstallèrent. Ils eurent le tort de ne laisser que peu d'hommes, et M. Lullier, arrivant à cheval à la tête de deux mille fédérés, les chassa sans peine et y rétablit la Commune.

Le Comité avait promis qu'aussitôt le vote terminé, les gardes nationaux de l'ordre reprendraient les postes qu'ils occupaient avant. On eut la naïveté d'ajouter foi à ses promesses, et ses soldats prirent position dans les mairies, d'où ils ne voulurent plus sortir. Cependant on était prévenu par la tentative qu'il avait faite de s'emparer de vive force, avec deux pièces de canon, de la mairie du 1er arrondissement, place Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le 25, au soir une affiche apposée par les soins du Comité invitait les électeurs à voter. Les noms de plusieurs maires et adjoints figuraient au bas de cette pancarte, mais plusieurs de ces signatures étaient fausses, celles de MM. Murat et Vautrin et quelques autres, qui protestèrent. Le 26, M. Louis Blanc fit encore poser une affiche où il se gardait bien de rappeler le Comité au respect de la loi et du suffrage universel.

Quatre-vingt-dix membres étaient à nommer, un par vingt mille habitants. Le scrutin, ouvert à six heures du matin, fut fermé à huit heures du soir. Il n'y eut que cent cinquante mille votants, et cependant on n'exigeait pas beaucoup de garanties. Aux portes des bureaux, les gardes nationaux invitaient les passants à entrer, les distributeurs de bulletins cherchaient

à placer leurs morceaux de papier et ne trouvaient personne qui voulût les prendre.

Lorsque cette parodie grotesque du suffrage fut terminée, le dépouillement commença. Il eut lieu sans aucun contrôle, on put à son aise introduire des bulletins. Le 28, à l'Hôtel de ville, eut lieu une cérémonie communale. On proclamait les noms des élus. Le palais municipal était pavoisé de drapeaux rouges, la place était encombrée de fédérés en armes. Le canon retentit, la musique joua pendant que s'accomplissait cette farce sinistre. Les Allemands campés aux portes de Paris durent se frotter les mains en apprenant que Paris appartenait définitivement à une bande d'aventuriers.

CHAPITRE VII.

LES JOURNAUX APRÈS LES ÉLECTIONS.

Lorsque fut accompli l'acte odieux du vote, et que les soi-disant élus s'installèrent à l'Hôtel de ville pour remplir, disaient-ils, le mandat que leur avait confié le peuple, le langage de certains journaux se modifia. Beaucoup protestèrent énergiquement contre les actes de la Commune. Ils ne reconnaissaient pas le pouvoir de ces hommes qui, en face des Prussiens, n'avaient pas hésité à profiter de l'affaiblissement de la France et préparer la guerre civile en renversant le pouvoir légal.

Les *Débats*, l'*Opinion nationale*, le *Temps*, le *Soir*, la *Cloche*, le *Bien public*, le *Moniteur universel*, la *Patrie*, combattirent courageusement la Commune. Les journaux catholiques également : l'*Univers*, le *Monde*, la *Gazette de France*, le *Français*, défendirent le droit violé, la liberté outragée.

Le *Siècle*, le *National*, l'*Avenir national*, hésitèrent un instant sur la ligne à suivre, non qu'ils admissent

comme légaux les actes de l'Hôtel de ville, mais ils paraissaient croire que la Commune ne s'était point établie sans raisons sérieuses, et que peut-être il serait possible de tirer quelque chose de ce mouvement qui n'était rien moins qu'un coup d'État. M. Peyrat ne fut pas longtemps à s'apercevoir que le vrai maître de la situation était toujours le Comité de la garde nationale. Il ne donna pas sa démission de député, resta à Versailles, et son journal ne fut pas un des moins énergiques contre les autocrates de l'Hôtel de ville. Le *National,* la *Cloche* et l'*Avenir national,* dont le républicanisme sincère ne pouvait être mis en doute, ramenèrent au respect de la légalité les esprits flottants du parti républicain, et contribuèrent dans une large mesure à isoler la Commune en laissant ses ambitieux membres sans appuis moraux.

L'entrée de M. Delescluze au milieu d'eux leur avait amené quelques adhérents honnêtes à esprit étroit, qui ne voyaient que le but sans s'occuper des moyens, mais la rédaction presque entière du *Réveil,* M. Génevay en tête, rompit publiquement avec son ancien directeur et fonda un nouveau journal, la *Nation souveraine* [1], dont les idées étaient loin d'être communistes. M. Charles Quentin, dans une lettre qu'il adressa aux journaux, déclara être complétement étranger à la rédaction du *Réveil du peuple,* fondé sous le patronage de M. Delescluze. Il n'avait fait partie qu'un jour de l'assemblée communale.

1. M. Alexandre Rey, rédacteur en chef.

Le *Siècle* blâmait alternativement Versailles et Paris, répartissant les torts entre les deux partis et considérant le soi-disant conseil de l'hôtel de ville comme un pouvoir régulier. Mais il ne devait pas tarder à s'apercevoir qu'il faisait fausse route et que, si un instant il avait pu s'illusionner sur les individus qui composaient la Commune, il fallait voir en eux ce qui existait réellement, une ambition effrénée, un manque complet de scrupules, une passion, portée à son paroxysme, de jouissances matérielles.

Le *Rappel,* le *Mot d'ordre,* la *Vérité,* firent de la crise une exploitation commerciale honteuse, combattirent le gouvernement avec rage, l'insultèrent tous les jours et flattèrent bassement la Commune, dont M. Vacquerie disait qu'il ne voudrait pas du plus distingué de ses membres pour cirer ses bottes. M. Portalis, directeur de la *Vérité,* traitait les généraux de l'armée nationale de capitulards et leur reprochait violemment d'avoir livré Paris aux Allemands.

M. Portalis oubliait sans doute que pendant le siége son journal n'avait pas un instant cessé de prêcher la capitulation, de combattre ceux qui voulaient tenir et qui tinrent en effet jusqu'au dernier morceau de pain. M. Portalis aurait dû savoir qu'un commandant de place ne doit capituler que quand ses ressources sont épuisées; la loi ne fait pas d'exceptions en faveur des grandes villes.

Le directeur de la *Vérité,* surpassant même les rédacteurs du *Père Duchêne* en platitude, écrivit à l'*Of-*

ficiel de la Commune un article qu'il signa. Il s'agissait du drapeau rouge que l'Hôtel de ville venait d'adopter. Naturellement M. Portalis trouve moyen de défendre le drapeau des assassins, des voleurs et des incendiaires, dont il partageait du reste les bénéfices; car la *Vérité*, grâce à la suppression des journaux honnêtes, vit son tirage, qui était de quelques milliers, atteindre rapidement vingt-cinq mille exemplaires.

La Commune était évidemment flattée d'avoir des courtisans comme MM. Rochefort, Meurice, Vacquerie, et surtout Portalis, mais ce dernier dépassait les autres de cent coudées, et nous le retrouverons dans les derniers jours des communeux accomplir une évolution où la platitude atteint le comble du grotesque. On n'aurait jamais cru, si M. Portalis ne se fût chargé de le démontrer, qu'un homme pût perpétrer à lui seul des actes qui, répartis entre dix mille individus, suffiraient à les déshonorer tous.

Les petits journaux populaires, qui pouvaient avoir sur les masses une influence si grande dans ces moments de luttes, se rangèrent sans hésiter du côté de l'ordre. Plus honnêtes, plus courageux, surtout plus désintéressés que les quelques organes qui s'étaient inclinés devant la Commune dans le but cynique de gagner de l'argent, la *Petite Presse*, le *Petit Moniteur*, le *Petit Journal*, le *Petit National* [1] défendirent le gou-

1. M. Dalloz avait confié la rédaction de ses trois journaux à MM. Camille Debans, qui dirigeait le grand *Moniteur;* Sixte Delorme, le *Petit Moniteur;* de Balathier-Bragelonne, la *Petite*

vernement jusqu'au jour où une suppression brutale les força de cesser leur publication.

Quant aux organes de la Commune, leur rôle était d'avance tout tracé; il faut dire qu'ils le remplirent à merveille. Quelques-uns étaient les porte-voix de membres de l'Hôtel de ville : le *Vengeur* appartenait à Félix Pyat; le *Cri du peuple*, à Jules Vallès; le *Père Duchêne* recevait ses inspirations de Rigault; le *Réveil du peuple*, celles de Delescluze; l'*Affranchi*, et ensuite le *Paris libre*, celles de Paschal Grousset. Vermorel voulut aussi avoir son journal; il créa d'abord l'*Ordre*, qui n'eut que peu de numéros, et l'*Ami du peuple*, qui mourut au bout de quelques jours, après avoir changé deux fois son format.

Un autre journal, la *Commune*, avait pour rédacteur principal Georges Duchêne, ancien secrétaire de Proudhon. Si M. Duchêne s'est montré quelquefois dur et même injuste pour Versailles, il n'a jamais ménagé les vérités à l'Hôtel de ville, dont il a combattu avec acharnement les hommes et leur façon de gouverner.

Prévoyant les excès des gouvernants du 18 mars, plusieurs journaux se transportèrent à Versailles ou dans les environs, et publièrent des éditions spéciales.

Presse. M. Alphonse Millaud avait mis à la tête du *Petit Journal* M Félix Hément; le *Petit National* avait pour directeur M. Richardet, placé là par M. I. Rousset. Nous croyons devoir citer les noms de ces courageux écrivains.

CHAPITRE VIII.

DU 27 MARS AU 1er AVRIL.

Les élections lui donnant une apparence de légalité, la Commune aussitôt organisée prit tout à fait les allures d'un gouvernement de droit. Elle nomma son président d'âge, M. Beslay, et lança décret sur décret. Le général Chanzy, M. Edmond Turquet, qui arrivaient à Paris par le chemin de fer d'Orléans, furent arrêtés. Cet acte arbitraire n'était motivé par aucun acte d'accusation; mais déjà on pouvait prévoir que la Commune cherchait des otages. Si elle ne garda pas MM. Chanzy et Turquet, c'est qu'elle craignit que ce fait, répandu en province, ne lui aliénât les populations, qu'il était de son intérêt de ménager.

Le Comité central déclara que Paris ayant accompli pacifiquement sa révolution, il se retirait, laissant la place au gouvernement librement élu. Celui-ci, de son

côté, fit imprimer dans l'*Officiel* et afficher sur les murs la proclamation suivante :

Dans sa séance d'installation, la Commune de Paris a déclaré que la garde nationale et le comité central ont bien mérité de la patrie et de la République.

Les secrétaires, *Le président,*

TH. FERRET, RAOUL RIGAULT. CH. BESLAY.

Ces quelques lignes étaient suivies de celles-ci :

Les citoyens membres de la Commune de Paris sont convoqués pour aujourd'hui mercredi 8 germinal, à une heure très-précise, à l'Hôtel de ville, salle du conseil.

On reprenait la tradition révolutionnaire et on cherchait à habituer l'esprit et l'oreille aux vocables de 93.

Le *Figaro,* qui avait pu supposer qu'aussitôt la Commune établie il pourrait reparaître, avait réuni ses rédacteurs et ses compositeurs dans la matinée du 28. Le 29 au soir, cent cinquante fédérés parcoururent les boulevards, enlevant tous les numéros du journal dans les kiosques. L'imprimerie Dubuisson était envahie, et on signifiait au gérant de ne point imprimer la feuille poursuivie.

La rédaction entière protesta contre cet acte inqualifiable qui ne donnait cependant pas la mesure de ce que la Commune était décidée à faire.

Les individus qui avaient gouverné à l'Hôtel de ville

après le 18 mars disparaissaient peu à peu. Les comte du Bisson, — qui n'était pas comte, — les Lavallette rentraient dans l'ombre. Leur existence était trop connue, leur passé trop peu honorable, pour qu'il fût possible de les conserver. Cela ne veut point dire que ceux qui les remplaçaient valussent beaucoup mieux, mais ils avaient au moins l'avantage d'être, pour la plupart, parfaitement inconnus. A part MM. Ranc et Arthur Arnould, il est difficile de trouver dans la Commune une personnalité absolument honnête.

Tout ce monde se partagea les différents ministères.

Les soi-disant revendications des droits de la commission se changeaient en modification complète de la forme gouvernementale. On était maître de Paris, il était, ou il paraissait tout naturel que la France entière se soumît aux caprices de la faction au pouvoir.

En même temps qu'on empêchait par la violence le *Figaro* de reparaître, on saisissait le *Constitutionnel* dans les kiosques. La Commune expliqua ce fait en disant que le journal n'avait point été arrêté dans son domicile. Quant aux engagements contractés par la ville de Paris, la nouvelle municipalité ne s'en occupa pas. Les porteurs de coupons des différents emprunts qui se présentèrent trouvèrent la caisse fermée. On leur faisait pourtant observer que s'ils voulaient payer leurs impôts on était tout disposé à recevoir leur argent.

Des gardes nationaux porteurs d'un mandat signé par le délégué à la préfecture se présentèrent chez un agent d'affaires de la rue de Luxembourg, n° 5, bri-

sèrent sa caisse pour y prendre 10,000 francs qu'elle renfermait. Ils enlevèrent également les titres. C'était le début d'une série de vols qui devait se terminer par l'incendie et l'assassinat.

On avait offert à Garibaldi le grade de général en chef de la garde nationale, le chef italien eut par hasard une heure de bon sens et refusa. La lettre qu'il envoya, après des phrases banales contre les despotes, se terminait ainsi :

Choisissez un citoyen honnête, et vous n'en manquez pas : Victor Hugo, Louis Blanc, Félix Pyat, ainsi qu'Edgard Quinet, et les autres doyens de la démocratie radicale peuvent vous servir. Les généraux Cremer et Billot, qui, je vois, ont votre confiance, peuvent compter dans le nombre.

Rappelez-vous bien cependant qu'un seul honnête homme doit être chargé du poste suprême avec des pleins pouvoirs. Cet homme choisira d'autres honnêtes gens pour l'aider dans la rude besogne de sauver le pays. Et si vous avez le bonheur de trouver un Washington, la France se relèvera de son naufrage dans peu de temps, plus grande que jamais.

Ces conditions ne sont pas une excuse pour me soustraire au devoir de servir la France républicaine. Non ! je ne désespère point de combattre moi-même à côté de ses braves, et je suis

Votre dévoué.

Les chefs de la Commune auraient pu s'épargner la leçon que leur donnait Garibaldi.

MM. Wurtz et Colmet d'Aage, doyens des facultés

de médecine et de droit, furent révoqués et remplacés par les citoyens Naquet et Accolas. Cette nomination de deux individus tout à fait inconnus, mais très-communeux, amena une protestation de la part des étudiants restés à Paris, protestation peu flatteuse pour les nouveaux titulaires. Enfin le 30 mars, M. Rampont, directeur des postes, partit pour Versailles. Une fois déjà la Commune l'avait sommé de remettre ses pouvoirs à un délégué. M. Rampont avait déclaré qu'il ne quitterait l'hôtel des postes que sur un ordre du gouvernement, ou alors devant l'emploi de la force; les facteurs formaient le 111e bataillon de la garde nationale et étaient en nombre pour tenir en échec les troupes de la Commune.

M. Rampont fit enlever ses archives, l'argent de son administration, et partit précédé de son personnel. On n'osa pas l'arrêter. Le citoyen Theisz, membre du Comité et nommé à la Commune par les 12e et 18e arrondissements, s'installa à l'hôtel des postes. Paris se trouva tout à coup sans communications avec les départements. L'Hôtel de ville avait besoin d'argent, et s'emparer des recettes des postes était un moyen ingénieux d'en avoir. Le délégué Theisz voulut rejeter sur M. Rampont les inconvénients qui allaient résulter de la brusque interruption du service postal. Il publia dans l'*Officiel* le factum qui suit :

Un fait inouï vient de se produire.

Un service public, relevant directement des citoyens, et

qui ne pouvait excuser son privilége que par la garantie qu'il devait assurer dans toutes les relations commerciales, a été indignement sacrifié à des questions d'intérêt purement politique.

Le service des postes est, depuis quelques jours, systématiquement désorganisé par ceux qui avaient accepté le mandat de le diriger.

On a privé Paris de toute communication avec la province, sans se soucier des intérêts qu'une semblable résolution a compromis à la veille de l'échéance d'avril.

A qui incombe la responsabilité d'un pareil acte? Nous en appelons à la conscience publique!

Dans une première entrevue, M. Rampont, ex-directeur général des postes, actuellement en fuite, nous avait demandé l'envoi de deux délégués choisis par le Comité central de la garde nationale pour contrôler sa gestion jusqu'à ce que la Commune, dont il reconnaissait l'autorité, fût régulièrement constituée.

Cette proposition, qui nous parut de nature à écarter tout malentendu entre républicains, devait être prochainement soumise à la Commune. Sans tenir compte des engagements pris, il ne voulut pas attendre, et le 30, dans la journée, la Commune fut instruite que toutes les dispositions étaient prises pour interrompre le service des postes à Paris.

M. Rampont, engagé par sa parole, par sa proposition, a abandonné furtivement son poste, et un ordre anonyme, affiché dans les cours de l'hôtel, a imposé aux employés de quitter immédiatement leurs fonctions.

Les faillites, la ruine que cet acte pouvait provoquer, peu importe! Le peuple de Paris n'a échappé aux malheurs d'un long siége que pour se trouver investi brutalement par ceux-

là mêmes qui se proclament les mandataires de la France.

Les faits que nous avançons défient tout démenti. Que la responsabilité retombe sur ceux qui ont recours à ces manœuvres criminelles.

Quant à nous, nous ferons tous nos efforts pour réorganiser le service postal, et nous sommes convaincu qu'avec le concours de la population parisienne, il sera promptement rétabli dans l'intérieur de Paris.

Le directeur,

A. Theisz.

Voyant les revenus de la poste lui échapper, la Commune songea à l'octroi, qu'elle trouva également désorganisé. Les employés avaient reçu l'ordre de se rendre à Versailles.

Parmi les nombreux décrets qui furent rendus dès les premiers jours de l'installation communale, l'un d'eux accordait la remise absolue des trois termes de loyer, un autre abolissait la conscription. Beaucoup de locataires profitèrent du premier pour déménager. Si le propriétaire s'opposait à l'enlèvement des meubles, on allait chercher des gardes fédérés qui surveillaient l'opération, la baïonnette au bout du fusil.

Les premières séances de la Commune étaient secrètes. Le *Paris-Journal* publiait les procès-verbaux le lendemain. Déjà un traître s'était glissé dans l'assemblée et livrait ses secrets. On essaya de contester l'authenticité de ces comptes rendus, mais bientôt on sut que l'indiscret n'était autre que le citoyen Assi, qui,

pour quinze francs par jour, apportait au journal de M. de Pène une copie exacte, et quelquefois même l'original du compte rendu de la séance.

A la première réunion de l'assemblée, le président Beslay avait donné sa démission, qu'il retira ensuite. Dans le discours d'ouverture qu'il prononça on remarque la phrase suivante :

Et disons-le hautement : la Commune que nous fondons sera la Commune modèle. Qui dit travail dit ordre, économie, honnêteté, contrôle sévère, et ce n'est pas dans la Commune républicaine que Paris trouvera des fraudes de 400 millions.

Les collègues de M. Beslay durent sourire en l'entendant débiter ces naïvetés.

CHAPITRE IX.

LA VEILLE DE LA LUTTE.

La Commune, tout en se préparant à la guerre, affectait de ne s'occuper que des intérêts du peuple. Ses actes étaient rarement d'accord avec sa phraséologie prétentieuse, excepté lorsqu'il s'agissait de se créer des ressources en argent.

Un arrêté des deux délégués à la police, Duval et Rigault, interdisait la vente du tabac sur la voie publique. Comme on s'était emparé de la manufacture du quai d'Orsay, il fallait écouler l'immense quantité de marchandises qui s'y trouvait. La matière première étant payée, la Commune n'eut plus à débourser que les appointements du personnel, et le tabac fournit une part importante de son revenu.

Le délégué qui remplaça le titulaire légal s'aperçut qu'il n'était pas facile de diriger la fabrication des cigares. Il demanda des conseils à celui qu'il expulsait violemment.

« Citoyen, c'est bien facile, répondit le directeur, il n'y a qu'à suivre les cours de l'École polytechnique, travailler ensuite comme je l'ai fait, et au bout de quinze ans, si on a de la chance, on peut être placé à la tête d'une manufacture de tabac. »

Les directions du domaine, du timbre et de l'enregistrement sommaient les employés de reprendre leur service. Varlin et Régère, les délégués aux finances, nommaient une commission pour procéder à la réorganisation de l'octroi. Un décret de la Commune fixait à 6,000 francs le maximum de traitement des employés des divers services. La commission du travail et de l'échange instituait une sous-commission chargée de fàire un état des travaux de construction inachevés.

En même temps, 1er avril, la Commune supprimait le titre et les fonctions de général en chef, mettait en disponibilité le général Brunel, et nommait Eudes délégué à la guerre, Bergeret chef de l'état-major de la garde nationale, et Duval commandant militaire de l'ex-préfecture de police.

Les électeurs des 1er, 2e, 6e, 8e, 9e, 12e, 16e, 17e, 18e et 20e arrondissements étaient convoqués pour le 5 avril, afin de remplacer MM. Adam, Meline, Rochart, Barré, Brelay, Loiseau, Tirard, Chéron, Leroy, Robinet, Desmarest, Ferry, Nast, Fruneau, Marmottan, de Bouteiller, démissionnaires, et A. Arnould, Varlin, Delescluze, Theisz et Blanqui, élus dans plusieurs arrondissements; en tout vingt et un membres qu'il s'agissait de remplacer.

Jalouse de son autorité, la Commune prit soin d'avertir le public qu'il ne fallait pas adresser les lettres à son président, parce que ce titre purement honorifique ne donnait aucun droit à celui qui le portait, qu'on devait mettre sur l'enveloppe : *A la Commune de Paris.*

Les délégués d'une société de création récente qui avait pris pour titre : *L'Éducation nouvelle,* furent reçus à l'Hôtel de ville. Ces délégués demandaient naturellement que l'instruction religieuse fût bannie des écoles et qu'on remplaçât les frères par des instituteurs laïques.

On priait les sociétés ouvrières, les chambres syndicales du commerce et de l'industrie de faire parvenir par écrit, à la commission du travail et de l'échange, les renseignements qu'elles jugeraient utiles pour résoudre la question des échéances. La commission de justice [1] chargeait le citoyen Protot d'expédier les affaires civiles et criminelles les plus urgentes, et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté individuelle de tous les citoyens.

Les officiers payeurs des bataillons étaient prévenus de ne donner la solde de 1 fr. 50 c. qu'aux individus présents sous les drapeaux. Les deux délégués à la police avertissaient qu'il ne serait plus délivré de laisser-passer qu'à la préfecture.

1. Les membres de cette commission étaient MM. Ranc, Vermorel, Babick, Léo Meillet, Billioray.

Eudes, à peine installé à la guerre, rechercha dans les cartons judiciaires son dossier relatif à l'assassinat du pompier de la Villette. Il était aidé dans ces recherches par un certain Romanelli, qui avait été chassé du ministère pour vol, mais que la Commune avait repris à son service. Le dossier ne fut pas retrouvé; il était à Versailles.

Enfin, le lundi 3 avril, quelques gardes appartenant au 143e bataillon prirent possession de la gare de l'Est et empêchèrent le départ des trains. Il fallut six heures de pourparlers pour obtenir de l'Hôtel de ville une autorisation nécessaire pour le rétablissement du service.

CHAPITRE X.

LES PREMIERS COMBATS AUTOUR DE PARIS. — 2 AVRIL. NEUILLY.

Le Comité central, renseigné sur les forces que le gouvernement avait à sa disposition, crut qu'il était temps de lever le masque et fit sortir des bataillons de Paris dans l'intention de marcher sur Versailles. Il comptait beaucoup sur le système de la crosse en l'air, et croyait pouvoir recommencer ce qui lui avait si bien réussi au 18 mars.

Mais, en douze jours, M. Thiers avait raffermi l'esprit vacillant de l'armée et rendu la confiance aux soldats. En attaquant les premiers, les fédérés commirent la plus lourde des fautes.

Le dimanche 2 avril, ils s'avancèrent par Neuilly et Clichy jusqu'à la Seine. Ils suivaient en double colonne l'avenue de Neuilly, entre ces deux colonnes marchait l'artillerie. Les troupes de Versailles avaient évacué le pont, qui se trouvait alors complétement libre. Un colo-

nel de gendarmerie s'avança et une balle lancée par un garde national l'étendit mort. Les soldats répondirent par un feu nourri à cet assassinat, et beaucoup de fédérés furent tués ou blessés. Un autre fait acheva d'exaspérer les soldats. Un médecin, le docteur Paquier, soignait un garde national blessé lorsqu'un jeune homme ou plutôt un enfant sortit des rangs des communeux et tua le docteur à bout portant.

Beaucoup de gardes nationaux voyant qu'on n'arriverait pas facilement à Versailles rentrèrent dans Paris, ne voulant pas se faire tuer. D'autres bataillons se préparaient à sortir. La lutte devait recommencer le lendemain. La population de Paris savait par les nombreux fuyards comment avait commencé l'action. La Commune, suivant pour les opérations militaires le système de mensonge à outrance dont personne ne fut jamais dupe, fit afficher dans la soirée du 2 et imprimer le lendemain dans l'*Officiel* une proclamation à la garde nationale. Nous croyons devoir citer tout au long ce document :

Les conspirateurs royalistes ont *attaqué*.

Malgré la modération de notre attitude, ils ont *attaqué*.

Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont *attaqué* avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

Non contents de couper les correspondances avec la province et de faire de vains efforts pour nous réduire par la famine, ces furieux ont voulu imiter jusqu'au bout les Prussiens et bombarder la capitale.

Ce matin, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathe-

lineau, les Bretons de Trochu, flanqués de gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

Il y a eu des morts et des blessés.

Élus par la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons.

Paris, 2 avril 1871.

La Commission exécutive :

BERGERET, EUDES, DUVAL, LEFRANÇAIS,
FÉLIX PYAT, G. TRIDON, E. VAILLANT.

On n'ignorait pas que MM. de Charette et de Cathelineau n'étaient point à Versailles, où il ne se trouvait ni chouans ni Vendéens. Une autre affiche qui servit de thème à bien des plaisanteries était signée du colonel, chef d'état-major, Henry.

Bergeret *lui-même* est à Neuilly. D'après rapport, le feu de l'ennemi a cessé. Esprit des troupes excellent. Soldats de ligne arrivent tous et déclarent que, sauf les officiers supérieurs, personne ne veut se battre. Colonel de gendarmerie qui attaquait, tué.

Une pension de jeunes filles, qui sortait de l'église de Neuilly, a été littéralement hachée par la mitraille des soldats deM M. Favre et Thiers.

La commission exécutive, à qui était adressée cette

dépêche, supprima le *lui-même* à l'*Officiel,* il ne s'étala que sur les murs.

Un décret de la Commune mettait en accusation les ministres et le chef du pouvoir exécutif pour les raisons suivantes :

Considérant que les hommes du Gouvernement de Versailles ont ordonné et commencé la guerre civile, attaqué Paris, tué et blessé des gardes nationaux, des soldats de la ligne, des femmes et des enfants;

Considérant que ce crime a été commis avec préméditation et guet-apens contre tout droit et sans provocation,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. MM. Thiers, Favre, Picard, Dufaure, Simon et Pothuau sont mis en accusation.

Art. 2. Leurs biens seront saisis et mis sous séquestre, jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant la justice du peuple.

Les délégués de la justice et de la sûreté générale sont chargés de l'exécution du présent décret.

La Commune de Paris.

La Commune adoptait les veuves et les enfants des gardes nationaux tués à son service. Elle déclarait que les compagnies particulières formées par les employés des grandes administrations étaient dissoutes et versées dans différents bataillons fédérés. Comme ces compagnies gardaient les bâtiments où étaient leurs bureaux, elles pouvaient offrir certains dangers, et à l'Hôtel de ville on l'avait bien compris, puisqu'on disait

dans l'arrêté qu'« il y a là un abus redoutable pour la sécurité générale » ; ensuite il serait plus facile de s'emparer des caisses lorsqu'elles ne seraient plus gardées que par des hommes dévoués à la Commune.

Le délégué à la commission militaire, Lefrançais, signait un décret nommant le général Cluseret délégué à la guerre, conjointement avec Eudes. Le nouveau ministre arrivait trop tard. Opposé à une attaque venant des fédérés, il voulait organiser Paris et attendre les troupes de Versailles derrière les forts. Il déclara hautement que la cause de la Commune était perdue, dès que le premier coup de feu avait été tiré par les gardes nationaux [1]. Ayant plus d'ambition que de prudence, il accepta un poste dangereux et la responsabilité d'actes qu'il réprouvait.

Journée du 3 avril.

L'heure n'est plus aux déclarations de principes, disait la Commune dans son *Officiel,* en parlant de la lutte engagée. Cet article récapitulait les griefs des fédérés contre le gouvernement, et, tout en parlant des sergents de ville et des gendarmes, il glissait une phrase à l'adresse des Vendéens, disant que si le parti royaliste s'était noblement conduit pendant la guerre, c'était par ambition et non par patriotisme.

1. Un de ses familiers nous raconta le fait dans la soirée du 2 avril.

Les élections complémentaires, fixées au 5 avril, étaient ajournées à cause de la guerre. Le général Cluseret restait seul ministre de la défense, et les citoyens Duval, Bergeret et Eudes, retenus loin de Paris par les opérations militaires, étaient remplacés à la commission exécutive par Delescluze, Cournet et Vermorel.

Comme pour s'excuser de cet acte, Delescluze et Félix Pyat, membres de la commission exécutive, adressaient aux trois généraux la lettre suivante :

Aux citoyens Bergeret, Duval et Eudes.

Citoyens,

Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'afin de vous laisser toute liberté pour la conduite des opérations militaires qui vous sont confiées, la Commune vient d'attribuer au général Cluseret la direction de l'administration de la guerre.

L'Assemblée a estimé que, dans les graves circonstances où nous sommes, il importait d'établir l'unité dans les services administratifs de la guerre.

La Commune a également jugé indispensable de vous remplacer provisoirement à la commission exécutive dont votre situation militaire ne vous permet plus de partager les travaux.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'en prenant cette double décision, la Commune est aussi éloignée de vous désobliger que d'affaiblir l'intérêt de votre situation comme chefs de corps. Vous n'y verrez que les conséquences des nécessités du moment.

Salut et fraternité.

Pendant la nuit du 2 au 3, de nouveaux bataillons étaient sortis, se dirigeant vers le pont de Neuilly. Voyant la route libre, ils dépassèrent Courbevoie et Puteaux, et arrivèrent au rond-point de Courbevoie. Sur les assurances réitérées de Flourens, ils ne croyaient rien avoir à craindre du mont Valérien. La redoutable forteresse semblait dormir; les gardes nationaux riaient en la regardant et ne paraissaient nullement surpris de son silence. Ils continuaient leur marche vers Nanterre lorsque, brusquement, une détonation se fit entendre, un éclair sanglant s'échappa des flancs noirs du mont. Les détonations se succédèrent rapidement, les obus et balles des mitrailleuses jetèrent le trouble dans les rangs des fédérés, qui se crurent trahis et accusèrent Flourens de les avoir livrés. Quelques-uns parlèrent de le fusiller. Une partie de la troupe battit précipitamment en retraite, ou plutôt se sauva; l'autre partie, s'étant trop avancée pour reculer, occupa Nanterre. Le colonel Flourens était avec cette avant-garde; Bergeret, plus prudent, avait pu rentrer à Neuilly.

Une dépêche adressée à la commission exécutive cherchait ainsi à expliquer ces faits :

Vers quatre heures du matin, les colonnes commandées par le général Duval et le colonel Flourens ont opéré leur jonction au rond-point de Courbevoie. A peine arrivées, elles ont essuyé un feu nourri ouvert par le mont Valérien.

Les troupes se sont alors abritées derrière les murs et les maisons. Ainsi garanties, les commandants ont pu organiser

un mouvement qui a complétement réussi, et les deux colonnes ont pu franchir les lignes et se mettre en marche sur Versailles.

Le général Bergeret, en tête de ses troupes, les a entraînées au cri de : *Vive la République !* et a eu deux chevaux tués.

Le feu de l'armée de Versailles ne nous a occasionné aucune perte appréciable.

Les deux chevaux tués pourraient faire croire que Bergeret était à cheval, tandis qu'il était prosaïquement dans une voiture réquisitionnée pour son service.

A Nanterre, Flourens essaya un semblant de résistance, et deux pièces de douze, dissimulées par les maisons, lancèrent quelques projectiles sur le mont Valérien. C'était un moyen certain d'attirer sur le village les obus du fort. Heureusement le commandant, qui devinait la position critique des insurgés, les laissa faire et tira très-peu.

Des gendarmes arrivaient, les fédérés se sauvaient. Flourens, voyant la partie perdue, entra dans une petite maison près de la Seine, en face de Chatou, et, quittant sont brillant uniforme, il commença d'endosser un costume d'ouvrier qu'il avait apporté. Son officier d'ordonnance, Pisani, était avec lui. Les deux fuyards furent poursuivis, et un gendarme, entrant dans la maison derrière Flourens, eut la poitrine traversée par la balle d'un revolver. Le capitaine de gen-

darmerie Desmarest passa sur le corps du malheureux soldat, et trouva Flourens encore le pistolet à la main. D'un formidable coup de sabre sur le crâne, il lui fendit presque entièrement la tête. La cervelle jaillit, a mort fut instantanée. Pisani s'était caché dans de la paille; des gendarmes y plongèrent leurs sabres, et ils entendirent des cris sortir du fourrage. L'ami de Flourens, blessé à la cuisse, se montra. On lui fit un premier pansement. Le malheureux, fou de terreur, croyant qu'on allait le fusiller, demandait qu'on lui laissât la vie sauve. On le conduisit à l'hôpital militaire de Versailles, en compagnie du cadavre de son chef, qui fut réclamé par sa famille.

Les fédérés, battus par les troupes du gouvernement, trompés par leurs généraux, évacuèrent toute la presqu'île de Gennevilliers, sauf Asnières, et l'armée occupa successivement Nanterre, Colombes, Gennevilliers et la redoute construite près de ce dernier village.

Les citoyens qui siégeaient à l'Hôtel de ville faisaient audacieusement afficher ce télégramme :

3 avril, 11 h. 20.

Colonel Bourgoin à directeur général.

Bergeret et Flourens ont fait leur jonction; ils marchent sur Versailles. Succès certain.

Une autre note signée de la commission exécutive disait :

La réaction monarchique est sans pitié : hier elle attaquait Neuilly; aujourd'hui, Vanves et Châtillon.

Heureusement qu'averties à temps, nos forces ont pris une vigoureuse offensive et repoussé l'ennemi sur toute la ligne.

L'ennemi a été rejeté sur les hauteurs de Meudon, et une reconnaissance hardie a été poussée jusqu'à Bougival.

Nous allons voir que du côté du sud l'opération tentée n'avait pas mieux réussi.

Combat du Petit-Bicêtre.

Au début de la lutte entre la Commune et l'Assemblée, le même mouvement avait été tenté de deux côtés par les généraux de l'Hôtel de ville. Ils voulaient marcher sur Versailles en tournant le mont Valérien au nord; au sud en suivant la route de Choisy-le-Roi et le plateau du Petit-Bicêtre. Maîtres des forts de Vanves et d'Issy, de la batterie du Moulin-de-Pierre, des hauteurs de Clamart et de Meudon, ce plan offrait plus de chances de réussite que celui qui consistait à passer sous le feu plongeant du mont Valérien.

Pendant la journée du dimanche 2 avril, les masses fédérées étaient sorties de Paris. Dans la nuit, la marche en avant avait commencé. Les Versaillais abandonnèrent, sans tirer un coup de fusil, leurs positions avancées de Meudon, du Plessis-Piquet et du bois de Verrières.

Les gardes nationaux croyaient sérieusement à une fuite et s'avançaient sans ordre sur le Petit-Bicêtre par les routes de Clamart et de Choisy. Ils s'étonnaient que les hauteurs couvertes de bois n'eussent pas été défendues.

Aussi les cris : A Versailles! se faisaient entendre, la joie était sur tous les visages; beaucoup de fédérés, jugeant désormais leur fusil inutile, le portaient en bandoulière, après l'avoir déchargé.

La retraite des troupes de Versailles paraissait s'accentuer. Il était huit heures du matin. La position des adversaires était celle-ci :

Les Versaillais occupaient la partie ouest du plateau du Petit-Bicêtre, entre les bois de Meudon et du Loup-Pendu. Les fédérés débouchaient par Châtillon, Clamart et la route de Choisy. Quand on est tourné la face du côté de Versailles, laissant derrière soi les bois de Verrières, à gauche, le terrain est très-accidenté, tout rempli de déchirures longues et étroites traversées par des sentiers. A droite, jusqu'au bois de Meudon; en face, jusqu'à Velizy, la cour Roland, l'Hôtel-Dieu, le terrain est admirablement uni. Peu d'arbres, pas de fossés, rien qui puisse gêner les mouvements de troupes considérables.

Quelques maisons isolées paraissent à des distances plus ou moins éloignées. Les fédérés se répandirent sur le plateau pour arriver plus vite. Ils ne devinaient pas qu'arrivés aux bois du Metz et du Petit-Colbert, occupés par les Versaillais, ils seraient obligés de res-

serrer leurs rangs et qu'ils s'exposaient à être faits tous prisonniers. A neuf heures, les gardes nationaux s'arrêtèrent brusquement, l'armée de Versailles s'était déployée rapidement, arrêtait sa retraite et ouvrait le feu.

Les mitrailleuses se mirent de la partie, puis l'artillerie. Les fédérés, tout à fait à découvert, essayèrent en vain de résister. Ils n'avaient pas le temps de se mettre en ligne : la mitraille et la fusillade de leurs adversaires les décimaient. Ils lâchèrent pied et se retirèrent en désordre sur Clamart, Meudon et Châtillon.

L'armée de Versailles ne leur donna pas le temps de se reformer et occupa le château de Meudon, la Tour-à-l'Anglais, ne laissant à ses adversaires, des belles positions qu'ils possédaient encore le matin, que la batterie du Moulin-de-Pierre et les trois villages de Châtillon, de Clamart et de Meudon, qui désormais avaient perdu toute importance stratégique, à cause de leur situation au pied de hauteurs gardées par les Versaillais.

Le 4 avril.

Le mardi 4 avril, à cinq heures du matin, arrivait de Versailles un régiment de chasseurs. Les officiers, après avoir regardé les différents endroits où tombaient les obus du Moulin-de-Pierre, plaçaient les hommes

hors de leur portée, les faisant mettre par groupes plus ou moins nombreux derrière les bois, dans les ravins où ils étaient protégés par le terrain en pente.

Après la cavalerie parurent l'artillerie, l'infanterie et plusieurs mitrailleuses. Ces nouvelles troupes, formant un effectif de sept à huit mille hommes, appuyèrent sur leur gauche et suivirent la route de Châtillon. L'artillerie était sur la chaussée, l'infanterie suivait à travers les terres à droite et à gauche du chemin ; elle se forma en bataille en arrivant au plateau de Châtillon. Ses lignes appuyaient leur gauche sur le bois de Meudon et leur droite au bois de la Garenne. Un bataillon de chasseurs à pied occupait le bois de Verrières à l'endroit où y pénètrent la route de Choisy et le chemin d'Aunay à Sceaux.

Le ciel était un peu dégagé des nuages qui le cachaient au regard. Un vent assez fort avait desséché la terre et rendait moins fatigante la marche aux soldats. Les officiers généraux, suivis de leurs aides de camp, arrivaient au galop et s'arrêtaient pour étudier le terrain. Tout était calme. Le spectacle qu'on avait sous les yeux offrait les contrastes les plus saisissants. Dans les jardins, autour des maisons, les arbres à fruit étaient couverts de fleurs dont les couleurs allaient de la blancheur éblouissante de la neige au rouge brillant du rubis. Les tons intermédiaires se nuançaient, s'harmonisaient, et, quoique mêlés, se détachaient admirablement dans leur splendide ensemble. Les oiseaux chantaient joyeusement. Quelques paysans curieux

s'étaient approchés des maisons pour voir de près défiler les soldats.

Sur le sol, sous les arbres, on voyait étendus des cadavres troués par les balles. Les fleurs arrachées par le vent étaient tombées sur ces corps et s'étaient attachées au sang. La contemplation de ces plaies fleuries serrait le cœur des plus endurcis.

Le Moulin-de-Pierre envoyait toujours ses inoffensifs projectiles. Les troupes de ligne et l'artillerie s'avançaient en ordre et formaient à l'horizon comme un immense cordon noir au sommet duquel brillait l'acier des baïonnettes.

A cinq heures et demie la fusillade commença. Le canon fit entendre sa voix formidable. Dominant presque ce tonnerre, le crépitement sec des mitrailleuses agaçait les oreilles. Les forts de Vanves et d'Issy se mirent de la partie, mais ils faisaient beaucoup de bruit et fort peu de besogne.

A sept heures, la marche en avant de l'armée de Versailles faisait prévoir la retraite des fédérés.

Quelques blessés de la ligne furent amenés dans les maisons où on leur faisait un premier pansement, ensuite ils étaient dirigés, les plus souffrants en voiture, les autres à pied, vers les ambulances établies dans les environs de Versailles.

A neuf heures, les fédérés avaient perdu le Moulin-de-Pierre, et déjà on voyait amenés par des gendarmes un assez grand nombre de leurs prisonniers. Les chasseurs étaient montés à cheval à huit heures et avaient

suivi la route de Choisy-le-Roi dans le but de surveiller un mouvement des gardes nationaux vers Bièvres, ou d'arrêter leurs fuyards.

Les chasseurs à pied étaient également descendus du Petit-Bicêtre à Chatenay, et, dissimulés derrière les haies, dans les fossés, tiraient sur les groupes isolés des fédérés. Bien conduits, ils s'enfonçaient sous les bois, suivaient les chemins et les sentiers, entouraient les maisons isolées, s'emparaient de Robinson, du Plessis-Piquet, refoulant les gardes nationaux sur Châtillon, Fontenay-aux-Roses et Bagneux.

Les prisonniers faits par l'armée de Versailles étaient à chaque instant plus nombreux. Leurs chefs les conduisaient de tous les côtés et les faisaient prendre. Ce n'était pas de la trahison, mais de l'incapacité. Ces porte-galons, ne connaissant pas le pays, suivaient à tout hasard le premier chemin qu'ils rencontraient et marchaient à l'aventure. Un groupe de mille deux cent quarante-quatre hommes fut pris dans la batterie du Moulin-de-Pierre, les généraux Henry et Duval se trouvaient parmi ces hommes.

Conduits sur le plateau du Petit-Bicêtre, ces deux chefs furent interrogés par le général Vinoy, qui venait d'arriver sur le lieu de l'action. Henry nia énergiquement être celui qu'on supposait. Duval voulut agir de même, mais soit imbécillité, lâcheté ou imprudence, quelques officiers fédérés soutinrent qu'il était bien le général Duval. Il fut immédiatement passé par les

armes. Son exécution eut lieu à dix heures et demie du matin, à peu de distance d'une maison isolée qui s'élève sur la route de Versailles.

Son cadavre resta étendu près d'une haie, et environ treize cents de ses hommes qui se trouvaient sur le lieu du supplice passèrent à deux pas de ces débris humains, les considérant curieusement, mais ne montrant ni sur leurs visages ni par leurs gestes le moindre signe de douleur.

Henry et les autres prisonniers partirent pour Versailles, tandis que la lutte continuait. Tout était fini de deux à trois heures de l'après-midi. On entendait bien encore quelques coups de fusil dans la campagne, mais la journée était perdue pour les fédérés.

Outre les plateaux de Meudon et de Châtillon, on leur avait repris les villages de Clamart et de Meudon; les quelques maisons où ils tenaient encore ne pouvaient plus résister longtemps, c'était une question d'heures pour les en débusquer.

Nous avons suivi pas à pas les fédérés dans leur marche en avant jusqu'au Petit-Bicêtre et dans la retraite précipitée qui suivit cette tentative. Dès les premiers jours, il était facile de constater que l'heure de leur défaite finale n'était pas très-éloignée. La marche si sagement lente des troupes de l'Assemblée devait donner trois résultats excellents : retremper le moral de l'armée, ménager le sang des soldats et fatiguer les insurgés.

Les défaites qu'ils avaient subies auraient dû servir

de leçon aux chefs de la garde nationale, mais l'amour-propre d'un homme médiocre guérit difficilement des blessures qui lui sont faites. Les fantaisistes généraux de la Commune avaient peut-être la foi dans leurs croyances politiques; mais l'idée politique ne suffit pas pour faire un stratége; il faut connaître au moins un peu sa géographie, et Eudes[1], le fameux délégué à la guerre qui a précédé Cluseret, est sur la question géographique, comme sur beaucoup d'autres du reste, le cancre le plus parfait qu'on puisse rêver.

Eudes et ses subordonnés, au lieu de chercher à réparer leur défaite, se renfermèrent dans les forts d'Issy, de Vanves et de Montrouge, d'où ils couvraient fiévreusement de projectiles le plateau de Châtillon et la terrasse de Meudon. De temps en temps le Moulin-de-Pierre leur faisait l'honneur d'une réponse. De là ces bulletins triomphants, où l'on avait fait taire le feu des Versaillais. Les royalistes, disait-on, ont perdu beaucoup d'hommes, nous avons démonté leurs pièces.

En attendant, ceux qu'on traitait de royalistes remettaient en état la batterie de la terrasse de Meudon. Le génie réparait les tranchées, les galeries, les casemates, les embrasures. Les mêmes travaux étaient exécutés à Châtillon. Les troupes régulières étaient campées hors de la portée des canons des forts; dans

1. J'ai connu beaucoup ce petit Carnot, organisateur de la défaite; je ne me serais jamais douté en causant avec ce personnage, alors gérant de la *Libre Pensée,* qu'il aurait jamais l'audace de se faire chef d'armée.

les redoutes, il n'y avait que peu d'ouvriers, tous à l'abri, et les projectiles ne pouvaient les atteindre. Avec un peu d'esprit d'à-propos, les chefs fédérés se seraient rendu compte de ces faits, auraient moins tiré et plus agi.

La situation, le lendemain du 4 avril, était déjà tendue; on devait au moins tenter par tous les moyens de la rétablir. Il fallait profiter rapidement des moindres circonstances favorables.

En effet, il n'y avait plus d'illusion possible sur la *crosse en l'air*, les soldats se battaient et ne songeaient pas à déserter. Ils ne voyaient dans la guerre que faisait la Commune qu'une seule chose : c'est qu'à cause de cette lutte ils devaient rester sous les drapeaux pour un temps indéterminé au lieu de retourner dans leurs familles, comme ils l'espéraient. La chance que nous signalons, et sur laquelle on avait compté, disparaissant, on devait sans hésiter mettre à profit le temps employé par le gouvernement de Versailles en pourparlers avec l'Allemagne, pour obtenir l'autorisation d'augmenter l'effectif de ses troupes et de la porter successivement à quatre-vingt mille, cent mille et cent cinquante mille hommes.

On était encore maître d'une partie de Neuilly, d'Asnières, du château de Bécon, de Boulogne; il fallait de ce côté rester sur la défensive et attaquer vers le sud, où les Versaillais ne dépassaient pas Chatenay.

En possession des forts de Bicêtre et d'Ivry, des redoutes du Moulin-Saquet et des Hautes-Bruyères, le moindre bon sens disait d'occuper également Thiais, Chevilly et

l'Hay fortement barricadés et la redoute de Chevilly. Cet immense ouvrage construit par les Prussiens pouvait en peu de jours être remis en état de défense. Situé à droite du village, — si l'on fait face à Paris, — il forme une espèce de demi-cercle. Au fond de la tranchée principale, un petit chemin de fer avait été établi et des affûts roulants portant de grosses pièces de siége permettaient de transporter ces engins d'un endroit à un autre, de rectifier le tir et de gêner beaucoup celui de l'adversaire. De ce point on était maître de la route de Versailles à Choisy-le-Roi, et on commandait la plaine qui s'étend au sud à une assez grande distance et à l'ouest jusqu'à la vallée de la Bièvre.

Des masses un peu disciplinées et autrement conduites auraient pu descendre dans la vallée, occuper la Croix-de-Berny, Antony, Verrières, Igny, et arriver aux villages de Bièvres et de Jouy-en-Josas. De ce côté, il est vrai, les Versaillais avaient accumulé des troupes; on pouvait échouer, mais on s'était ménagé une retraite, et il était possible et même facile de se replier, de village en village, jusqu'à Chevilly.

Mais les fédérés procédaient d'une autre façon : ils tournèrent sur eux-mêmes, se contentant de tirer, se retranchant à Bagneux, à Arcueil, à Villejuif, pendant que les troupes du gouvernement, mettant à profit cette inactivité bruyante, établissaient leurs batteries, concentraient leurs forces, étendaient leurs lignes et occupaient sans lutte la Croix-de-Berny, Fresne, l'Hay, Chevilly, Thiais et quelques postes avancés. Le moment

n'était pas éloigné où, une fois maîtres de toutes ces positions, après avoir enfermé complétement les gardes nationaux, les chefs versaillais prendraient une offensive vigoureuse et détruiraient à distance les travaux élevés pour arrêter leur marche.

Brimborion pouvait être armé, n'étant plus menacé par le mont Valérien. La prise du Val Fleury, des Moulineaux, de la gare de Clamart, n'était plus qu'une question de jours, de même que la démolition complète des forts d'Issy, de Vanves et de Montrouge. Ces trois forts, dont l'altitude ne dépasse pas soixante mètres, devaient être écrasés par les batteries des hauteurs de Châtillon et de Meudon, qui s'élèvent à cent deux et cent vingt mètres au-dessus du niveau de la mer.

Si l'attaque que nous avons expliquée plus haut avait été tentée sur Bièvres, elle pouvait avoir pour résultat la reprise par les fédérés de ces positions indispensables, mais Eudes n'était pas homme à songer à un plan aussi simple; quand il fut remplacé par M. Cluseret, il était trop tard. Le citoyen Eudes n'était peut-être pas un traître, mais il fut certainement un imbécile, et beaucoup de ses collègues à l'Hôtel de ville partageaient certainement notre avis.

C'est lui qui est, sinon la seule, au moins la principale cause des désastres militaires de la Commune. A-t-il eu au moins conscience de son incapacité? Nous en doutons.

CHAPITRE XI.

VERSAILLES ET SES ENVIRONS.

Versailles s'était peuplé aux dépens de Paris. Depuis le 18 mars une partie de la population riche et aisée s'y était réfugiée, et la ville de Louis XIV avait, du jour au lendemain, vu ses rues calmes et ses avenues désertes transformées en voies animées.

On voyait dans le parc les toilettes brillantes des Parisiennes, lorsque le soleil du printemps réchauffait la terre, que les arbres verdissaient rapidement, que les fleurs pareilles à une neige parfumée entr'ouvraient leurs pétales et répandaient les odeurs les plus douces. A chaque instant les oreilles se tendaient, les hommes discutaient, faisaient sur le gazon ou sur le sable des plans de bataille et expliquaient les mouvements des troupes. Les femmes, relevant leurs longs vêtements de leurs petites mains gantées, écoutaient les conversations plus ou moins niaises qui avaient lieu à leurs côtés, ou comptaient les coups de canon que répercutait l'écho.

La rue des Réservoirs était le rendez-vous des politiques; on attrapait les députés au passage et on employait tous les moyens possibles pour en obtenir une carte afin d'assister à la prochaine séance.

Si l'on arrivait de Paris, pour peu qu'on fût connu, chacun entourait le nouveau venu, le pressait de questions et voulait savoir ce qui se passait dans la ville livrée aux caprices d'une armée d'aventuriers accourus de tous les côtés. Si on était tant soit peu répandu dans le monde des journaux, vos impressions étaient immédiatement imprimées. Si on était journaliste, alors le succès était complet. Le journal faisait à la hâte une nouvelle édition. Un titre en lettres grasses se détachait dans le texte, c'était : Nouvelles de Paris.

Ces trois mots avaient un attrait étonnant, et chacun s'arrachait l'heureux journal.

Puis on regardait défiler les troupes, on admirait les canons et les mitrailleuses rangés sur la place d'Armes. Souvent une nouvelle se répandait avec une rapidité électrique : des prisonniers arrivaient.

Alors, poussée par la curiosité, la foule se précipitait sur la route, se rangeait sur les bas côtés, et les causeries allaient leur train. Aussitôt que brillaient au loin les lances, les sabres nus ou les baïonnettes, sortaient de toutes les poitrines les cris de : Vive l'armée! vive la France! et les fédérés, marchant deux par deux, baissaient la tête en traversant tout ce monde. Quelques pleureurs se sont indignés à propos des épithètes qu'on adressait à ces malheureux. Certes, personne ne

doit insulter un ennemi vaincu et prisonnier. Mais, dans ce cas, les vainqueurs n'avaient-ils pas le droit de protester? Pouvaient-ils regarder, l'œil sec et le cœur calme, ces individus qui avaient peut-être pillé leurs maisons, assassiné leurs parents ou forcé leurs fils de s'enrôler sous le drapeau rouge.

Ce qu'il y avait d'admirable, c'était le calme et la dignité des sergents de ville et des gendarmes. Beaucoup de ces malheureux avaient laissé à Paris femmes et enfants. Ils savaient que ces pauvres êtres étaient en prison et gardés comme otages, que quelques-uns même étaient fusillés. Et cependant ils escortaient sans broncher ces assassins. Jamais on ne vit leur main faire un geste menaçant, jamais on n'entendit de leur bouche sortir un mot de colère. Ils se battaient bravement, sachant bien, pourtant, que chaque coup de fusil qu'ils tiraient, chaque pas qu'ils faisaient en avant, chaque barricade qu'ils enlevaient pouvait faire signer à Rigault l'ordre d'exécuter leurs familles.

L'attitude des prisonniers, il faut le dire, ne les rendait pas intéressants. Ils n'avaient pas la démarche du soldat qui a été pris en défendant sa patrie. Ils baissaient la tête et n'osaient regarder en face la double haie humaine qu'ils traversaient. Quelquefois, quand un officier fédéré paraissait, galonné sur toutes les coutures, on criait : « A bas les galons! », il arrachait ses broderies et jetait son képi dans la poussière. Un officier, commandant à de vrais soldats, combattant pour une noble cause, n'aurait jamais accompli un pa-

reil acte. Si nous citons ces faits, c'est tout simplement pour les expliquer. Certes, il eût été plus convenable qu'aucun cri à l'adresse des fédérés ne fût proféré; mais ceux qui ont souffert, qui ont durant deux mois vécu dans des transes mortelles; ceux qui ont été pillés, brûlés par ordre de la Commune, comprendront ces protestations.

A Versailles, ce qu'on remarquait surtout, c'était l'esprit de discipline qui renaissait dans l'armée. Officiers et soldats se saluaient, l'ordre reparaissait et tout s'exécutait avec un ensemble admirable : plus de cohue, plus d'allées et venues inutiles; les rouages administratifs, un moment détraqués, marchaient régulièrement. Les ordres étaient exécutés aussitôt donnés. La France avait retrouvé une armée; cette armée était en train de sauver la société.

Un fait entre mille qui prouve comment on s'occupait des plus petits détails. Tous les militaires qui avaient à Paris des parents étaient laissés aux dépôts de leurs régiments. On ne les obligeait point à se battre, parce que le frère eût pu rencontrer son frère sur une barricade, et le fils lancer sur la maison paternelle un obus. Tout ce qui était élément de faiblesse avait été mis de côté; la sévérité de la discipline militaire avait cédé le pas au sentiment de la famille.

Les environs de Versailles, Saint-Germain, Bougival, Rueil, étaient encombrés de Parisiens. La route de Nanterre à Saint-Denis, qui traverse la plaine de Gennevilliers, était couverte de voitures de tous genres. Équi-

pages de maître, charrettes de blanchisseuses, fourgons, coucous, fiacres, omnibus faisaient un service perpétuel entre la gare de Saint-Denis et la ville de Louis XIV. Un bateau à vapeur allait de l'île Saint-Denis à Chatou. Les obus fédérés jetèrent souvent la terreur parmi les voyageurs, et on les voyait se coucher au fond des fossés et sur les talus de la chaussée en entendant au-dessus de leur tête le sifflement sinistre des projectiles.

CHAPITRE XII.

ADMINISTRATION INTÉRIEURE.
ARRESTATIONS. — AVERTISSEMENTS. — MM. FLOQUET, LOCKROY, MILLIÈRE.

Battue hors de Paris, la Commune se disputait à l'Hôtel de ville, faisait arrêter ses membres ou destituait ses fonctionnaires. Dès le 27 mars, Lullier était en prison, où Assi ne devait pas tarder à le suivre. Lebeau, directeur de l'*Officiel,* était déclaré fou dans le journal qu'il dirigeait. Il avait adressé à la *Cloche* une lettre dans laquelle il déclarait accepter la responsabilité de l'article excitant à l'assassinat des membres des familles souveraines. Cette communication se terminait ainsi :

Nous approuvons complétement l'article du citoyen Vaillant, et nous n'hésitons pas à déclarer que nous avions préparé sur le régicide un article plus radical que, vu les circonstances, nous n'avons pas voulu insérer.

M. de Laroche-Tulon, représentant à l'Assemblée de

Versailles, a déclaré qu'il provoquait tous les républicains.

Eh bien, les citoyens Lebeau, Lullier et Dardelles, commandant des Tuileries, relèvent tous les défis des défenseurs du principe monarchique.

On y trouvait en outre une foule d'accusations contre M. Longuet.

Le lendemain, la Commune faisait paraître dans l'*Officiel* la note suivante :

Plusieurs journaux reproduisent avec un empressement de mauvais goût une lettre signée Lebeau, dont la forme seule aurait dû inspirer à la presse sérieuse la plus légitime défiance. Le ton de cette lettre trahit depuis la première ligne jusqu'à la dernière un état mental tout particulier.

Le rédacteur anonyme concluait en disant que le citoyen Longuet était bien régulièrement nommé directeur de l'*Officiel,* et qu'il entrait en fonctions immédiatement.

La direction des postes se plaignait de l'indélicatesse du gouvernement de Versailles, qui, en partant, avait eu l'audace d'enlever l'argent et les timbres-poste. Il lui était impossible de payer les mandats dont on gardait le montant à Versailles. Pour Paris seulement, le service postal se trouvait rétabli. Une deuxième affiche, contredisant en partie la première, annonçait que le service était rétabli entre Paris et les départements. Voici comment on s'y était pris pour réor-

ganiser tant bien que mal cette partie si importante de l'administration des postes :

Des individus avaient fondé des agences où les intéressés pouvaient déposer leurs lettres, qui ensuite étaient portées à Saint-Denis, où commençait le service du reste de la France. Naturellement il fallait payer l'intermédiaire ; de son côté, la Commune prélevait un impôt de 10 centimes par lettre, et, à Saint-Denis, on affranchissait, de sorte qu'une seule lettre payait trois impôts à trois perceptions différentes.

Ce système n'était pas parfait et coûtait assez cher, mais il rendait des services; il fonctionna jusqu'au dimanche 21 mai.

Comme la division de la presse avait été rétablie au ministère de l'intérieur, il fallait la faire fonctionner. Son chef, le citoyen Alexandre Lambert, envoya au *Paris-Journal* un communiqué qui finit ainsi :

... La liberté de la presse n'est pas le droit de s'embusquer prudemment derrière un journal pour redoubler les horreurs d'une lutte que Paris n'a pas commencée, mais dans laquelle il fera triompher la République et la Commune.

La Commune, à l'unanimité, adoptait l'écharpe rouge frangée d'or comme insigne des fonctionnaires municipaux. Pour comble de puérilités, elle donnait dans un journal un rapport de police sur l'impératrice Eugénie et la comtesse de Montijo. Ce rapport datait de 1842 et contenait une foule d'anecdotes très-compromettantes pour les deux femmes.

Le maire du 8e arrondissement, Jules Allix, organisait, sous la direction de M. Triat, un corps de gymnastes destiné à former des professeurs civils et militaires pour les écoles et les armées citoyennes [1].

On posait en grande cérémonie le drapeau rouge sur la mairie du 1er arrondissement, et les délégués du 16e (Passy) annonçaient que la Commune avait pris toutes les mesures nécessaires afin de mettre ce quartier à l'abri d'une attaque de Versailles. Un de ces délégués était Napias-Piquet, individu taré, comme l'indiquait du reste son titre de membre d'une commission communale. Nous citerons un de ses actes; il permettra de juger l'homme.

A peine installé à la mairie, Napias-Piquet fit appeler à son cabinet un écrivain et lui proposa la rédaction en chef d'un journal pour défendre les intérêts de l'arrondissement. C'était la caisse municipale qui devait fournir les fonds. Le procédé était déjà peu délicat; mais le citoyen Napias mettait pour condition que le journal publierait tous les jours cent lignes au moins, cent cinquante lignes au plus de sa copie, à raison de 20 centimes la ligne. Ce moyen détourné d'empocher l'argent des administrés ne plut pas au journaliste, qui refusa nettement de se rendre le complice d'un vol. Le journal ne parut pas.

MM. Édouard Lockroy et Charles Floquet avaient

1. Son titre de directeur de cet établissement communal fut cause, plus tard, de l'arrestation de M. Triat.

voulu se rendre à Versailles pour remettre au président de l'Assemblée leur démission de députés. Les hostilités les empêchant de franchir les fortifications, ils firent insérer dans les journaux de la Commune la lettre collective qu'ils adressaient à M. Grévy. Voici le texte de cette missive :

Monsieur le président,

Nous avons la conscience d'avoir fait tout ce que nous pouvions pour conjurer la guerre civile en face des Prussiens encore armés sur notre sol. Nous jurons devant la nation que nous n'avons aucune responsabilité dans le sang qui coule en ce moment. Mais puisque, malgré nos efforts passés, malgré ceux que nous tentions encore pour arriver à une conciliation, la bataille est engagée, et une attaque dirigée sur Paris, nous, représentants de Paris, croyons que notre place n'est plus à Versailles. Elle est au milieu de nos concitoyens, avec lesquels nous voulons partager, comme pendant le siége prussien, les souffrances et les périls qui leur sont réservés. Nous n'avons plus d'autre devoir que de défendre, comme citoyens et selon les inspirations de notre conscience, la république menacée. Nous remettons entre les mains de nos électeurs le mandat qu'ils nous avaient confié, et dont nous sommes prêts à leur rendre compte.

Les représentants du peuple présents à Paris,

CH. FLOQUET, ÉDOUARD LOCKROY.

Le parti de ces messieurs était pris : ils se rangeaient du côté de la Commune. Mais, au moins, ils

n'auraient pas dû mentir. Car, le 3 avril, il était très-facile d'aller à Versailles, soit en passant par Saint-Denis, soit en prenant la vallée de la Bièvre jusqu'à Jouy-en-Josas. Le délégué à la sûreté ne leur aurait certainement pas refusé de laisser-passer.

M. Millière publiait en même temps la déclaration suivante :

Malgré le profond dégoût que m'inspirent les passions haineuses et violentes de la majorité, j'ai cru de mon devoir de rester dans l'Assemblée nationale tant qu'il m'a semblé possible d'y remplir le mandat que le peuple de Paris m'a conféré, c'est-à-dire tant que je pourrais lutter pour la cause de la justice et combattre les partis du désordre, coalisés contre la république.

Sans me permettre de juger et moins encore de blâmer les citoyens qui, par un sentiment consciencieux et désintéressé, comprennent leur devoir d'une autre façon, je pense qu'une démission pure et simple n'est pas le meilleur moyen d'accomplir la tâche imposée à un représentant du peuple.

J'ai été confirmé dans cette opinion par les conseils d'un grand nombre de membres des comités électoraux qui ont proposé ma candidature, et j'ai pu en apprécier la justesse lorsque j'ai vu avec quelle satisfaction nos ennemis ont recueilli la démission de plusieurs des élus du parti républicain.

Mais l'abominable attentat commis par le pouvoir exécutif, le crime que le gouvernement de Versailles consomme en ce moment contre le droit, contre l'humanité, offre aux représentants de Paris la plus grave occasion de faire un dernier et suprême usage de leur mandat en réprouvant solennelle-

ment une politique dont le but évident est de noyer la république dans le sang du peuple, qui ne connaît d'autres moyens de pacification que la guerre civile, et dont le résultat, s'il était réalisé, serait la perte définitive de la patrie.

C'est dans ces dispositions d'esprit que je voulais me présenter à la séance d'aujourd'hui.

Je me proposais d'interpeller le gouvernement sur l'attaque à main armée qu'il dirige contre Paris, et de démontrer au pays, trompé par les mensonges de M. Thiers, quelle est la véritable situation de la capitale.

Il est bon que la France entière sache que Paris est, non pas en état d'insurrection, mais bien en état de légitime défense; qu'il n'a jamais fait qu'user pacifiquement de son droit, du droit qui lui appartient au même titre qu'à toutes les autres communes de France; qu'après l'avoir livré à l'ennemi par la plus infâme des trahisons dont l'histoire ait conservé le souvenir, les misérables qui ont ainsi sacrifié la patrie à leur ambition veulent encore étouffer dans Paris l'esprit de liberté politique et d'indépendance municipale, qui ne leur permettrait pas de jouir impunément du fruit de leurs forfaits; et que, malgré les outrages, les défis et les provocations, la population parisienne calme, paisible, unanime, n'avait tenté aucune agression, commis aucune violence, causé aucun désordre lorsque le gouvernement l'a fait attaquer par les anciens policiers de l'empire, organisés en troupes prétoriennes sous le commandement d'ex-sénateurs.

Voilà comment je comprends le devoir d'un représentant du peuple. C'est ainsi que j'aurais accompli mon mandat si j'avais pu me transporter à Versailles. Du haut de la tribune, j'aurais à la face du monde déclaré la majorité réactionnaire et son pouvoir exécutif responsables des nouvelles calamités

qu'ils déchaînent sur notre malheureuse patrie, et j'aurais quitté l'Assemblée en secouant la poussière de mes souliers.

MILLIÈRE.

L'ancien caissier de la compagnie d'assurances *l'Aigle* ne brillait point par la modération et disait nettement son opinion aux membres de l'Assemblée nationale.

Le 4 avril, le citoyen Ulysse Parent donnait sa démission de membre de la Commune.

CHAPITRE XIII.

ORGANISATION
DE LA GARDE NATIONALE. — LE COMITÉ CENTRAL
ET LA COMMUNE. — LA LOI SUR LES OTAGES.

Cluseret, entrant au ministère, avait été forcé de suivre l'impulsion donnée, et de continuer la lutte commencée contre son avis. Les fédérés avaient en leur pouvoir plus de *trois cent mille fusils et deux mille canons et mitrailleuses.* Mais pour manier les pièces d'artillerie il faut des hommes spéciaux, et la Commune en manquait. Lorsque les artilleurs fédérés tiraient sur les remparts, les canons, dans leur mouvement de recul, roulaient jusqu'au bas des talus, et il fallait un temps très-long et beaucoup d'hommes pour les remettre en place.

Le délégué à la guerre réorganisa les compagnies de marche, et rédigea ainsi leur code et régla leur service :

Les officiers, sous-officiers et gardes entreront en solde à partir du 7 avril.

Les gardes toucheront 1 fr. 50 et les vivres.

Les sous-officiers, 2 francs.

Les officiers, 2 fr. 50.

Quand les compagnies agiront en dehors du service, les officiers toucheront la solde de leur grade dans l'armée.

Les quatre compagnies de chaque bataillon éliront un chef de bataillon spécial.

Les élections auront lieu le 6 avril.

La revue sera passée au champ de Mars par les membres de la Commune le 7 avril, à deux heures de l'après-midi.

Bureau d'organisation et de renseignements au ministère de la guerre et à la place.

Font partie des bataillons de guerre tous les citoyens de dix-sept à trente-cinq ans non mariés, les gardes mobiles licenciés, les volontaires de l'armée ou civils. Les effets de campement seront complétés dans le plus bref délai.

Il était dit également qu'à l'avenir tout ordre relatif au mouvement des troupes serait signé du général Bergeret, commandant la place de Paris, qui recevrait à cet égard les instructions du délégué de la guerre.

Tout autre ordre ou réquisition de troupes devait être considéré comme nul et non avenu.

Durassier, délégué à la marine, invitait les marins qui se trouvaient à Paris, et qui désiraient prendre du service sur les canonnières de la Commune, de s'adresser au commandant de la flottille, ancrée provisoirement au pont Neuf.

M. Cluseret adressa un rapport aux membres de la

commission exécutive. Nous citons ce document, où, à travers les réticences, les hâbleries, on devine la situation compromise et le peu de cas qu'il fallait faire des gardes nationaux comme combattants.

Citoyens,

Depuis mon entrée en fonctions, j'ai cherché à me rendre un compte exact de la situation militaire, tant au point de vue de ce qui motive une agression que rien ne justifie qu'à celui de ses résultats.

Le motif paraît être, en première ligne, d'effrayer la population, en second lieu nous faire dépenser en pure perte nos munitions, enfin masquer un mouvement sur notre droite pour occuper les forts de la rive droite.

Jusqu'à ce jour, l'espoir coupable de l'ennemi a été frustré, ses tentatives repoussées.

La population est restée calme et digne, et si nos munitions ont été gaspillées par des soldats trop jeunes, ils acquièrent chaque jour, par la pratique du feu, le sang-froid indispensable à la guerre.

Quant au troisième point, il dépend plus des Prussiens que de nous. Néanmoins nous veillons.

Au point de vue de l'action, elle se résume ainsi : soldats excellents, officiers mêlés, les uns très-bons et les autres très-mauvais. Beaucoup d'élan, assez peu de fermeté. Quand les compagnies de guerre seront formées et dégagées de l'élément sédentaire, on aura une troupe d'élite dont l'effectif dépassera cent mille hommes. Je ne saurais trop recommander aux gardes de porter toute leur attention sur le choix de leurs chefs.

Actuellement les positions respectives des deux troupes peuvent se résumer ainsi : les Prussiens de Versailles occupent les positions de leurs congénères d'outre-Rhin. Nous occupons les tranchées, les Moulineaux, la gare de Clamart.

En somme, notre position est celle de gens qui, forts de leurs droits, attendent patiemment qu'on vienne les attaquer, se contentant de se défendre.

Des actes d'héroïsme se sont accomplis. A ce sujet, je proposerai à la Commune de vouloir bien faire don au 101ᵉ bataillon d'une mitrailleuse qu'il a enlevée aux Prussiens de Versailles avec son caisson et deux autres pièces d'artillerie.

Que chaque bataillon tienne à honneur d'imiter le 101ᵉ, et bientôt l'artillerie de la Commune de Paris sera une des plus belles et des mieux servies.

Je saisis cette occasion de rendre un public hommage à la justesse du tir de nos artilleurs.

En terminant, citoyens, je pense que si nos troupes conservent leur sang-froid et ménagent leurs munitions, l'ennemi se fatiguera avant nous. Il ne restera alors de sa folle et criminelle tentative que les veuves et les orphelins, le souvenir et le mépris pour une action atroce.

Le délégué tâchait autant qu'il pouvait de transposer les situations et de faire prendre à l'armée de Versailles le rôle d'agresseur. Mais on savait ce qui s'était passé, et les mensonges de M. Cluseret établirent que la Commune se sentait vaincue.

Le Comité central, qui soi-disant s'était dissous après les élections, reparaissait, donnait des ordres que contre-signait le délégué à la guerre. A propos de la nomi-

nation de chefs de bataillon, le Comité prit l'arrêté suivant :

Considérant qu'il importe que les bataillons de marche aient à leur tête des chefs qui les dirigent effectivement;

Considérant que dans les événements récents un certain nombre de chefs ont fait défaut;

Vu le décret du 4 avril du délégué à la guerre,

Le Comité central arrête :

Dans chaque bataillon, un commandant sera nommé par les quatre compagnies de guerre, et les conduira. Les compagnies sédentaires resteront sous son contrôle et seront administrées, en son absence, par un capitaine-commandant hors cadres.

Tous les titulaires devront se présenter en dernier délai, samedi 8, aux bureaux du Comité central, au ministère de la guerre, avec leurs titres de nomination.

A la date du dimanche 9 avril, le service des secteurs est supprimé.

Par délégation :

G. Arnold, C. Gaudier, Prudhomme, L. Boursier, J. Grolard.

Ce Comité, tantôt occulte, tantôt fonctionnant en pleine lumière, suivant les circonstances, disait dans un autre considérant que :

Dans les circonstances actuelles, il importe, surtout au point de vue militaire, de voir à la tête des légions des officiers supérieurs ayant des connaissances reconnues :

Dans les arrondissements qui n'en sont pas pourvus, le

chef de légion sera *nommé provisoirement* par le délégué à la guerre et sanctionné par le Comité central.

Pour nommer un chef de légion il faut la sanction du Comité, le ministre de la guerre ne peut le nommer d'une façon définitive, même avec l'appui de la Commune. Continuant son système d'accaparement des pouvoirs, le Comité, oubliant complétement que l'Hôtel de ville existait, avertit les chefs de bataillon qu'ils devront faire parvenir le jour même [1], au secrétariat général du Comité central, 2, rue de l'Entrepôt, l'état nominatif et l'effectif de leur bataillon, avec noms, prénoms, adresse et âge.

Chaque mairie devra envoyer dans le même délai l'état des nouveaux incorporés.

Le public et les journaux indépendants avaient depuis longtemps deviné et annoncé cette influence du Comité central. Il parut dans l'*Officiel* du 6 avril une note qui avait la prétention d'expliquer les rapports de la Commune et du Comité. Cette note prouva aux plus incrédules que ce qu'on disait sur la brouille existant entre les deux pouvoirs était vrai :

Depuis quelque temps, dit le rédacteur communal, certains journaux mal renseignés ou de mauvaise foi ont parlé d'un prétendu antagonisme qui existerait entre la Commune et le Comité central de la fédération de la garde nationale. Si le *Journal officiel* n'a pas cru devoir démentir ces bruits

1. 5 avril.

malveillants, c'est qu'il y avait lieu de penser qu'ils cesseraient bientôt d'eux-mêmes.

Leur persistance voulue nous oblige, avant de publier les avis émanant du Comité, de déclarer que le Comité central, considéré par la Commune et se reconnaissant lui-même comme le grand conseil de famille de la garde nationale, a été admis par la délégation de la Commune à la guerre, avec l'approbation de la commission exécutive, à lui apporter son concours pour la réorganisation de la garde nationale.

Cette explication n'était pas claire, les hommes de la Commune paraissaient avoir un parti pris absolu de mentir toujours.

Ne voulant pas avouer des défaites que tout le monde connaissait, les chefs de l'Hôtel de ville lancèrent proclamation sur proclamation.

Dans l'un de ces imprimés, qui porte la date du 4 avril, la commission exécutive s'écrie :

Les monarchistes qui siégent à Versailles ne vous font pas une guerre d'hommes civilisés; ils vous font une guerre de sauvages.

Les Vendéens de Charette, les agents de Piétri *fusillent les prisonniers, égorgent les blessés, tirent sur les ambulances !*

Vingt fois les misérables qui déshonorent l'uniforme de la ligne ont levé la crosse en l'air, puis, traîtreusement, ont fait feu sur nos braves et confiants concitoyens.

Ces trahisons et ces atrocités ne donneront pas la victoire aux éternels ennemis de nos droits.

Nous en avons pour garants l'énergie, le courage et le dévouement à la République de la garde nationale.

Son héroïsme et sa constance sont admirables.

Ses artilleurs ont pointé leurs pièces avec une justesse et une précision merveilleuses.

Leur tir a plusieurs fois éteint le feu de l'ennemi, qui a dû laisser une mitrailleuse entre nos mains.

Citoyens,

La Commune de Paris ne doute pas de la victoire.

Des résolutions énergiques sont prises.

Les services, momentanément désorganisés par la défection et la trahison, sont, dès maintenant, réorganisés.

Les heures sont utilement employées pour votre triomphe prochain.

La Commune compte sur vous, comme vous pouvez compter sur elle.

Bientôt il ne restera plus aux royalistes de Versailles que la honte de leurs crimes.

A vous, citoyens, il restera toujours l'éternel honneur d'avoir sauvé la France et la République.

Gardes nationaux,

La Commune de Paris vous félicite et déclare que vous avez bien mérité de la République.

Après la commission la Commune, s'adressant à la population en termes non moins choisis, dit :

Chaque jour les bandits de Versailles égorgent ou fusillent nos prisonniers, et pas d'heure ne s'écoule sans nous apporter la nouvelle d'un de ces assassinats.

Les coupables, vous les connaissez : ce sont les gendarmes et les sergents de ville de l'Empire, ce sont les royalistes de Charette et de Cathelineau qui marchent contre Paris au cri de : *Vive le roi !* et drapeau blanc en tête.

Le gouvernement de Versailles se met en dehors des lois de la guerre et de l'humanité ; force nous sera d'user de représailles.

Si, continuant à méconnaître les conditions habituelles de la guerre entre peuples civilisés, nos ennemis massacrent encore un seul de nos soldats, nous répondrons par l'exécution d'un nombre égal ou double de prisonniers.

Toujours généreux et juste même dans sa colère, le peuple abhorre le sang comme il abhorre la guerre civile ; mais il a le devoir de se protéger contre les attentats sauvages de ses ennemis, et, quoi qu'il lui en coûte, il rendra œil pour œil et dent pour dent.

Voulant avoir un autre appui moral que le sien, la Commune fit imprimer à l'*Officiel* une lettre où l'on relate en phrases ampoulées que des artilleurs du mont Valérien ont tiré sur des médecins et des voitures des ambulances. Malheureusement les signataires de cette épître offraient peu de garantie, tenant de trop près aux fédérés : c'étaient le médecin en chef et le médecin adjoint de l'Hôtel de ville. Il est probable que si ces individus avaient voulu annoncer un fait blâmant les actes des fédérés, on les eût fait arrêter immédiatement.

On voulait par ces accusations lancer le décret sur les otages, qui, en effet, ne se fit pas attendre. Préparé

depuis longtemps, il parut dans l'*Officiel* du 5 avril :

La Commune de Paris,

Considérant que le Gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sont même pas souillés les envahisseurs du sol français;

Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie des deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées; qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;

Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Toute personne prévenue de complicité avec le Gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.

Art. 2. Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déférés.

Art. 3. Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

Art. 4. Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.

Art. 5. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

Art. 6. Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage.

Le général Bergeret, l'homme aux deux chevaux tués devant lui, n'avoua pas sa défaite, mais il jugea à propos d'adresser à la commission exécutive une lettre dans laquelle il disait :

Les craintes de certaines personnes sont exagérées. Je sais qu'il faut à notre brave garde nationale une nouvelle organisation; mais la situation de notre cher Paris est bonne, nos forts sont pourvus de munitions et résistent fièrement aux attaques insensées et criminelles de ceux que j'ai la honte d'appeler les Français de Versailles.

Quant à Neuilly, cet objectif de nos adversaires, je l'ai formidablement fortifié, et je défie à toute une armée de l'assaillir. J'y ai placé un homme intelligent et ferme, le citoyen Bourgoin; il y tient d'une main sûre le drapeau de la Commune, et nul ne viendra l'en arracher.

Donc, chers citoyens, organisons dans le calme et la sécurité vigilante de notre force nos bataillons, et laissons au temps, quelques jours à peine, le soin de démontrer à nos ennemis leur faiblesse et notre puissance.

Le temps démontra exactement le contraire des prédictions de Bergeret, c'est-à-dire la faiblesse des communeux et la force du gouvernement légal.

CHAPITRE XIV.

ARRESTATION DE L'ARCHEVÊQUE. — TABLEAU DE PARIS.
DÉPARTS DES HABITANTS.

Entre la menace et l'exécution, la Commune ne laissait aucun intervalle. Aussi son décret sur les otages n'était pas encore connu du public, que déjà M. Darboy, archevêque de Paris, M. Deguerry, curé de la Madeleine, et plusieurs autres prêtres étaient arrêtés, ainsi que M. le président Bonjean et une foule d'autres citoyens appartenant aux différentes classes de la société.

M. Darboy fut conduit le 4 avril, jour de son arrestation, à la préfecture de police, où il subit un interrogatoire de Rigault. Ayant appelé les polissons qui l'entouraient « mes enfants », Rigault lui dit qu'il était devant des magistrats et non en face d'enfants. Il n'y avait qu'à hausser les épaules en voyant tous ces va-nu-pieds de la veille se pavaner dans leurs habits galonnés et

se prendre au sérieux. On se rappelait le discours adressé aux Romains par Memmius, pendant la guerre de Jugurtha :

« ... Mais que sont-ils donc, ces oppresseurs de la République? Des scélérats couverts de sang, d'une cupidité insatiable et qui font trophée de leurs crimes; probité, honneur, devoir, ce que l'honnêteté avoue, ce qu'elle rejette, tout est pour eux trafic. Ils se font un rempart, ceux-ci, de l'assassinat de vos tribuns, ceux-là, des tortures auxquelles ils vous ont injustement soumis... »

Memmius terminait ainsi son discours :

« ... Vis-à-vis de votre ennemi le plus implacable, on a trahi l'autorité du sénat, trahi votre souveraineté. La République, au dedans et au dehors, a été vendue. Si l'on ne procède point à une enquête, si justice n'est pas faite des coupables, il ne nous reste plus qu'à vivre sous la dépendance de l'arbitraire, car enfin faire impunément ce que l'on veut, c'est agir en roi.

« Est-ce à dire pour cela, Romains, que vous deviez être plus désireux de condamner vos concitoyens que de les absoudre? Non. Mais gardez-vous, en amnistiant les pervers, de compromettre tous les honnêtes gens. D'ailleurs, en politique, il vaut mieux se montrer indifférent pour le bien que pour le mal.

« L'honnête homme méconnu se refroidira peut-être, tandis que le méchant n'en devient que plus dangereux. Au surplus, en empêchant le mal, on se dispense de lui résister. »

Ces passages n'ont-ils pas un certain rapport avec le temps où régnait la Commune? Les Delescluze, les Rigault et leur bande ont des ancêtres dans les gredins de tous les pays qui préparent la guerre civile, compromettent l'existence de leur patrie pour satisfaire une ambition, une rage de jouissances poussées jusqu'à la folie.

M. Rochefort, dans le *Mot d'ordre,* avait parlé du trésor de Notre-Dame; les autres journaux de la Commune ne laissèrent pas passer une si belle occasion d'exciter au pillage de la cathédrale; ils dirent même que des armes y étaient cachées.

Ce fut donc sous ce prétexte qu'un ordre de perquisition fut donné, et que des gardes nationaux se rendirent au temple. Le sacristain raconte comment opérèrent les fédérés :

« Dans les perquisitions faites le vendredi saint à Notre-Dame, comme armes, on n'a pas trouvé le plus chétif canif; comme munitions, pas une amorce de fusil, et comme pillage du trésor, après un minutieux inventaire, les mandataires avaient commencé à faire charger une voiture de ce que Notre-Dame possède comme trésor, ornements, etc.; mais par l'initiative prise auprès du Comité central par le capitaine qui commandait le piquet des gardes nationaux, dont je regrette de ne pouvoir vous dire le nom, car on ne saurait trop répéter le nom des hommes de cœur, un membre du Comité, le citoyen Lavalette, je crois, est venu faire remettre tous les objets en place, et, après

avoir constaté que rien ne manquait, j'en ai signé le procès-verbal dressé à ce sujet.

« Immédiatement après, les scellés furent posés sur les portes, et depuis sont gardés par un piquet de gardes nationaux. »

Le lendemain, le *Rappel* annonçait pompeusement que deux mille chassepots avaient été trouvés dans les caves de Notre-Dame. Le fait était faux. MM. Meurice et Vaquerie le savaient bien; mais pour gagner de l'argent ces citoyens ne regardaient pas à lancer une calomnie qui pouvait avoir pour résultat l'arrestation de quelques hommes innocents.

Dans la nuit qui suivit l'arrestation de l'archevêque, des hommes appartenant aux 84e et 212e bataillons s'offrirent, dans le palais archiépiscopal, un souper de quatre-vingts couverts. L'office et la cave furent mis à contribution, et quand les envoyés de Rigault rentrèrent à la place Dauphine, où ils étaient de garde, ils ne purent reprendre leur service à cause de l'état d'ébriété où ils se trouvaient. Cependant quelques-uns avaient conservé leur sang-froid, mais dans un but tout à fait intéressé. Un fédéré du 84e força un tiroir et y prit 10,000 francs. Ses autres collègues rangèrent dans leurs poches une partie de l'argenterie.

A la préfecture de police, des gardes nationaux avaient trouvé un commerce aussi lucratif que malhonnête : ils faisaient passer les premiers quelques-uns de ceux qui attendaient des laisser-passer. Seulement il fallait que le favorisé donnât 10 francs. Cette somme lui évitait

la peine de rester douze heures au moins les pieds dans la boue.

On fermait les églises et on y établissait des clubs. A Saint-Nicolas-des-Champs, à Saint-Roch, à Saint-Sulpice, à Saint-Eustache, se réunissaient le soir les démagogues du quartier. Les questions politiques, les idées sociales, l'existence de Dieu, étaient traitées par des individus sachant à peine lire et écrire. Des citoyennes prenaient quelquefois la parole.

L'orateur montait en chaire. Le bureau occupait le banc d'œuvre et l'auditoire était assis, fumant, causant, jurant, écoutant fort peu les vérités qu'on prétendait lui débiter. Ce public étrange venait plutôt pour se voir, se connaître, se compter, que pour entendre ce qui se disait.

Le costume de la garde nationale dominait; beaucoup de femmes étaient en cantinières, enchantées de faire admirer leurs formes si elles étaient solidement taillées, leur figure si la nature les avait douées d'un minois chiffonné; puis les broderies rouges du jupon, les plumes du chapeau crânement posé sur l'oreille. Souvent des broderies d'une blancheur immaculée et d'une grande délicatesse de travail entouraient le bas de la jupe. Ces objets avaient été volés dans les appartements abandonnés de Passy et d'Auteuil. Le même procédé avait été employé pour se procurer du linge fin, des cols, des manchettes et des chaussures. Les bottines en chevreau menaçaient de craquer, tant les pieds qu'elles renfermaient étaient gros. Un bourrelet

de chair formait un cercle au bas de la jambe. On voyait que les pauvres femmes souffraient horriblement d'avoir les pieds emprisonnés de cette façon; mais elles luttaient contre la douleur et passaient leur mauvaise humeur sur les réactionnaires.

Ces coquettes fédérées avaient une cour. Les citoyens les plus austères les regardaient du coin de l'œil, d'autres les suivaient et entamaient avec elles des conversations où la politique était absolument étrangère.

Les cantinières vieilles ou laides s'habillaient en homme et portaient l'uniforme de la garde nationale. Jamais on n'a vu de pareils monstres; les tricoteuses de 93 ont dû en tressaillir de jalousie dans la terre où elles pourrissent. On eût fait le pari de réunir une aussi grande quantité de spécimens de laideur, qu'il aurait été impossible de mieux réussir.

Des pères de famille conduisaient leurs enfants à ces réunions, et ces pauvres êtres inconscients applaudissaient et riaient.

Les lustres éclairaient ces scènes étranges, la lumière se reflétait sur tous ces visages avinés. Les nefs latérales en plein dans l'ombre étaient le lieu de rendez-vous des amoureux et l'endroit favori des péripatéticiens communeux. Un voile immense couvrait le maître-autel, le tabernacle était vide. Mais les libres penseurs fédérés ne se contentaient pas toujours de parler, ils agissaient. C'était pour eux un plaisir de costumer les statues de saints en gardes nationaux, et la Vierge en cantinière.

Toute la journée les prêtres pouvaient officier, ils devaient éviter de faire voir des broderies trop riches ou des objets ressemblant à de l'or. Le tout était généralement saisi, sous le prétexte que les églises et leur contenu appartiennent à l'État; l'or et l'argent, envoyés au citoyen Camélinat, directeur de la Monnaie, étaient transformés en pièces de cinq et de vingt francs.

Vers la fin de la Commune il avait même été question d'opérer une razzia chez tous les fabricants d'orfévrerie religieuse, de prendre ce que contenaient leurs magasins, en payant en bons sur la Commune; le temps manqua pour faire cette expédition.

A la préfecture de police le spectacle n'était pas moins étrange que dans les églises. La place Dauphine était remplie de gardes fédérés. Tous les porte-galons, amis et employés de Rigault, couraient toujours d'un air affairé, donnaient des ordres auxquels on ne comprenait rien, excepté pourtant lorsqu'il s'agissait d'aller arrêter quelqu'un; pour cela le mandat était en règle, rien n'y manquait.

Au commencement d'avril, les passe-ports se délivraient à la préfecture. La foule était énorme et s'étendait de la rue du Harlay jusqu'au quai, en suivant la place Dauphine et le Pont-Neuf dans toute leur longueur.

Un jour Rigault en pointe de gaieté ordonna d'arrêter tout le monde; ce fut un sauve-qui-peut général. Le facétieux délégué à la police garda sous les verrous pendant plusieurs jours un assez grand nombre d'indi-

vidus qu'il fit ensuite mettre en liberté. M. Richardet, rédacteur du *National,* fut pris à peu près de cette façon et resta quatre jours au dépôt. Il a raconté son aventure [1], et dans son récit il se moque de Rigault et ne le croit point féroce. Le délégué se chargea plus tard de lui prouver le contraire. M. I. Rousset, directeur du *National,* quitta Paris. Des lettres anonymes lui avaient été adressées où on le menaçait de mort parce que son journal blâmait les actes de la Commune.

Aux gares de chemins de fer l'encombrement était énorme. La foule se précipitait aux guichets, s'entassait dans les salles d'attente. Des fédérés surveillaient ceux qui partaient. Il fallait, lorsque le visage ne paraissait pas plus de quarante ans, être muni d'un laisser-passer. Souvent avec les papiers les plus en règle on ne sortait pas toujours. Un garde national farceur disait qu'il manquait quelque chose au laisser-passer :

— Mais quoi?

— Je ne sais pas, mais je suis sûr qu'il manque au moins une signature.

— Laquelle?

— Si vous répondez, je vais vous arrêter.

Devant cette menace il n'y avait qu'à s'incliner et attendre un factionnaire moins bête ou moins soûl.

Pour faire des farces, les fédérés arrêtaient aux chemins de fer des hommes ayant dépassé la soixantaine

1. *Quatre Jours de prison sous la Commune.*

et leur soutenaient qu'ils n'avaient pas quarante ans. Il fallait céder.

Les boutiques, celles des bijoutiers surtout, étaient fermées. On ne voyait presque personne dans les rues et que de rares promeneurs sur les boulevards. Sept cent mille individus environ avaient quitté Paris. Le général Cluseret allait tous les jours déjeuner au café d'Orsay, au coin de la rue du Bac. Entre la poire et le fromage, le successeur d'Eudes dressait des plans pour marcher sur Versailles et payait sa note avec l'argent volé.

A l'*Officiel* se trouvait un poste de fédérés. Ces braves hantaient les établissements de marchands de vin des environs et avaient toujours la menace à la bouche. Leurs officiers allaient au café du Pont-Royal et trouvaient étrange qu'on leur fît payer leurs consommations plus cher que chez le marchand de vin. Quelques-uns de ces galonnés menaçaient de se venger de ce qu'ils regardaient comme une exploitation; en effet ils brûlèrent le quartier.

La rédaction de l'*Officiel* n'avait pas des façons moins familières. Ce qu'elle envoyait acheter de tous côtés, elle ne le payait jamais. Les marchands de comestibles étaient soldés en bons sur la Commune. Les officiers réquisitionnaient les fiacres et se promenaient le cigare à la bouche, le sabre au côté, le revolver à la ceinture. Ivres, ces hommes étaient très-dangereux. A chaque instant on rencontrait des omnibus chargés de fédérés qui allaient aux fortifications. Beaucoup de ces véhicules étaient remplis de vivres, de vin surtout et d'eau-

de-vie, car les soldats de la Commune étaient presque toujours ivres. Aussi guérissaient-ils rarement de leurs blessures. La plus petite égratignure devenait mortelle.

Enfin, pour compléter ce triste tableau, nous citerons l'avis suivant adressé au commerce par les compagnies de chemins de fer :

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient de déclarer au commerce d'exportation qu'elle entendait décliner toute responsabilité d'avaries et de délais, attendu que ses convois de marchandises sont, aux gares des environs, visités, suspendus, entravés...

Des bandes, se disant gardes nationaux, ouvrent les caisses, même celles qui ont un emballage intérieur en zinc et fer-blanc, ainsi que cela se pratique pour les marchandises à destination des pays d'outre-mer.

Par suite, les caisses, ainsi fouillées, non ressoudées, ne peuvent suivre jusqu'au port d'embarquement.

Les maisons d'exportation se voient, *après huit mois de chômage,* dans la nécessité d'ajourner leurs expéditions.

Il en résulte, pour de nombreuses industries, la cessation complète du travail.

CHAPITRE XV.

APPELS DE LA COMMUNE AUX DÉPARTEMENTS.
SUPPRESSION DE JOURNAUX.

La Commune voulant autant que possible contrebalancer les récits que faisaient de ses turpitudes les journaux indépendants de Paris, un agent intelligent avait été envoyé à Genève, et sous sa direction s'imprimait dans cette ville l'édition de province du *Journal officiel* de Paris. Même format, mêmes caractères, mêmes articles. On crut à Versailles que ces numéros sortaient de l'imprimerie Wittersheim, et la surveillance la plus active fut exercée sur les voyageurs. On fut longtemps avant de deviner d'où sortaient tant d'exemplaires que la poste elle-même distribuait religieusement.

Le 6 avril, une proclamation fut adressée aux départements :

Vous avez soif de vérité, disaient les membres de la Commune, et, jusqu'à présent, le gouvernement de Versailles ne vous a nourris que de mensonges et de calomnies. Nous

allons donc vous faire connaître la situation dans toute son exactitude.

C'est le gouvernement de Versailles qui a commencé la guerre civile en égorgeant nos avant-postes, trompés par l'apparence pacifique de ses sicaires; c'est aussi ce gouvernement de Versailles qui fait assassiner nos prisonniers, et qui menace Paris des horreurs de la famine et d'un siége, sans souci des intérêts et des souffrances d'une population déjà éprouvée par cinq mois d'investissement. Nous ne parlerons pas de l'interruption du service des postes, si préjudiciable au commerce, de l'accaparement des produits de l'octroi, etc., etc.

Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est la propagande infâme organisée dans les départements par le gouvernement de Versailles pour noircir le mouvement sublime de la population parisienne. On vous trompe, frères, en vous disant que Paris veut gouverner la France et exercer une dictature qui serait la négation de la souveraineté nationale. On vous trompe lorsqu'on vous dit que le vol et l'assassinat s'étalent publiquement dans Paris. Jamais nos rues n'ont été plus tranquilles. Depuis trois semaines, pas un vol n'a été commis, pas une tentative d'assassinat ne s'est produite.

Paris n'aspire qu'à fonder la République et à conquérir ses franchises communales, heureux de fournir un exemple aux autres communes de France.

Si la Commune de Paris est sortie du cercle de ses attributions normales, c'est à son grand regret, c'est pour répondre à l'état de guerre provoqué par le gouvernement de Versailles. Paris n'aspire qu'à se renfermer dans son autonomie, plein de respect pour les droits égaux des autres communes de France.

Quant aux membres de la Commune, ils n'ont d'autre ambition que de voir arriver le jour où Paris, délivré des royalistes qui le menacent, pourra procéder à de nouvelles élections.

Encore une fois, frères, ne vous laissez pas prendre aux monstrueuses inventions des royalistes de Versailles. Songez que c'est pour vous autant que pour lui que Paris lutte et combat en ce moment. Que vos efforts se joignent aux nôtres, et nous vaincrons, car nous représentons le droit et la justice, c'est-à-dire le bonheur de tous par tous, la liberté pour tous et pour chacun sous les auspices d'une solidarité volontaire et féconde.

On avait parlé de dissensions entre la Commune et le Comité de la garde nationale. Nous avons dit quelques mots déjà de l'influence qu'avait conservée ce dernier. Il tint cependant à expliquer sa conduite, mais ses explications ne convainquirent personne :

L'opinion d'une certaine partie de la population, manifestée par plusieurs journaux, nous attribue une situation sur laquelle il est de notre devoir de nous expliquer, ne serait-ce que pour donner une dernière garantie de notre bonne foi.

Ainsi que nous l'avons déjà déclaré, notre mandat politique expirait le jour où, tenant loyalement notre parole, nous remettions entièrement et sans restrictions entre les mains des membres de la Commune des pouvoirs que nous n'avions exercés, pour notre compte, qu'à titre pour ainsi dire administratif.

N'ayant pas cru devoir nous ériger en gouvernement

lorsque nous supportions seuls la lourde charge de tout créer, après le chaos dans lequel la fuite à Versailles laissait Paris, il n'est pas à supposer que nous prétendions maintenant réclamer une part de pouvoir à la Commune, que nous avons contribué à établir.

Notre passage à l'Hôtel de ville, la sympathie qui nous y a accompagnés, et l'approbation qui a accueilli chacune de nos paroles, chacun de nos actes, ne nous ont pas un seul instant fait perdre de vue le rôle d'où nous étions sortis par la force des choses et dans lequel nous devions rentrer complétement et sans arrière-pensée.

Nous le déclarons donc une dernière fois : nous n'avons voulu et ne voulons aucun pouvoir politique, car une idée de partage serait un germe de guerre civile dans nos murs, venant compliquer celle que des frères dénaturés, par ignorance et par les mensonges d'ambitieux, nous apportent avec une horrible haine.

Nous sommes redevenus, le 28 mars, ce que nos mandants nous ont faits, ce que nous étions le 17 :

Un lien fraternel entre tous les membres de la garde citoyenne; une sentinelle avancée et armée contre les misérables qui voudraient jeter la désunion dans nos rangs; une sorte de grand conseil de famille veillant au maintien des droits, à l'accomplissement des devoirs, établissant l'organisation complète de la garde nationale, et prêts, à chaque heure, à dire à ceux qui nous ont élus :

Jugez. Êtes-vous contents de nous?

Voilà quelle est notre ambition. Elle se borne aux limites de notre mandat, et nous la trouvons assez haute pour avoir l'orgueil de n'en jamais sortir.

Vive la République! Vive la Commune!

En veine de lyrisme, le Comité central, après avoir affirmé que l'accord le plus parfait régnait entre lui et la Commune, dit aux citoyens dans une seconde proclamation :

Ce qui se passe en ce moment est l'éternelle histoire des criminels cherchant à se soustraire au châtiment en commettant un dernier crime qui leur permette de régner, impunis, par l'épouvante!

Ils sont une poignée de parjures, de traîtres, de faussaires et d'assassins, qui veulent noyer la justice dans le sang.

La guerre civile est leur dernière chance de salut ; ils la déchaînent : qu'ils soient mille fois maudits et qu'ils périssent!

Citoyens de Paris, nous voici revenus aux grands jours de sublime héroïsme et de vertu suprême! Le bonheur du pays, l'avenir du monde entier sont dans vos mains. C'est la bénédiction ou la malédiction des générations futures qui vous attend.

Travailleurs, ne vous y trompez pas : c'est la grande lutte, c'est le parasitisme et le travail, l'exploitation et la production, qui sont aux prises. Si vous êtes las de végéter dans l'ignorance et de croupir dans la misère ; si vous voulez que vos enfants soient des hommes ayant le bénéfice de leur travail, et non des sortes d'animaux dressés pour l'atelier ou pour le combat, fécondant de leurs sueurs la fortune d'un exploiteur, ou répandant leur sang pour un despote ; si vous ne voulez plus que vos filles, que vous ne pouvez élever et surveiller à votre gré, soient des instruments de plaisir aux bras de l'aristocratie d'argent ; si vous ne voulez plus que la débauche et la misère poussent les hommes dans la police

et les femmes à la prostitution; si vous voulez, enfin, le règne de la justice, travailleurs, soyez intelligents, debout! et que vos fortes mains jettent sous vos talons l'immonde réaction!

Citoyens de Paris, commerçants, industriels, boutiquiers, penseurs, vous tous, enfin, qui travaillez et qui cherchez de bonne foi la solution des problèmes sociaux, le Comité central vous adjure de marcher unis dans le progrès. Inspirez-vous des destinées de la patrie et de son génie universel.

Le Comité central a conscience que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde.

Vive la République! Vive la Commune!

Il est admis dans les codes militaires de toutes les nations que le soldat qui déserte et se bat contre ses frères d'armes est condamné à mort; les généraux de la Commune voulaient bien user largement de la fusillade contre des innocents, mais ils refusaient au gouvernement légal le droit de punir des traîtres et des lâches.

La commission exécutive s'emparait du fait suivant raconté par l'*Officiel* de Versailles :

Quelques hommes reconnus pour appartenir à l'armée, et saisis les armes à la main, ont été passés par les armes, suivant la rigueur de la loi militaire qui frappe les soldats combattant leur drapeau.

Cet horrible aveu, s'écrie la commission, n'a pas besoin de commentaires. Chaque mot crie vengeance, justice! Elle ne sera pas attendue. La violence de nos ennemis prouve

leur faiblesse. Ils assassinent; les républicains combattent. La République vaincra!

On s'adressait ensuite à la garde nationale, qui se montrait de plus en plus réfractaire :

Citoyens,

L'Assemblée de Versailles a fait appel aux volontaires des départements contre Paris.

La Commune de Paris a fait appel au droit contre l'Assemblée de Versailles.

Les volontaires ont répondu à l'appel du droit.

Limoges a proclamé la Commune. Son hôtel de ville a les mêmes couleurs que le nôtre. La troupe de ligne a fraternisé avec la garde nationale. L'armée du droit marchera au secours, non de Versailles, mais de Paris.

Guéret, de même, a fait sa Commune, et attend Limoges pour le suivre.

Tout le centre est levé pour grossir le mouvement. La Nièvre a ses hommes debout. Vierzon, Commune aussi, tient la tête du chemin de fer pour empêcher les gendarmes de Versailles d'avancer contre Toulouse, et pour aider les gardes nationaux de Limoges marchant vers Paris.

Si Paris continue à faire son devoir, s'il est aussi constant qu'il a été brave, c'en est fait de la guerre civile et de ses coupables auteurs.

Vive la Commune! Vive la République!

A l'appui de sa thèse contre les exécutions des déserteurs, la commission exécutive citait un article du *Siècle*, signé par l'Italien Cernuschi. C'était déjà ce

même individu qui, pendant le siége, avait excité les citoyens à dénoncer ceux qui possédaient des vivres cachés.

Les journaux avaient déjà reçu des communiqués; la Commune les avait prévenus qu'elle ne laisserait point discuter son principe. Aussi après l'avertissement devait venir la suspension. On choisit, pour débuter, le *Journal des Débats,* le *Constitutionnel, Paris-Journal* et le *Pays.* La *Presse,* le *Peuple français* suspendirent volontairement leur publication. Les autres organes indépendants continuèrent la lutte, mais le *Siècle* et la *Vérité,* croyant la force du côté de l'Hôtel de ville, jugèrent habile, au point de vue de leur intérêt, d'y placer le droit, et MM. Cernuschi et Portalis n'eurent pas dans leur arsenal d'injures, assez d'épithètes violentes à adresser à l'Assemblée.

Au ministère de l'intérieur fonctionnait le bureau de la presse, dont les rapports autographiés étaient envoyés à tous les hauts dignitaires de l'Hôtel de ville :

Chaque rapport se divisait en quatre chapitres : 1° Journaux de Paris; — 2° Journaux de Versailles; — 3° Journaux des départements; — 4° Journaux étrangers.

La Commune était parfaitement tenue au courant de l'opinion, car les résumés, ne devant pas être connus du public, étaient rédigés avec impartialité.

CHAPITRE XVI.

LA COMMUNE EN PROVINCE.

Le mouvement communal de Paris devait avoir un pendant en province. On croyait qu'en soulevant la populace des grandes villes, les autorités surprises s'éloigneraient, et que la bourgeoisie, manquant d'union, ne pourrait réagir à temps contre les perturbateurs. Il n'en fut point ainsi.

A Lyon, les démagogues comptaient sur l'incapacité de M. Hénon, maire de la ville; à Toulouse, ils avaient Duportal, l'ancien préfet de Gambetta; à Marseille, Gaston Crémieux.

Mais la bêtise de M. Hénon, l'énergie de Duportal, la faconde de Crémieux n'aboutirent qu'à des résultats négatifs. Lyon et Toulouse furent rapidement pacifiés. A Marseille, les fédérés s'emparèrent de la préfecture, firent prisonnier l'amiral Cosnier, préfet des Bouches-du-Rhône, et crurent un instant tenir le succès. Le

général Espivent entra dans la ville, chassa les insurgés des postes qu'ils occupaient, et prit M. Crémieux et ses complices.

Le Polonais Landeck, envoyé de la Commune à Marseille, s'échappa et revint à Paris, laissant, suivant les principes de tout chef révolutionnaire, ceux qu'il était venu soulever entre les mains de l'autorité militaire.

Ces insurgés, si insolents quand ils croyaient tenir la victoire, se dénoncèrent lorsqu'ils passèrent devant les tribunaux militaires.

A Bordeaux, le mouvement socialiste réussit encore moins qu'à Lyon et à Toulouse. La Commune, sachant qu'on n'ignorait point à Paris les échecs successifs qu'elle avait subis dans les départements, n'en continuait pas moins son système de mensonge. Elle annonçait pompeusement que le principe communal prenait un développement considérable. Toute la banlieue de Paris se fédéralisait : Clichy et Saint-Mandé avaient arboré le drapeau rouge. Or il était facile de décider ces villages à prendre parti pour l'Hôtel de ville. Un bataillon fédéré s'y rendait tambours en tête, réquisitionnait et plantait le drapeau rouge sur la mairie. Un officier faisait toujours un discours de circonstance où il félicitait les habitants du bonheur dont ils allaient jouir à l'abri des exactions du gouvernement insurgé de Versailles. Pour leur prouver que la Commune respectait la propriété, on avait déjà fait des réquisitions. Quant à la liberté individuelle, on s'emparait de tous

les jeunes gens qu'on incorporait dans les bataillons fédérés.

Un pareil système devait évidemment produire de tristes résultats, et les cultivateurs s'empressaient d'appeler les Allemands à leur aide s'ils se trouvaient dans la zone neutre. Mais tous les villages n'avaient pas cette ressource, et ceux qui se trouvaient entre l'enceinte fortifiée et les forts du sud, de même que Neuilly, Levallois-Perret et Clichy au nord-ouest, durent subir les exigences des communeux.

Le 7 avril, on annonça qu'une révolution venait d'éclater à Limoges. La Commune donnait sur ce fait les détails suivants :

Nous recevons de Limoges des nouvelles d'une haute gravité. Nous nous bornerons aujourd'hui à en faire le narré, que nous tenons d'un habitant notable de cette ville, arrivé ce soir à Paris.

Le 4 de ce mois, un détachement de 450 hommes, appartenant au 9e régiment de ligne, reçut un ordre de départ pour Versailles. Les soldats se dirigèrent vers la gare aux cris de : Vive la République! et tout le long de la route la foule les accueillit par des bravos mille fois répétés. Arrivés à la gare, ils déclarèrent qu'ils ne se battraient point contre leurs frères de Paris. Et, au même instant, pour donner plus d'autorité à leur engagement, ils remirent à la foule, aux ouvriers qui les entouraient, leurs armes et leurs cartouches; puis ils rentrèrent en ville. Leur retour, l'attitude énergique qu'ils venaient de prendre en présence de leurs officiers firent une telle impression sur le peuple, que des centaines

de bras se levèrent pour les porter en triomphe; ce n'était plus de l'enthousiasme, c'était un véritable délire patriotique.

L'autorité civile se réunit aussitôt à l'hôtel de ville dans un effarement très-facile à comprendre. On chercha longtemps, mais, hélas! en vain M. le préfet. Le représentant du gouvernement de Versailles avait déjà jugé opportun de prendre la fuite.

Le maire ordonna au colonel des cuirassiers de charger la foule et de s'emparer des soldats mutinés. Cet ordre fut suivi, mais son exécution n'aboutit qu'à exaspérer le peuple. La mêlée devint bientôt générale; dans la lutte, le colonel fut tué et un capitaine grièvement blessé.

Limoges est en pleine révolution. Le 9e régiment de ligne fraternise avec les habitants de la ville. Nos renseignements s'arrêtent là.

Inutile de dire que les fameux renseignements n'allèrent jamais plus loin, et qu'on ne parla plus de Limoges.

Malgré ces insuccès à propos des insurrections en province, la Commune ne se rebutait pas. Un matin on put lire sur tous les murs que Guéret avait accompli victorieusement sa révolution et qu'il marchait sur Paris, combinant son mouvement avec Vierzon. Les communeux de Guéret arrivant du fond de la Marche jusqu'aux bords de la Seine en écrasant les armées du gouvernement, cela parut aussi fort que Bergeret *lui-même,* et la commission exécutive renonça tout à fait à un genre de plaisanteries qui faisait rire d'elle sans profit pour sa cause.

On touchait alors la corde sentimentale, et on se faisait adresser de Versailles des correspondances offrant toutes les garanties désirables de sécurité. Un futur incendiaire adressait cette note à la commission exécutive :

J'arrive de Versailles encore tout ému, indigné des faits horribles que j'ai vus de mes propres yeux.

Les prisonniers sont reçus à Versailles d'une manière atroce. Ils sont frappés sans pitié. J'en ai vu sanglants, les oreilles arrachées, le visage et le cou déchirés comme par des griffes de bêtes féroces. J'ai vu le colonel Henry en cet état, et je dois ajouter à son honneur, à sa gloire, que, méprisant cette bande de barbares, il est passé fier, calme, marchant stoïquement à la mort.

Une cour prévôtale fonctionne sous les regards du gouvernement. C'est dire que la mort fauche nos concitoyens faits prisonniers. Les caves où on les jette sont d'affreux bouges, confiés aux bons soins des gendarmes.

J'ai cru de mon devoir de bon citoyen de vous faire part de ces cruautés, dont le souvenir seul provoquera encore longtemps mon indignation.

BARRÈRE.

Je certifie que la présente déclaration a été faite devant moi.

LEROUX,

Commandant du 84e bataillon
de la garde nationale.

La signature du commandant Leroux suffisait aux fédérés; mais ce chasseur à l'homme, qui poursuivait de la façon la plus féroce les nombreux réfractaires du bataillon dont il s'était nommé le chef, qui avait introduit les Bellevillois dans la mairie du 6e, ne pouvait être cru par les gens sérieux.

D'un autre côté, M. Rogeard [1], continuant sur le même ton d'attendrissement, s'écriait en parlant du gouvernement de Versailles :

« Un enfant rit dans les bras de sa mère : tuez-le. Une troupe de jeunes filles sort de l'église : massacrez-les. Comme une grappe d'abeilles qu'on écrase du pied, les voilà broyées à terre. Quel succès ! mes braves, et comme le Dieu des armées doit aspirer avec joie la moite vapeur de cette hécatombe !

« Et ces gardes nationaux qui, pendant cinq mois, ont gardé la cité, combattu l'étranger et sauvé l'honneur : canonnez-les ! Faites des veuves et des orphelins ! Les Prussiens et la maladie n'en ont pas assez peuplé la ville. »

Les fameux gardes nationaux dont parlait M. Rogeard avaient montré ce qu'ils savaient faire aux avant-postes. Du reste, pendant le siége les individus dévoués à la Commune ne voulaient pas se battre. M. Blanqui l'imprima dans son journal *la Patrie en danger,* « que les réactionnaires se battent; quant à nous nous, restons dans Paris pour garder la République. » Ceux que le

1. L'auteur des *Propos de Labienus.*

citoyen Blanqui traitait de réactionnaires se battirent courageusement, et les communeux se conservèrent précieusement pour pouvoir piller, assassiner Paris épuisé.

CHAPITRE XVII.

CLUSERET ET LE COMITÉ CENTRAL. — RÉORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE.

Cluseret continuait l'œuvre impossible de réorganiser, de discipliner la garde fédérée. La commission exécutive annonçait que « tout renseignement militaire, toute demande de renfort, munitions, artillerie, devront être adressés au ministère de la guerre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 90. »

D'un autre côté le délégué à la guerre disait :

A l'avenir, tout ordre relatif au mouvement des troupes sera signé du général Bergeret, commandant la place de Paris.

Il recevra à cet égard les instructions du délégué de la guerre.

Tout autre ordre ou réquisition de troupes devra être considéré comme nul et non avenu.

Toute demande relative au service de la garde nationale devra être adressée au ministère de la guerre.

Comme beaucoup de gardes nationaux faisaient un service trop fantaisiste, la Commune déclara :

Considérant que les gardes nationaux ont reçu l'arme et reçoivent la solde pour défendre la République ;

Considérant que plusieurs manquent à leur service, tout en touchant leur paye, et gardent leur fusil inutile ainsi dans leurs mains ;

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Tout garde national réfractaire sera désarmé.

Art. 2. Tout garde désarmé pour refus de service sera privé de sa solde.

Art. 3. En cas de refus de service pour le combat, le garde réfractaire sera privé de ses droits civiques, par décision du conseil de discipline.

Les délégués aux finances, Jourde et Varlin, tentèrent de mettre un terme au gaspillage qui existait dans la solde de la garde nationale et organisèrent de la façon suivante le système de payement :

1° Les officiers-payeurs élus dans chaque bataillon, afin d'établir régulièrement leur situation, devront présenter dans le plus bref délai le procès-verbal de leur élection, visé par le chef du bataillon et par le chef de légion, ou, à défaut de ce dernier, par le délégué communal à la mairie de l'arrondissement.

2° Des imprimés spéciaux seront remis aux officiers-payeurs, dans les bureaux de la délégation des finances, pour établir l'état nominatif des gardes nationaux de chaque compagnie recevant l'indemnité de 1 fr. 50, à la date du

2 avril, avec le nom des femmes touchant le subside de 75 centimes.

Cet état, dressé par les soins du sergent-major, sera visé par le capitaine et deux membres du conseil de famille, ou, à défaut de ces derniers, par le délégué de compagnie.

3° Les appointements dus aux tambours et clairons et aux adjudants-majors pour le mois de mars seront soldés pour la dernière moitié du mois (la délégation des finances ne peut pas s'engager pour le moment à payer les arriérés de solde antérieurs au 18 mars).

4° A dater de ce mois, les tambours et clairons toucheront 1 fr. 50 par jour, plus le subside de 75 centimes pour leurs femmes. En conséquence, leurs appointements mensuels sont supprimés.

5° La solde journalière des payeurs est fixée comme suit à partir du 2 avril :

Officiers-payeurs de bataillon, 5 fr.

Sergents-majors, 3 fr.

6° Les frais de bureau mensuels, alloués à raison de cent francs par bataillon et dix francs par compagnie, seront payés au ministère des finances, pour ce qui est du mois de mars, sur état dont le modèle sera fourni aux officiers-payeurs.

Les payements arriérés pour frais antérieurs au mois de mars sont réservés momentanément.

7° Les trois délégués de compagnie au cercle de bataillon choisiront un délégué spécial par compagnie pour former, sous la présidence du chef de bataillon, un conseil d'enquête chargé de vérifier et contrôler tout ce qui se rapporte à la question d'indemnité (gardes, femmes, tambours, etc.), et aussi toute somme payée, à quelque titre que ce soit, depuis le 18 mars.

Il importe, sous la République, que le contrôle soit opéré par tous au profit de tous, et la délégation des finances, en confiant ce mandat aux élus des gardes, croit pouvoir compter sur leur justice et leur intégrité pour sauvegarder les intérêts généraux du peuple.

Les fédérés ne se gênaient pas et se faisaient inscrire sur les contrôles de plusieurs bataillons; c'était une façon habile de doubler ou de tripler sa solde sans monter une garde de plus.

A l'exemple et sous les ordres du Comité central s'étaient formés des sous-comités d'arrondissement qui contrôlaient, discutaient les actes du général Cluseret, qui se plaignit à la Commune. Celle-ci, faisant droit aux réclamations qui lui étaient faites, arrêta :

Sur la proposition du délégué au ministère de la guerre;

Considérant que dans la crise présente l'unité de commandement militaire est une nécessité de salut public; que cette unité est tous les jours compromise par des ordres émanant des sous-comités d'arrondissement.

Les sous-comités d'arrondissement sont dissous.

Les forts de Vanves et d'Issy, ce dernier surtout, vigoureusement canonnés, menaçaient ruine; les journaux indépendants avaient parlé de l'état de délabrement où ils se trouvaient. La pétition suivante fut adressée aux membres de la Commune :

Au nom des bataillons occupant les forts de Vanves et d'Issy depuis la *guerre fratricide,* nous protestons contre

les infamies des journaux réactionnaires, annonçant dans Paris la reddition de ces deux forts, et demandons, au nom de la justice, la suppression de ces journaux.

La commission exécutive supprimait le grade de général; on sentait dans cet acte l'influence de Delescluze, qui préparait les voies pour arriver au ministère de la guerre comme délégué civil :

Considérant, dit la commission, que les grades de généraux sont incompatibles avec l'organisation démocratique de la garde nationale et ne sauraient être que temporaires :

Art. 1er. Le grade de général est supprimé.

Art. 2. Le citoyen Ladislas Dombrowski, commandant de la 12e légion, est nommé commandant de la place de Paris, en remplacement du citoyen Bergeret, appelé à d'autres fonctions.

Cluseret voulut mettre un terme à l'orgie de galon qui avait pour centre l'Hôtel de ville, et adressa aux gardes nationaux la proclamation suivante :

Citoyens,

Je remarque avec peine qu'oubliant notre origine modeste, la manie ridicule du galon, des broderies, des aiguillettes commence à se faire jour parmi nous.

Travailleurs, vous avez pour la première fois accompli la révolution du travail par et pour le travail.

Ne renions pas notre origine, et surtout n'en rougissons pas. Travailleurs nous étions, travailleurs nous sommes, travailleurs nous resterons.

C'est au nom de la vertu contre le vice, du devoir contre l'abus, de l'austérité contre la corruption que nous avons triomphé, ne l'oublions pas.

Restons vertueux et hommes du devoir avant tout, nous fonderons alors la République austère, la seule qui puisse et ait le droit d'exister.

Avant de sévir, je rappelle mes concitoyens à eux-mêmes : plus d'aiguillettes, plus de clinquant, plus de ces galons qui coûtent si peu à étager et si cher à notre responsabilité.

A l'avenir, tout officier qui ne justifiera pas du droit de porter les insignes de son grade, ou qui ajoutera à l'uniforme réglementaire de la garde nationale des aiguillettes ou autres distinctions vaniteuses, sera passible de peines disciplinaires.

Je profite de cette circonstance pour rappeler chacun au sentiment de l'obéissance hiérarchique dans le service; en obéissant à vos élus, vous obéissez à vous-mêmes.

Naturellement cette prière n'eut aucun effet, et les broderies et les aiguillettes continuèrent de couvrir la poitrine des officiers fédérés.

Le délégué à la guerre modifia le décret du 5 avril qui incorporait les hommes jusqu'à trente-cinq ans :

Considérant les patriotiques réclamations d'un grand nombre de gardes nationaux qui tiennent, quoique mariés, à l'honneur de défendre leur indépendance municipale, même au prix de leur vie, le décret du 5 avril est ainsi modifié :

De dix-sept à dix-neuf ans, le service dans les compagnies

de guerre sera volontaire, et de dix-neuf à quarante obligatoire pour les gardes nationaux, mariés ou non.

J'engage les bons patriotes à faire eux-mêmes la police de leur arrondissement et à forcer les réfractaires à servir.

Ce qui restait d'hommes valides dans Paris, ne servant pas la Commune, fut traqué et incorporé de force dans les rangs des fédérés.

Des escouades de gardes nationaux se rendaient chez les réfractaires, les arrêtaient et les mettaient dans les compagnies de marche. Il y eut des quartiers où l'on n'osa pas exécuter le décret. Les opposants étaient nombreux et menaçaient d'opposer la force à la violence.

Le ministère de la guerre faisait appel aux citoyens sortant des écoles spéciales qui désireraient un emploi dans le service des fortifications. Il annonçait des adjudications de fonte pour fabriquer des projectiles, demandait des artificiers qui, paraît-il, faisaient défaut à la cartoucherie de Vanves, et organisait des bataillons de chasseurs fédérés.

Une commission des barricades, présidée par le commandant de place et composée de capitaines du génie, de deux membres de la Commune et d'un membre élu par chaque arrondissement, était instituée et devait se réunir immédiatement.

Après les plaintes sur les galons, Cluseret se plaignit de l'abus qu'on faisait du tambour et du clairon. Il disait dans son ordre :

Depuis quelques jours il règne une grande confusion dans certains arrondissements; on dirait que des gens payés par Versailles prennent à tâche : 1° de fatiguer la garde nationale; 2° de la désorganiser.

On fait battre la générale pendant la nuit.

On bat le rappel à tort et à travers. En sorte que personne ne sachant plus auquel entendre, on ne se dérange même plus, et cette puissante institution, cette armée, espoir et salut du peuple, est à la veille de sombrer sous son triomphe.

Un tel état de choses ne saurait subsister plus longtemps. En conséquence, j'invite tous les bons citoyens à se pénétrer des instructions suivantes :

La générale ne sera battue que par mon ordre ou celui de la commission exécutive, et dans le seul cas de prise d'armes générale.

Le rappel ne sera battu, dans les arrondissements, que par ordre de la place, signé du commandant de la place, et pour la réunion d'un certain nombre de bataillons commandés pour un service spécial.

Ce n'est pas tout : malgré mes ordres formels, une canonnade incessante diminue nos provisions, fatigue la population, irrite les esprits et amène d'un côté la fatigue, de l'autre la colère et la passion.

En sorte que cette révolution si grande, si belle et si pacifique, pourrait devenir violente, c'est-à-dire faible.

Nous sommes forts; restons calmes!

Cet état de choses est dû en partie à des chefs militaires trop jeunes et surtout trop faibles pour résister à la pression populaire. L'homme du devoir ne connaît que sa conscience et méprise la popularité. Je réitère l'ordre d'avoir à se tenir

sur la plus stricte défensive, et à ne pas jouer le jeu de nos adversaires en gaspillant et nos munitions et nos forces, et surtout la vie de ces grands citoyens, enfants du peuple, qui ont fait la révolution actuelle.

Quand le bruit aura cessé, que le calme de la rue aura passé dans les esprits, nous serons beaucoup plus aptes à perfectionner notre organisation, d'où dépend notre avenir.

En attendant, citoyens, laissons de côté toutes ces petites rivalités, toutes ces personnalités mesquines, qui tendent à désunir ce magnifique faisceau populaire formé par la communauté de la souffrance. Si nous voulons vaincre, il faut être unis. Et quel plus beau, plus simple et plus noble lien que celui de la fraternité des armes au service de la justice!

Formez vite vos compagnies de guerre, ou plutôt complétez-les, car elles existent déjà.

De dix-sept à dix-neuf ans, le service est facultatif; de dix-neuf à quarante ans, il est obligatoire, marié ou non.

Faites entre vous la police patriotique, forcez les lâches à marcher sous votre œil vigilant.

Aussitôt que quatre compagnies, formant au minimum un effectif de 500 hommes, seront constituées, que son chef de bataillon demande à la place un casernement. En caserne ou au camp, son organisation s'achèvera rapidement, et alors tout ce trouble, toute cette confusion s'évanouiront au souffle puissant de la victoire.

Danton demandait à nos pères de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace; je vous demande de l'ordre, de la discipline, du calme et de la patience : l'audace alors sera facile. En ce moment, elle est coupable et ridicule.

Il en fut de cet ordre comme de la suppression des

galons. Le vacarme des tambours et des clairons résonna de plus belle. Le délégué à la guerre ne savait pas se faire obéir.

La suppression des sous-comités avait porté un coup qui pouvait être mortel au Comité central. Celui-ci chercha à reprendre son influence directe sur les bataillons, et força Cluseret de signer l'ordre suivant, qui rétablissait, sous une autre forme, les choses dans leur ancien état :

Chaque compagnie doit élire trois délégués, sans distinction de grade, pour former le cercle du bataillon, avec un officier nommé par le corps des officiers et le chef de bataillon.

Les cercles des bataillons d'un arrondissement doivent élire deux délégués pour former le conseil de légion avec les chefs de bataillon de l'arrondissement.

Les conseils de légion de chaque arrondissement doivent élire trois délégués pour former le Comité central.

Les chefs de bataillon d'un arrondissement désignent à l'élection l'un d'eux comme chef de légion pour faire également partie du Comité central.

Un des délégués de compagnie est spécialement désigné pour assister aux assemblées générales de la Fédération et en rendre compte à ses commettants.

Assistent également aux assemblées générales : les officiers élus par le corps d'officiers de leurs bataillons et les chefs de bataillon.

Les cercles de bataillon et les conseils de légion sont des conseils de famille qui doivent spécialement s'occuper des intérêts particuliers de leurs mandants ; ils ont à connaître

des réclamations de toute nature, les appuyer auprès du Comité central.

Ils doivent faire procéder aux élections des vacances dans les délégations.

Ils doivent veiller au bon esprit de leurs bataillons ou légions, au maintien de la discipline, par la persuasion et l'exemple, et mettre tout en œuvre pour qu'aucun des gardes nationaux ne puisse se soustraire à la part de service qui lui incombe.

Ils font connaître au Comité central leurs vœux et leurs idées pour les améliorations à apporter dans l'organisation générale.

Les chefs de légion peuvent recevoir directement de l'autorité militaire les ordres concernant un ou plusieurs bataillons placés sous leur commandement.

En aucun cas, les conseils de légion, les cercles de bataillon ou les délégués de compagnie ne peuvent s'immiscer dans le commandement, donner des ordres, ou faire battre ou sonner le rappel pour les bataillons.

Il importe au salut commun que ces prescriptions soient scrupuleusement observées, de manière que tous les intérêts, civils et militaires, de la garde nationale soient complétement sauvegardés, et qu'une discipline intelligente vienne s'introduire dans les rangs des valeureux citoyens sur l'intelligence et le courage desquels repose l'avenir de la République.

Les gardes nationaux ne sauraient apporter trop de soin dans l'élection de ceux qu'ils appellent à les commander. La science militaire, l'énergie et la foi républicaine sont des qualités que doivent réunir les candidats.

Mais, une fois les choix faits avec ce discernement, ils

doivent donner leur confiance à leurs élus, s'abstenir d'interpréter les ordres qu'ils reçoivent, ne jamais perdre de vue que l'obéissance et la discipline sont la force des armées, et que tout corps indiscipliné devient une bande sans cohésion, facilement battue.

L'autorité qui donne un ordre en est responsable, et toute désobéissance, quelquefois même toute hésitation, peut devenir un crime qui compromet l'honneur de la garde nationale et le succès d'une opération. Les chefs doivent commander avec douceur, mais doivent énergiquement réprimer toutes les velléités de discorde.

Le bon sens des citoyens établira facilement ce lien de confiance et de solidarité réciproques, qui doivent être la discipline de la garde nationale.

La présente circulaire sera copiée sur les livres d'ordres de chacune des compagnies et lue à trois appels consécutifs.

CHAPITRE XVIII.

ENTERREMENT DE FÉDÉRÉS. — RÉUNION DE LA PLACE DE LA BOURSE. — DÉMISSION DE M. RANC. LES ÉLECTIONS RECULÉES. — CIRCULAIRE DE PASCHAL GROUSSET.

Le 6 avril eut lieu le service funèbre de plusieurs fédérés. La Commune avait voulu faire de ce convoi quelque chose d'imposant. Les voitures qui renfermaient les cercueils étaient ornées de drapeaux rouges brodés d'or. La foule se pressait derrière l'hôpital Beaujon, inquiète et curieuse. Les officiers fédérés couverts de broderies faisaient la roue, pour ces braves démocrates il s'agissait d'être doré sur toutes les coutures, les aiguillettes étaient le fond de leurs idées politiques.

A deux heures, les voitures se mirent en marche. Le deuil était conduit par MM. Amouroux, Martelet, Malon, Delescluze, Demay et Arnaud. Derrière ces membres de la Commune ou du Comité venait tout l'état-major et une foule d'officiers de tous grades. Des gardes

nationaux, portant le fusil renversé, la boutonnière ornée d'un bouquet d'immortelles, terminaient le cortége. Les tambours faisaient entendre leurs roulements funèbres, et la foule, quoique peu sympathique à la cause pour laquelle étaient morts ces hommes, s'écartait respectueusement.

Des marchandes d'immortelles traversaient les rangs, offrant leurs fleurs et regardant de travers ceux qui refusaient d'en acheter. Les fédérés n'étaient pas moins féroces, et il fallait que chaque homme placé au premier rang eût la boutonnière fleurie. Sous le régime libéral de la Commune il fallait, en apparence du moins, avoir les mêmes idées que l'incendiaire Rigault.

Le clergé ne paraissait pas dans ces cérémonies, quelles qu'eussent été les volontés dernières des morts.

Les enterrements des fédérés se renouvelèrent souvent; si quelquefois la mère ou la femme voulait faire dire les prières catholiques sur le corps de son fils ou de son mari, les purs se tenaient à l'écart et n'entraient pas dans l'église.

Il fallait se découvrir très-vite lorsque passait un convoi, sous peine d'être arrêté. Un jour, rue Saint-Honoré, une dame ayant fait le signe de la croix en face des cercueils, un officier sortit des rangs et la prévint brutalement que les manifestations religieuses étaient interdites.

M. Vrignault, directeur du *Bien public,* ayant voulu organiser une réunion place de la Bourse, avait obtenu

l'autorisation du Comité de sûreté générale. L'invitation avait été affichée, lorsque, dans la journée, des familiers de l'Hôtel de ville n'hésitèrent pas de dire tout haut que si la foule se rendait au rendez-vous qui lui était fixé, les scènes de la place Vendôme se renouvelleraient, mais dans des proportions plus grandes.

« Le 22 mars, c'est avec des chassepots qu'on a dispersé les manifestants, aujourd'hui ce sera avec des mitrailleuses, » s'écria un membre de la Commune.

Vers quatre heures du soir, un avis signé Delescluze prévenait que la réunion n'aurait pas lieu, qu'elle serait dispersée par la force. Or on savait par expérience comment la Commune se servait de la force, et la place de la Bourse resta vide.

Seulement on voulut arrêter M. Vrignault, qui fut averti, s'échappa et put se cacher. Il écrivit de sa retraite des articles dans son journal, et eut la chance de dépister ses persécuteurs.

Deux des membres les plus considérés de la Commune, MM. Ranc et Lefèvre, avaient donné leur démission dès le 5 avril. Les élections complémentaires qui devaient avoir lieu le 10 furent reculées jusqu'au 16. Comme on arrêtait à tort et à travers dans Paris, la commission exécutive s'émut. Les prisons menaçaient d'être trop petites vu le nombre des prisonniers. On publia le décret suivant :

Vu le vote de la Commune du 5 avril, relatif à une enquête sur les arrestations faites par le Comité central et par la com-

mission de sûreté, la commission exécutive invite la commission de justice à instruire immédiatement sur le nombre et la cause de ces arrestations, et à donner l'ordre de l'élargissement ou de la comparution devant un tribunal et un jury d'accusation. La commission de justice doit d'urgence s'occuper d'une mesure qui intéresse si particulièrement l'un des grands principes de la République, la liberté.

Comme la population s'inquiétait des arrivages des matières premières par les canaux et les chemins de fer, qu'elle craignait de manquer de gaz si la houille faisait défaut, l'ingénieur de la Commune, Bernard Peyrouton, fournit des explications qui donnèrent un peu de tranquillité :

La consommation journalière de houille pour l'éclairage de Paris est actuellement de 670,000 kil. Or, aujourd'hui 7 avril, la Compagnie parisienne a en magasin un tonnage de 18,000,000 kil. de houille qui assure l'éclairage de Paris pendant trente et un jours, si l'on tient compte de la diminution de la durée de l'éclairage pendant le mois qui va suivre.

De plus, il est inexact que les arrivages aient été interrompus un seul jour, et, d'après les renseignements les plus certains, la Compagnie parisienne a reçu par la voie du Nord cinquante et un wagons de charbon, du 6 au 7 avril.

La population de Paris peut donc être assurée que l'éclairage de la ville sera maintenu. Il le sera d'autant plus facilement que la grande majorité des employés de ce service important ont adhéré à l'administration de la Commune.

De la part des hommes de la Commune on s'att n-

dait à toutes les exagérations, mais le citoyen Paschal Grousset devait étonner le public et amuser les étrangers. Prenant au sérieux son rôle de délégué aux relations extérieures, cet insensé adressa aux représentants des puissances étrangères une note ainsi conçue :

« Le soussigné, membre de la Commune de Paris, délégué aux relations extérieures, a l'honneur de vous notifier officiellement la constitution du gouvernement communal de Paris.

« Il vous prie d'en porter la connaissance à votre gouvernement, et saisit cette occasion de vous exprimer le désir de la Commune de resserrer les liens fraternels qui unissent le peuple de Paris au peuple N***.

« Agréez, etc.

« PASCHAL GROUSSET.

« Paris le 5 avril 1871. »

Naturellement cette note fut prise pour une plaisanterie d'un goût douteux par les ministres étrangers, qui ne répondirent pas au citoyen Grousset. M. Louis Ulbach se moqua de la prose et des prétentions du délégué, on prit note de ses railleries, et si plus tard la Commune ne se vengea pas d'une façon féroce, c'est que M. Ulbach put échapper à ses agents.

CHAPITRE XIX.

LA FÉDÉRATION DES ARTISTES. — FÉDÉRATION ARTISTIQUE.

La manie fédérative s'était emparée de la Commune. On ne voulait plus de patrons; on prétendait supprimer l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Mais on ne songeait pas que de pareilles théories ne peuvent être appliquées du jour au lendemain; qu'il faut du temps, des études et des aptitudes spéciales pour modifier le caractère des individus et changer leurs habitudes.

Les chefs de l'Hôtel de Ville, qui n'étaient pas plus forts en économie sociale qu'en politique, s'imaginèrent qu'un décret de leur part suffirait à remplacer le savoir absent, et M. Gustave Courbet fut chargé d'organiser la fédération des artistes. Il leur adressa l'appel suivant :

La revanche est prise. Paris a sauvé la France du déshonneur et de l'abaissement. Ah! Paris! Paris a compris dans

son génie qu'on ne pouvait combattre un ennemi attardé avec ses propres armes. Paris s'est mis sur son terrain, et l'ennemi sera vaincu comme il n'a pu nous vaincre. Aujourd'hui Paris est libre et s'appartient, et la province est en servage. Quand la France fédérée pourra comprendre Paris, l'Europe sera sauvée.

Aujourd'hui j'en appelle aux artistes, j'en appelle à leur intelligence, à leur sentiment, à leur reconnaissance, Paris les a nourris comme une mère et leur a donné leur génie. Les artistes, à cette heure, doivent, par tous leurs efforts (c'est une dette d'honneur), concourir à la reconstitution de son état moral et au rétablissement des arts, qui sont sa fortune. Par conséquent, il est de toute urgence de rouvrir les musées et de songer sérieusement à une exposition prochaine; que chacun, dès à présent, se mette à l'œuvre, et les artistes des nations amies répondront à notre appel.

La revanche est prise, le génie aura son essor; car les vrais Prussiens n'étaient pas ceux qui nous attaquaient d'abord. Ceux-là nous ont servi, en nous faisant mourir de faim physiquement, à reconquérir notre vie morale et à élever tout individu à la dignité humaine.

Ah! Paris, Paris la grande ville, vient de secouer la poussière de toute féodalité. Les Prussiens les plus cruels, les exploiteurs du pauvre, étaient à Versailles. Sa révolution est d'autant plus équitable qu'elle part du peuple. Ses apôtres sont ouvriers, son Christ a été Proudhon. Depuis dix-huit cents ans, les hommes de cœur mouraient en soupirant; mais le peuple héroïque de Paris vaincra les mistagogues et les tourmenteurs de Versailles, l'homme se gouvernera lui-même, la fédération sera comprise, et Paris aura la plus grande part de gloire que jamais l'histoire ait enregistrée.

Aujourd'hui, je le répète, que chacun se mette à l'œuvre

avec désintéressement : c'est le devoir que nous avons tous vis-à-vis de nos frères soldats, ces héros qui meurent pour nous. Le bon droit est avec eux. Les criminels ont réservé leur courage pour la sainte cause.

Oui, chacun se livrant à son génie sans entrave, Paris doublera son importance, et la ville internationale européenne pourra offrir aux arts, à l'industrie, au commerce, aux transactions de toutes sortes, aux visiteurs de tous pays, un ordre impérissable, l'ordre par ses citoyens, qui ne pourra pas être interrompu par les ambitions monstrueuses de prétendants monstrueux.

Notre ère va commencer; coïncidence curieuse! c'est dimanche prochain le jour de Pâques; est-ce ce jour-là que notre résurrection aura lieu?

Adieu le vieux monde et sa diplomatie!

GUSTAVE COURBET.

Beaucoup d'artistes se rendirent à l'invitation du peintre d'Ornans, qui présida l'assemblée, assisté de MM. Moullin et Pottier.

Après des discours très-longs et une discussion orageuse parfois, parce que la politique s'y mêlait, la fédération des artistes fut fondée sur des bases dont on peut critiquer l'absolutisme de quelques-unes, mais l'ensemble n'en était pas mauvais. Avec des hommes plus pratiques, moins violents, on pouvait, en supprimant quelques articles, en modifiant certains autres, établir une association durable.

Les artistes de Paris, disent les statuts, adhérant aux prin-

cipes de la République communale se constituent en fédération.

Ce ralliement de toutes les intelligences artistiques aura pour bases :

« La libre expansion de l'art, dégagé de toute tutelle gouvernementale et de tous priviléges.

« L'égalité des droits entre tous les membres de la fédération.

« L'indépendance et la dignité de chaque artiste mises sous la sauvegarde de tous par la création d'un comité élu au suffrage universel des artistes. » Ce comité fortifie les liens de solidarité et réalise l'unité d'action.

CONSTITUTION DU COMITÉ.

Le comité est composé de 47 membres représentant les diverses facultés, savoir :

16 peintres,

10 sculpteurs,

5 architectes,

6 graveurs et lithographes,

10 membres représentant l'art décoratif, nommé improprement art industriel.

Ils sont nommés au scrutin de liste et au vote secret.

Ont droit de prendre part au vote les citoyens et citoyennes qui justifient de la qualité d'artistes, soit par la notoriété de leurs travaux, soit par une carte d'exposant, soit par une attestation écrite de deux parrains artistes.

Les membres du comité sont élus pour une année.

A l'expiration du mandat, quinze membres, désignés par un vote secret du comité, resteront en fonctions pendant l'année suivante; les trente-deux autres membres seront remplacés.

Les membres sortants ne peuvent être réélus qu'au bout d'une année d'intervalle.

Le droit de révocation peut être exercé contre un membre qui ne remplit pas son mandat. Cette révocation ne peut être prononcée qu'un mois après que la demande en a été faite, et, si elle est votée en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des votants.

DÉTERMINATION DU MANDAT.

Ce gouvernement du monde des arts par les artistes a pour mission :

La conservation des trésors du passé;

La mise en œuvre et en lumière de tous les éléments du présent;

La régénération de l'avenir par l'enseignement.

MONUMENTS, MUSÉES.

Les monuments, au point de vue artistique, les musées et les établissements de Paris renfermant des galeries, collections et bibliothèques d'œuvres d'art, n'appartenant point à des particuliers, sont confiés à la conservation et à la surveillance administrative du comité.

en dresse, conserve, rectifie et complète les plans, inventaires, répertoires et catalogues.

Il les met à la disposition du public pour favoriser les études et satisfaire la curiosité des visiteurs.

Il constate l'état de conservation des édifices, signale les réparations urgentes, et présente à la Commune un compte rendu fréquent de ses travaux.

Après examen de leur capacité et enquête sur leur moralité, il nomme des administrateurs, secrétaires, archivistes et gardiens, pour assurer les besoins du service de ces établissements et pour les expositions, dont il sera ultérieurement parlé.

Il les révoque pour cause de négligence, mauvaises gestions ou malversations constatées.

EXPOSITIONS.

Le comité organise les expositions communales, nationales et internationales ayant lieu à Paris.

Pour les expositions nationales ou internationales qui n'ont pas lieu à Paris, il délègue une commission chargée des intérêts des artistes parisiens.

Il n'y admet que des œuvres signées de leurs auteurs, créations originales ou traductions d'un art par un autre, telle que la gravure traduisant la peinture, etc.

Il repousse d'une manière absolue toute exhibition mercantile, tendant à substituer le nom de l'éditeur ou du fabricant à celui du véritable créateur.

Il n'est pas décerné de récompenses.

Les travaux ordinaires commandés par la Commune seront répartis entre les artistes que les suffrages de tous les exposants auront désignés.

Les travaux extraordinaires sont donnés au concours.

ENSEIGNEMENT.

Le comité surveille l'enseignement du dessin et du modelage dans les écoles primaires et professionnelles communales, dont les professeurs sont nommés au concours; il favorise l'introduction des méthodes attrayantes et logiques, estampille les modèles, et désigne les sujets chez lesquels se révèle un génie supérieur, et dont les études doivent être complétées aux frais de la Commune.

Il provoque et encourage la construction de vastes salles pour l'enseignement supérieur, pour des conférences sur l'esthétique, l'histoire et la philosophie de l'art.

PUBLICITÉ.

Il sera créé un organe de publicité intitulé *Officiel des arts.*

Ce journal publiera, sous le contrôle et la responsabilité du comité, les faits concernant le monde des arts et les renseignements utiles aux artistes.

Il publiera les comptes rendus des travaux du comité, le procès-verbal de leurs séances, le budget des recettes et dépenses, et tous les travaux de statistique apportant la lumière et préparant l'ordre.

La partie littéraire, consacrée aux dissertations sur l'esthétique, sera un champ neutre ouvert à toutes les opinions et à tous les systèmes.

Progressif, indépendant, digne et sincère, l'*Officiel des arts* sera la constatation la plus sérieuse de notre régénération.

ARBITRAGES.

Pour toutes les contestations litigieuses relatives aux arts, le comité, sur la demande des parties intéressées, artistes ou autres, désigne des arbitres conciliateurs.

Daus les questions de principe et d'intérêt général, le comité se constitue en conseil arbitral, et ses décisions sont insérées à l'*Officiel des arts.*

INITIATIVE INDIVIDUELLE.

Le comité invite tout citoyen à lui communiquer toute proposition, projet, mémoire, avis ayant pour but le progrès dans l'art, l'émancipation morale ou intellectuelle des artistes, ou l'amélioration matérielle de leur sort.

Il en rend compte à la Commune et prête son appui moral et sa collaboration à tout ce qu'il juge praticable.

Il appelle l'opinion publique à sanctionner toutes les tentatives de progrès, en donnant à ses propositions la publicité de l'*Officiel des arts.*

Enfin, par la parole, la plume, le crayon, par la reproduction populaire des chefs-d'œuvre, par l'image intelligente et moralisatrice qu'on peut répandre à profusion et afficher aux mairies des plus humbles communes de France, le comité concourra à notre régénération, à l'inauguration du luxe communal et aux splendeurs de l'avenir et à la République universelle.

On s'en tint aux phrases, et l'association n'exista jamais que sur le papier.

La *Fédération artistique* n'avait aucun rapport avec celle des artistes. Plus modeste, elle n'eut point la prétention de régénérer l'art. Elle voulait, sous un titre peu ambitieux, servir de centre aux réfractaires tous les jours plus nombreux qui cherchaient à échapper au service communal.

Il fallait lutter de ruse avec M. Cluseret pour lui arracher des hommes solides, qu'il trouvait excellents pour envoyer tuer. Une réunion eut lieu le 12 avril dans le but d'organiser rapidement la nouvelle fédération. Il n'y avait pas de temps à perdre; les recruteurs du délégué à la guerre ne plaisantaient pas lorsqu'il s'agissait d'armer un citoyen et de l'expédier au rempart.

Après ceux qui quittaient Paris, il y avait ceux qui étaient obligés d'y rester. Ces derniers n'étaient généralement pas riches, et tout travail étant arrêté, il fallait vivre, et, pour vivre, les trente sous de l'Hôtel de ville étaient plus que nécessaires : indispensables.

Cependant les hommes honnêtes voyaient vers quels

abîmes courait la Commune, et devinaient le résultat de la lutte engagée. Ils cherchaient d'abord à entrer dans les compagnies sédentaires, ce qui était impossible, à moins d'être âgé ou infirme. Il ne restait plus que les compagnies de guerre avec la perspective de lutte, coups de fusil, blessures, exécution, Cayenne ou la Nouvelle-Calédonie.

Mais, dans les circonstances les plus graves, il se rencontre toujours des individualités énergiques qui regardent l'écueil en face et parviennent, à force d'habileté, sinon à le franchir, au moins à le tourner.

L'organisateur de la *Fédération artistique,* M. Charles Monplot[1], voyant qu'il lui était impossible d'échapper à la Commune, proposa une idée de fédération, faisant valoir que, par les représentations que donneraient ses associés, il pourrait faire des recettes dont le produit serait remis entre les mains d'un délégué pour être ensuite réparti entre les femmes et les enfants des blessés fédérés. La fédération devait être organisée militairement; elle aurait son état-major, et son lieu de réunion serait le Conservatoire; mais elle ne devait pas franchir les fortifications.

Cette idée plut à la Commune; le bataillon fut créé le 10 avril; il comptait cinq cents hommes. Le 17, il y en avait six cents, et le 25 neuf cents; il resta toujours à ce dernier chiffre. Jamais il ne fut armé. Cepen-

1. M. Monplot, comme ancien militaire, avait repris du service pendant le siége, il était sous-officier au 8e bataillon de chasseurs à pied.

dant, le 22 mai, il reçut cent trente fusils à piston.

La *Fédération artistique* donna des représentations qui furent assez suivies. Quelques membres de l'Hôtel de ville essayèrent bien de faire marcher les artistes au feu; mais M. Monplot résista toujours à ces exigences, quoiqu'on l'accusât d'être un traître et un mauvais citoyen, et qu'à plusieurs reprises il eût été condamné à mort.

Lorsque Cluseret fut destitué et remplacé par Rossel, le nouveau délégué, sur les plaintes de plusieurs patriotes, voulut dissoudre la fédération, et l'ordre fut donné d'arrêter son commandant et de l'exécuter. Rossel, après avoir écouté quelques explications sur le but de l'association, retira son ordre. Le 6 mai il la déclara dissoute [1], six heures après il revenait sur sa détermination.

Garnier, successeur donné par la Commune à M. Perrin, directeur de l'Opéra, voulut prendre les choristes et les musiciens qui faisaient partie de la fédération, on refusa de les lui livrer. Les artistes ne voulurent prêter aucun concours aux fameux concerts des Tuileries. Dardelles, commandant du palais, proposa à la société de faire partie, comme branche adhérente, de la *fédération des artistes;* de cette façon Courbet eût été seul à la tête des deux associations. Cette proposition fut rejetée.

1. *Officiel* du 7 mai.

CHAPITRE XX.

DÉCRETS DE LA COMMUNE. — BULLETINS DES GÉNÉRAUX. — ORGANISATION DES BARRICADES. — VOTE DU 16 AVRIL.

Tous les jours, de l'Hôtel de ville étaient lancés de nouveaux décrets. Les murs ne suffisaient plus pour l'étalage de cette prose imprimée. On avait décidé que tout citoyen blessé à l'ennemi pour la défense des droits de Paris recevrait, si sa blessure entraînait une incapacité de travail partielle ou absolue, une pension annuelle et viagère dont le chiffre serait fixé par une commission spéciale, dans les limites de *trois cents* à *douze cents* francs.

Le lendemain on se montrait plus large, on disait :

Ayant adopté les veuves et les enfants de tous les citoyens morts pour la défense des droits du peuple,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Une pension de 600 fr. sera accordée à la femme

du garde national tué pour la défense des droits du peuple, après enquête qui établira ses droits et ses besoins.

Art. 2. Chacun des enfants, reconnus ou non, recevra, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, une pension annuelle de trois cent soixante-cinq francs, payable par douzièmes.

Art. 3. Dans le cas où les enfants seraient déjà privés de leur mère, ils seront élevés aux frais de la Commune, qui leur fera donner l'éducation intégrale nécessaire pour être en mesure de se suffire dans la société.

Art. 4. Les ascendants, père, mère, frères et sœurs de tout citoyen mort pour la défense des droits de Paris, et qui prouveront que le défunt était pour eux un soutien nécessaire, pourront être admis à recevoir une pension proportionnelle à leurs besoins, dans les limites de 100 à 800 fr. par personne.

Art. 5. Toute enquête nécessitée par l'application des articles ci-dessus sera faite par une commission spéciale, composée de six membres délégués à cet effet dans chaque arrondissement, et présidée par un membre de la Commune appartenant à l'arrondissement.

Art. 6. Un comité, composé de trois membres de la Commune, centralisera les résultats produits par l'enquête et statuera en dernier ressort.

Voulant avoir l'air de s'occuper de l'instruction publique, la Commune de Paris invitait les citoyens et les citoyennes qui désireraient un emploi dans les établissements d'instruction primaire de la ville de Paris, à présenter leur demande, avec pièces à l'appui, à la commission d'enseignement séant à l'Hôtel de ville. La guillotine était supprimée. Cette farce humani-

taire qui consista à brûler le bois de justice au pied de la statue de Voltaire[1] ! Les admirateurs de l'Hôtel de ville s'extasièrent devant cet acte de bêtise qu'on voulut trouver sublime, quand au fond personne n'ignorait que la Commune remplaçait la guillotine par le chassepot, beaucoup plus expéditif.

La municipalité du 11e arrondissement revendiqua l'honneur de cet *auto-da-fé,* et, voulant sans doute se faire un peu de popularité, expliqua ainsi les causes qui l'avaient décidée à brûler l'échafaud :

En présence des versions diverses des journaux et des rumeurs que la réaction met en circulation dans un but malveillant, je vous prie de préciser les faits sur le document ci-après :

Lorsque les perquisitions eurent fait découvrir les preuves de la véracité des informations; ordre donné et payement fait par le gouvernement de Versailles; recommandation récente d'accélérer l'exécution d'une guillotine perfectionnée : plan, ouvrier, outils, et enfin le corps du délit;

Réquisition en fut opérée, ainsi que de l'instrument ordinaire; le sous-comité, assemblé en délibération, décida que les deux instruments de supplice seraient brûlés en place publique, après que l'avis en aurait été lu et tambouriné.

Voici le texte du placard affiché :

Citoyens,

Informé qu'il se faisait en ce moment une nouvelle guil-

1. Cette statue, résultat d'une souscription organisée par le *Siècle,* avait remplacé sur son piédestal celle du prince Eugène.

lotine, payée et commandée par l'odieux gouvernement déchu (guillotine plus portative et accélératrice).

Le sous-comité du 11[e] arrondissement a fait saisir ces instruments serviles de la domination monarchique et en a voté la destruction pour toujours.

En conséquence, la combustion va en être faite, sur la place de la Mairie, pour la purification de l'arrondissement et la consécration de la nouvelle liberté, à dix heures, 6 avril 1871.

Le citoyen Beslay publiait un projet de loi sur la question des échéances. Il proposait l'établissement d'un comptoir commercial de liquidation placé sous le patronage de la Commune, qui au besoin devait venir en aide à ce comptoir au moyen d'un crédit spécial. Les opérations de cet établissement ne devaient pas durer plus de trois ans, temps considéré comme nécessaire pour arriver sans secousse au payement des billets arriérés. Au milieu des conseils qui lui arrivaient de tous côtés, la Commune indécise arrêta :

Article unique. — Toutes poursuites pour échéances sont suspendues jusqu'au jour où paraîtra, au *Journal officiel,* le décret sur les échéances.

L'*Affranchi,* journal de M. Paschal Grousset, publiait deux lettres écrites à M. Thiers et à l'Assemblée par M[gr] Darboy et M. Deguerry. Ces ecclésiastiques, affaiblis par les privations et les souffrances, n'avaient aucune communication avec le dehors, et les nouvelles

qui leur arrivaient au fond de leurs cellules de Mazas étaient rédigées d'avance par Raoul Rigault, ils étaient circonvenus, il ne fut donc pas difficile d'en obtenir les lettres que M. Grousset livra à la publicité.

A côté de l'archevêque se trouvait enfermé M. Dardenne de la Grangerie, secrétaire général des ambulances de la Presse. Pris hors des fortifications en relevant des blessés, il avait été gardé comme otage. En échange de la liberté on lui proposait de donner à la Commune les sommes qui restaient de la souscription organisée au commencement de la guerre par le *Gaulois;* la question d'argent paraissait toujours avec les hommes de l'Hôtel de ville.

M. de la Grangerie refusa énergiquement de demander à M. Tarbé, dépositaire des fonds, de les appliquer à sa rançon; il fut en conséquence transporté à Mazas et menacé de mort. Un des employés de la prison, à qui il avait rendu quelques services, se montra plein de prévenances et se mit entièrement à sa disposition. Le prisonnier profita de cette bonne fortune pour demander des vivres plus sains que ceux que l'administration donnait aux détenus. Il put ainsi de temps en temps améliorer l'ordinaire de Mgr Darboy. Mis provisoirement en liberté, mais sans que sa parole fût engagée, il quitta Paris avec un passe-port anglais. Cette fuite mit Rigault en fureur, le délégué à la police s'en prit à ses collègues de la Commune et les accusa d'avoir par leur faiblesse laissé échapper un otage important.

Comme le nombre des pensions que l'Hôtel de ville

s'était engagé à servir augmentait tous les jours, il fallut recourir à la charité publique, et Rigault, dans une circulaire pleine d'onction, avertissait ainsi les habitants :

Les commissaires de tous les quartiers ont pris l'initiative d'une quête pour les victimes de cette triste guerre.

Prêtez-nous les colonnes de votre journal.

Le but est de porter secours aux gens qui souffrent : femmes de blessés, orphelins, sans passer par des sociétés organisées qui, sous l'ancien régime, gardaient l'argent pour elles.

Chaque somme donnée sera inscrite sur un livre spécial que tout citoyen pourra vérifier, étant reçu comme un frère.

Ces dons seront portés par des femmes de bons patriotes, connaissant le froid, la faim, ayant vu leur enfant souffrir dans leurs bras. Ces citoyennes-là, connaissant les larmes et la peine, consoleront leurs frères et leurs sœurs avec intelligence et dévouement.

Établissons la charité républicaine, en pleurant avec ceux qui pleurent et en aimant moins nos enfants que les enfants de ceux qui ne sont plus.

Ce service, pour plus de facilité, se centralisera à la sûreté publique.

La Commune a envoyé du pain à quatre-vingt-douze femmes de ceux qui nous tuent.

Il n'y a pas de drapeaux pour les veuves.

La République a du pain pour toutes les misères et des baisers pour tous les orphelins.

Les offrandes furent nombreuses, mais la plus grande

partie servit aux délégués de tous rangs; les femmes et les enfants n'eurent que des secours insignifiants.

M. Courbet, président des peintres, était chargé par la Commune de réorganiser les musées et de rétablir, avec le concours de quarante-six délégués élus, l'exposition annuelle des Champs-Élysées.

Quelques-uns des plus violents de l'Hôtel de ville, M. Félix Pyat en tête, avaient demandé la destruction de la colonne Vendôme. Cette satisfaction leur fut accordée; quand il s'agissait de détruire, la Commune n'hésitait jamais.

Le 13 avril, l'*Officiel* disait :

Considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité.

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — La colonne de la place Vendôme sera démolie.

On prit ce décret pour une hâblerie, mais la suite prouva que la Commune le prenait au sérieux et entendait le mettre à exécution.

Les agissements des agents de la Commune placés à la tête des bataillons fédérés n'étaient pas moins



bizarres, moins inconséquents que ceux des délégués civils. Sans cesse on annonce des victoires, les Versaillais battent en retraite, on dit même qu'à Issy l'artillerie communale s'est avancée et a occupé de solides positions [1].

L'affiche suivante posée sur tous les murs de Paris cherchait à donner le change sur les dispositions de l'armée.

L'Infanterie de ligne à la population de Paris.

Citoyens,

Un conseil de guerre siégeant à Versailles vient de condamner à la peine de mort les officiers et sous-officiers de l'armée qui ont refusé de faire feu sur le peuple.

Aux habitants de Paris de nous juger, et si nous sommes coupables, nos poitrines sont là pour répondre. Nous ne tomberons pas en lâches.

Le capitaine d'infanterie délégué,
A. PIERRE.
BONAVENTURE, *cap.*; PHILIPPOT, *serg.*

Les signatures étaient fausses, et si les rédacteurs de cette proclamation avaient eu autant d'intelligence que de mauvaise foi, ils se seraient doutés qu'avec l'annuaire militaire on pourrait facilement vérifier si des officiers portant les noms de A. Pierre et Bonaventure existaient.

1. 8 avril.

Le 10 avril, Dombrowski ann[illegible] nières et la fuite de l'armée. Les wagons [illegible] commençaient leurs opérations. On instituait [illegible] guerre dans chaque légion pour juger les réfractaires; le régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris était dissous.

La commission des barricades se réunissait sous la présidence de Rossel et s'occupait de la défense à l'intérieur. Après une discussion très-longue sur les rues à armer, on nomma plusieurs individus chargés de diriger les travaux. Ce conseil d'anciens cordonniers, de pharmaciens — Gaillard et Miot en faisaient partie — décida la façon de construire des barricades.

Voici le résultat de leurs discussions :

La commission arrête ainsi qu'il suit le profil d'une barricade pour grandes voies de communication :

Profondeur du fossé, 2 mètres.

Largeur, ce qu'il faudra pour le massif.

Hauteur de la barricade, 4 mètres.

Épaisseur en haut, 6 mètres.

Largeur de la banquette de tir, 2m,50.

Talus du côté de l'ennemi, 4 mètres de base.

Talus montant à la banquette, 5m,50 de base.

Épaisseur totale, 19 mètres.

Hauteur du massif de pavés, 2m,50.

Épaisseur au pied, 15 mètres.

Épaisseur en haut, 7m,50.

Fossé intérieur, *ad libitum*.

Le dessus de la barricade et le dessus du m[illegible] doivent être en pente du côté de l'ennemi.

La commission arrête ainsi qu'il suit le profil des barricades pour les rues détournées :

Profondeur du fossé, 2 mètres.

Largeur, ce qu'il faudra.

Hauteur de la barricade, 3 mètres.

Épaisseur en haut, 2 mètres.

Largeur de la banquette, $2^{m},50$.

Talus du côté de l'ennemi, 3 mètres.

Talus montant à la banquette, $3^{m},50$.

Épaisseur au pied, 11 mètres.

Hauteur du massif de pavés, $1^{m},60$.

Épaisseur au pied, 8 mètres.

Épaisseur en haut, $3^{m},50$.

Fossé intérieur, pas plus de 80 centimètres de profondeur

Le 13 avril, Cluseret fait une tournée aux forts du sud et constate, dans son rapport, que l'infanterie de Versailles est peu nombreuse et sans grande consistance. Quand le moment sera venu, il ne croit pas que la résistance des Versaillais soit au-dessus des efforts des soldats de la Commune.

Le 15, Eudes, gouverneur des forts du sud, annonce qu'on s'est battu toute la nuit du côté de Vanves et d'Issy, que les fédérés sont tous des héros. Je demande, écrit ce stratége, qu'on les mette tous à l'ordre du jour. Mais nous devons, continuait-il, une mention spéciale au citoyen Ledrux, gouverneur du fort de Vanves. Je vous adresserai un rapport détaillé quand tous les renseignements me seront parvenus.

Or cette fameuse bataille n'avait jamais existé que

dans l'imagination d'Eudes et de ses sots acolytes. Toute la nuit, Vanves et Issy avaient tiré sur un ennemi imaginaire. Les troupes du gouvernement creusaient des tranchées, s'approchaient lentement, mais sûrement des forts, et ne cherchaient pas le moins du monde à les prendre d'assaut ; c'eût été un sacrifice d'hommes tout à fait inutile.

Ce ne fut pas sans inquiétude qu'on apprit à l'Hôtel de ville la nomination du maréchal de Mac-Mahon au poste de commandant en chef de l'armée de l'Assemblée. Tous les journaux de la Commune cherchèrent à ridiculiser le patriote qui mettait son épée au service de l'ordre. M. Rochefort, chef de file des insulteurs, se montra le plus violent. Voici la composition de cette armée qui devait délivrer Paris :

Le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, commandant en chef.

Le général Borel, chef d'état-major général.

Le général Princeteau, commandant l'artillerie.

Le général de Bretteville, commandant le génie.

L'intendant Uhrich, intendant en chef.

Le chef d'escadron de gendarmerie Chenet, grand prévôt.

1er corps.

Le général Ladmirault, commandant.

Le général Saget, chef d'état-major.

Le général Lafaille, commandant l'artillerie.

Le général Dubost, commandant le génie.

L'intendant Santini, intendant.

1re division d'infanterie.

Le général Grenier, commandant.

1re brigade.— Le général Garnier, commandant.

Régiment de Bitche, 48e et 78e régiments de marche.

2e brigade. — Le général Fournier, commandant.

10e bataillon de chasseurs de marche, 51e et 72e régiments de marche.

Artillerie. — Deux batteries de 4.

Génie. — Une compagnie.

2e division d'infanterie.

Le général de Maud'huy, commandant.

1re brigade. — Le général Wolf, commandant.

2e bataillon de chasseurs de marche, 67e, 68e et 69e régiments de marche.

2e brigade. — Le général Henrion, commandant.

45e et 135e régiments de marche.

Artillerie. — Deux batteries de 4.

Génie. — Une compagnie.

3e division d'infanterie.

Le général Montaudon, commandant.

1re brigade. — Le général Dumont, commandant.

30e bataillon de chasseurs de marche; 39e de ligne; régiment étranger.

2e brigade. — Le général Lefèvre, commandant.

31e et 36e régiments de marche.

Artillerie. — Deux batteries de 4.

Génie. — Une compagnie.

Brigade de cavalerie.

Le général de Gallifet, commandant.

9e et 12e régiments de chasseurs.

Réserve d'artillerie du 1er corps. — Deux batteries à balles, deux batteries de 12.

Régiment de gendarmerie non en brigade.

Armée de réserve :

Général de division Vinoy, commandant ; général de Valdan, chef d'état-major ; général René, commandant l'artillerie; général Dupouët, commandant le génie; M. Schmitz, intendant.

1er division d'infanterie : général Faron.

1re brigade. — Le général de La Mariouse; 35e et 42e de ligne.

2e brigade. — Le général Derroja ; 109e et 110e de ligne.

3e brigade. — Le général Berthe; 22e bataillon de marche de chasseurs, 64e et 65e de ligne.

Deux batteries de 4; une compagnie du génie.

2e division d'infanterie : général Bruat.

1re brigade. — Le général de Bernard de Seigneurens; 74e régiment de marche, 1er régiment d'infanterie de marine, 2e régiment de fusiliers marins.

2e brigade. — Le général de Langourian ; 75e régiment de marche, 2e régiment d'infanterie de marine, 1er régiment de fusiliers marins.

Deux batteries de 4 ; une compagnie du génie.

3e division d'infanterie : général Vergé.

1re brigade. — Le général Duplessis; 26e bataillon de marche de chasseurs, 37e et 79e régiments de marche.

2e brigade. — Le général Archimard; 90e et 91e régiments de marche.

Deux batteries de 4; une compagnie du génie.

Garde républicaine à pied et à cheval, non embrigadée.

Réserve d'artillerie.

Deux batteries à balles, deux batteries de 12.

A tous ces hommes qui avaient fait leurs preuves, la Commune avait à opposer : Cluseret, l'ancien officier de l'armée d'Afrique, chassé de son régiment sous l'accusation prouvée de vol ; Dombrowski, compromis dans la fabrication de faux billets de la banque de Russie; Okolowitch [1], souteneur de filles publiques, devenu général, grâce à ses antécédents; Eudes, assassin d'un pompier; Mégy, assassin d'un sergent de ville, et une foule d'autres chefs avec un passé aussi brillant.

L'amiral de la Commune, Durassier, avait été cassé, arrêté et remplacé par Lattapy. Ce nouveau chef tenta d'organiser la flottille, mais comme son prédécesseur, il fit plus de phrases que de besogne, et adressa aux individus sous ses ordres les instructions suivantes :

Le citoyen délégué au ministère de la marine porte à la connaissance des commandants de la flottille que dans les circonstances actuelles le temps presse; il en appelle au zèle

1. Okolowitch passait presque tous les jours sur le boulevard Montmartre, à cheval et couvert de galons. Il causait familièrement avec les habituées des cafés qui étaient très-fières de ce drôle, devenu brusquement général.

et à l'intelligence des commandants et au patriotisme de tous les équipages.

Les canonnières peuvent être d'un grand secours à l'armée, il faut donc que chacun déploie une grande activité pour terminer son armement. Les citoyens commandants devront être à bord à sept heures du matin ; ils ne quitteront le bord qu'à six heures du soir, après que le commandant chargé de la garde de nuit sera de retour de son dîner; ils lui remettront le service, en lui désignant les hommes qui restent de garde à leur bord.

Le matin, le branle-bas se fera à cinq heures et demie; à six heures, le déjeuner; à six heures et demie, propreté du navire; à huit heures, on hissera les couleurs; à neuf heures, branle-bas de combat et inspection, faire faire l'exercice du canon pour s'assurer que tous les ustensiles sont en place et que chacun connaît son poste de combat; de dix heures à midi, travaux journaliers; à midi, dîner.

Les commandants peuvent s'absenter jusqu'à deux heures. De deux heures à quatre heures, exercices divers, et s'assurer que les armes sont en bon état; à cinq heures, souper; à six heures, le commandant règle le service, prend le nom des hommes qui doivent passer la nuit à bord (une bordée devra rester à bord), et il y aura toujours deux hommes de quart, un à l'arrière et l'autre à l'avant; ces citoyens devront toujours prévenir le commandant de garde de tous les événements qui pourraient survenir.

Je rappelle aux citoyens commandants qu'une des premières conditions de réussite pour former un équipage est la discipline; ils l'obtiendront facilement, grâce au patriotisme des citoyens matelots, et en se montrant eux-mêmes zélés et actifs dans l'accomplissement de leurs devoirs. Le présent ordre sera lu aux équipages.

Ce Lattapy, âgé de quarante-cinq ans, avait été en 1849 élève volontaire attaché au port de Rochefort. Il alla au Sénégal sur le navire de l'État *le Guetn'dar*, commandé par le lieutenant de vaisseau A. Cournet, frère de F. Cournet, successeur de Rigault à la police. Lattapy passa ensuite comme capitaine au long cours dans la marine marchande, entra au service de la Commune comme ministre de la marine. Il était par sa mère le frère des deux Cournet.

CHAPITRE XXI.

LA PRISE DE BÉCON. — LES POSITIONS DES VERSAILLAIS ET DES INSURGÉS. — LE RATIONNEMENT DES MUNITIONS AU FORT DE VANVES. — ARRESTATIONS DE MM. LOUIS ULBACH, F. POLO ET G. CHAUDEY. M. PILOTELL, INSPECTEUR DES BEAUX-ARTS ET COMMISSAIRE DE POLICE. — ADJUDICATION DES MATÉRIAUX, PIERRE, BRONZE ET FER, PROVENANT DE LA COLONNE VENDOME.

Malgré les bulletins triomphants de ses généraux, la Commune ne possédait plus sur la rive gauche de la Seine, à la date du 17 avril, qu'une partie d'Asnières et le château de Bécon, situé à l'entrée du village, du côté de Courbevoie. Au point de vue militaire ce château était une position plus importante qu'Asnières. Aussi les fédérés l'avaient-ils solidement fortifié et paraissaient-ils décidés à s'y défendre énergiquement. Ils comptaient beaucoup sur les locomotives blindées qu'ils avaient installées sur le chemin de fer.

Les troupes de Versailles ayant déjà à plusieurs reprises tenté d'enlever Bécon par surprise, et s'étant aperçues que la position était bien gardée, leurs chefs avaient décidé qu'une attaque sérieuse aurait lieu. Le général Ladmirault avait mis une brigade sous les armes. Le 17 avril au matin, tout le monde était prêt Le canon tonne, les mitrailleuses font entendre leur bruit sec, la fusillade crépite. Le colonel Davout, duc d'Auerstaed, commandant du 36e de ligne, s'élança à la tête de son régiment dans les rangs des fédérés qui après une courte résistance lâchèrent pied et battirent en retraite vers la Seine.

Les locomotives blindées ne leur furent d'aucune utilité. L'un de ces engins dérailla, ayant eu sa machine brisée, soit par un obus versaillais, soit parce que, ayant un chauffeur inexpérimenté, l'excès de vapeur l'aurait fait éclater.

Les fuyards s'engagèrent sur le pont du chemin de fer, dont le tablier n'avait pas encore été rétabli. Ils couraient sur les énormes traverses en fer, enjambant les vides à travers lesquels on apercevait le fleuve. Beaucoup perdirent l'équilibre et furent précipités dans la Seine, où ils se noyèrent.

Le chef de légion Landowski essaya de ramener ses hommes au combat; ne pouvant y parvenir, il fit couper le pont de bateaux et arrêta momentanément la retraite. Le général Dombrowski accourut sur le champ de bataille, mais il ne put que constater la défaite des siens. Tout retour offensif était impossible avec des troupes

démoralisées et fatiguées. L'armée de Versailles, satisfaite de son succès, s'installa solidement dans les positions conquises.

Paris ne sut rien officiellement de ce combat. Les journaux de la Commune parlèrent d'avantages brillants remportés sur les *royalistes*. On annonça la prise de deux drapeaux, vendéen et pontifical, mais on sut bientôt que ces étendards appartenaient l'un à M. Harney, correspondant du *New-York-Herald*, qui le plaçait sur son yacht, l'autre à l'église des Petits-Pères.

Du reste, la Commune sentait le terrain manquer sous ses pas. Si quelques naïfs avaient un instant cru à ses prétendues victoires, ils étaient revenus de leurs illusions. Le délégué à la guerre ménageait sa prose et le papier. Désormais les troupes de Versailles, maîtresses du pont et d'une partie du village d'Asnières, battaient avec leur artillerie de Bécon les positions que les fédérés occupaient à Sablonville et à Levallois-Perret. Les fameuses locomotives blindées sur lesquelles la Commune avait fondé tant d'espérance étaient devenues à peu près inutiles. Il n'y avait plus un seul garde national sur la rive de la Seine du côté d'Asnières, ce qui n'empêcha pas Dombrowski de dater de cette localité tous ses télégrammes. Mais ces grossiers mensonges ne trompaient personne, sauf les imbéciles qui allaient se faire tuer pour la défense d'un principe qu'ils ne comprenaient pas, mais qu'on leur assurait être une panacée universelle.

Du côté de Neuilly l'armée et les fédérés élevaient des barricades, se retranchaient dans les maisons, au sud on ne restait pas inactif. Les Versaillais opéraient avec lenteur, s'établissant solidement dans les positions qu'ils avaient une fois prises; les gardes nationaux, au contraire, se contentaient de faire beaucoup de bruit. Chassés successivement de Clamart, de Châtillon, de Fontenay-aux-Roses, de Bourg-la-Reine, de Bagneux, ils s'étaient repliés dans les forts d'Issy, de Vanves, de Montrouge. Comme postes avancés ils avaient encore la gare de Clamart et le village des Moulineaux.

Dominées par les hauteurs de Châtillon, de Clamart et de Meudon, ces positions ne pouvaient résister qu'un temps limité. Les trois forts avaient été abîmés pendant le siége par les Prussiens. Les Versaillais s'établissant dans les positions des Allemands devaient évidemment achever la destruction de ces citadelles, si les généraux de la Commune s'entêtaient à les garder. Avec les moyens dont dispose aujourd'hui l'artillerie, il était certain que les assiégeants ne tenteraient pas un assaut, qu'ils démoliraient à distance, rendraient les positions intenables et n'essayeraient d'y entrer que lorsqu'elles seraient totalement évacuées.

Eudes commandait les forts du sud. Militaire aussi inepte qu'homme de lettres incapable, sa manie consistait à faire canonner continuellement les plateaux qui ne répondaient pas. Tous les jours on lisait dans l'*Officiel* des dépêches dans le genre de celle-ci :

J'ai couvert Châtillon — ou Clamart — de mes feux. Royalistes en fuite. Tout va bien.

Les commandants particuliers des forts, aussi ignorants et non moins vaniteux que leur chef, tiraient toutes les nuits sur des ennemis imaginaires. Du centre de Paris on entendait le bruit de la fusillade, le crépitement des mitrailleuses et le retentissement sourd du canon. L'horizon était en flammes, de sanglants éclairs sillonnaient l'espace, et des boîtes à mitrailles éclataient en l'air, comme les fusées d'un feu d'artifice gigantesque.

On croyait à une lutte terrible, on regardait l'*Officiel*, et les dépêches des commandants annonçaient qu'ils avaient repoussé les Versaillais. On sut bientôt la vérité sur ces fameux combats. Jamais les troupes n'avaient tenté une attaque, c'était pour les tenir à distance que les fédérés tiraient avec une telle frénésie.

Aussi le délégué à la guerre, justement effrayé d'une pareille dépense de munitions, avertit-il les chefs des forts qu'ils n'eussent à l'avenir à tirer que quand ils seraient attaqués.

Il se fait depuis quelque temps, dit M. Cluseret, une consommation excessive de projectiles dans les forts; celui de Vanves en a consommé à lui seul 16,000. Outre l'inconvénient de brûler inutilement de la poudre, de dépenser en pure perte l'argent du peuple et de faire naître l'inquiétude dans les esprits, cette pratique prouve plus d'entraînement que de sang-froid.

Le délégué à la guerre prévient les gardes nationaux et le commandant du fort qu'à l'avenir il ne sera plus fait droit aux demandes de munitions, au delà du nombre de coups alloués à chaque fort pour la défense.

Cette déclaration irrita beaucoup les amis de la Commune, qui ne purent plus chanter les victoires qu'elle n'avait pas remportées.

Pendant qu'au dehors des fortifications le pseudo-gouvernement de l'Hôtel de ville déployait tant d'activité et si peu d'intelligence, il suivait à l'intérieur les mêmes errements. Les hommes qui le composaient, la plupart anciens journalistes, avaient toujours réclamé la liberté individuelle, le droit de réunion et la liberté de la presse. A peine maîtres du pouvoir, ils emprisonnèrent les citoyens, les empêchèrent de se réunir et supprimèrent les journaux. M. Pyat fut un des plus acharnés ennemis de toute liberté.

Le 18 avril, les journaux *le Bien public, le Soir, la Cloche, l'Opinion nationale,* furent supprimés. M. Louis Ulbach, un des hommes les plus honnêtes du parti républicain, était décrété d'accusation[1]; presque en même temps M. F. Polo, ancien directeur du journal *l'Éclipse,* était mis sous les verrous.

L'individu chargé de notifier aux journaux le décret communal qui les supprimait et d'arrêter les journalistes était le citoyen Pilotell, dessinateur de dernier

1. Il put se réfugier chez M. Laurent-Pichat, où il resta jusqu'à la chute de la Commune.

ordre, et, pour cette raison sans doute, nommé directeur des Beaux-Arts par sès amis de l'Hôtel de ville.

Cet étrange fonctionnaire était sans doute propre à tout faire, car de directeur des Beaux-Arts il passa subitement commissaire de police. En arrêtant M. Polo il satisfaisait une rancune personnelle, le directeur de l'*Éclipse* lui ayant refusé souvent des dessins. Pilotell, qui se croyait plus de talent qu'André Gill, fut froissé et se vengea.

Du reste, si l'on veut juger de sa valeur comme artiste, on a pu voir étalées sur les murs de certains quartiers des gravures obscènes représentant l'impératrice, les princesses de l'ex-famille impériale, les gouvernants du 4 septembre, des prêtres avec des jeunes filles.

Ces images ordurières, achetées par le peuple dont elles flattaient bien plus les sens que les idées politiques, permirent à Pilotell de vivre jusqu'au jour où la Commune, appréciant ses talents artistiques et ses opinions avancées, le nomma d'emblée aux Beaux-Arts.

En essayant d'arrêter M. Ulbach on fouilla en même temps sa caisse. Dans le tiroir de son bureau, Pilotell ne trouva que soixante centimes, mais ce forceur de coffres-forts fut plus heureux dans la caisse de l'administration de la *Cloche*, où il prit dix-huit cents francs.

Les journaux protestèrent contre ces vols, ces violations de domicile, ces arrestations arbitraires. Le public s'émut, et M. Rigault, l'ami et le complice de

Pilotell, se contenta dans l'*Officiel* de lui infliger un blâme anodin, lui reprochant simplement d'avoir un peu outrepassé ses pouvoirs.

Malheureusement nous avons déjà constaté et nous aurons à constater encore souvent ces actes d'arbitraire et de violence des membres de la Commune.

M. Chaudey, rédacteur du *Siècle*, avait été dénoncé par le *Père Duchêne*, qui lui reprochait d'avoir fait tirer sur le peuple, le 21 janvier. Connaissant les attaches que cette feuille avait avec la Commune, M. Chaudey aurait dû, par mesure de simple prudence, quitter son domicile. Mais il y a des degrés d'infamie qu'on ne croit pas pouvoir être franchis par des individus ayant reçu une certaine instruction. Une première fois l'écrivain pris à partie avait répondu dans les colonnes du *Siècle* aux attaques dirigées contre lui. Le *Père Duchêne* revint à la charge, le lendemain M. Chaudey était arrêté par Pilotell, conduit à Mazas et mis au secret.

L'exécuteur des basses œuvres de la Commune fouilla les tiroirs, et y prit la somme de huit cent quinze francs dont il donna un reçu.

Voici le libellé de cette quittance :

Trouvé chez le nommé Chaudey (Gustave) la somme de huit cent quinze francs, que nous avons emportée, jusqu'à nouvel ordre, à la préfecture de police ; plus un paquet de lettres.

Le commissaire spécial attaché au cabinet,

G. PILOTELL.

M. Cernuschi protesta énergiquement contre l'arrestation de son collaborateur. Le *Temps*, le *Journal de Paris*, le *National* réclamèrent contre un acte qui rappelait sous un côté grotesque les agissements des inquisiteurs d'État de la république de Venise.

Tout en s'occupant de supprimer les journaux et d'emprisonner les hommes qui lui déplaisaient, le gouvernement de l'Hôtel de ville voulait aussi anéantir l'histoire, et dater la renaissance du monde du 18 mars 1871. Il était assez difficile de refaire un nouveau calendrier, on adopta celui de la première République. Déjà vers la fin de l'Empire quelques journaux radicaux avaient pris un système mixte. Les ères chrétiennes et révolutionnaires étaient face à face, de cette façon le lecteur savait à quoi s'en tenir, la manie de 93 était flattée, et le savoir des PURS n'était pas mis à une épreuve trop dure.

Depuis longtemps M. Pyat, dans le *Vengeur*, demandait la destruction de la colonne Vendôme. Ce journaliste aussi lâche que féroce ne rêvait que massacres de réactionnaires et démolition d'édifices rappelant les faits les plus glorieux de l'histoire nationale de la France.

Le peintre Courbet, qui avait remplacé Pilotell aux Beaux-Arts, demanda à la Commune d'ordonner que la colonne Vendôme serait détruite[1]. Cette mesure fut aussitôt décrétée, et le monument fut mis en adjudication; l'affiche officielle était ainsi rédigée:

1. Nous avons donné le texte du décret.

Les matériaux qui composent la colonne de la place Vendôme sont mis en vente.

Ils sont divisés en 4 lots :

2 lots, matériaux de construction ;

2 lots, métaux.

Ils seront adjugés par lots séparés, par voie de soumissions cachetées adressées à la direction du génie, 84, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Le *Temps* rappela aux adjudicataires les articles du Code pénal punissant des travaux forcés ou d'un emprisonnement plus ou moins long ceux qui se rendraient acquéreurs ou détruiraient des objets ou des édifices appartenant à l'État, c'est-à-dire à la nation. Or la colonne Vendôme n'appartient pas à la ville de Paris, mais à la France ; vendeurs et adjudicataires tombaient donc sous le coup de la loi. La crainte n'arrêta pas les individus tarés, la perspective des galères ne put mettre un frein à l'avarice la plus éhontée. L'entrepreneur Abadie se chargea, moyennant une somme de 35,000 francs, de démolir le monument, mais il ne toucha que 6,000 francs à cause du retard qu'il mit à exécuter son marché.

CHAPITRE XXII.

LES MOYENS EMPLOYÉS POUR QUITTER PARIS.
— L'ANNIVERSAIRE DU 18 MARS.

Plus la Commune éprouvait de défaite à l'extérieur de Paris, plus ses violences, ses actes arbitraires prenaient de développement à l'intérieur. Aussi les départs ne s'arrêtaient point. Tous les hommes au-dessous de quarante ans cherchaient à fuir. On sentait que le dénoûment du drame approchait, et, craignant d'être arrêté à son domicile et incorporé dans les bataillons de marche, chacun partait; celui qui ne pouvait pas franchir les portes changeait de quartier et habitait, soit dans un hôtel, soit chez un ami, sous un nom d'emprunt.

La crainte rendait braves les poltrons, et rusés les naïfs. Parmi les moyens employés pour échapper aux poursuites des agents fédérés quelques-uns offraient un certain danger; d'autres étaient très-simples et par conséquent réussissaient presque toujours.

Aux portes on était féroce, aussi pour les franchir se déguisait-on de toutes les manières. Les costumes de déménageurs, de garçons marchand de vin et même de vidangeurs servaient à dissimuler des bijoutiers, des commis de nouveautés, des horlogers, des hommes de lettres. Mais à la fin on devina la ruse et il fut ordonné de ne laisser sortir que les hommes âgés ou munis de laisser-passer.

Dans les chemins de fer, on tâchait quelques jours à l'avance de se mettre bien avec un employé, graisseur ou chef de bureau, peu importait le grade, l'amour-propre était mis de côté. Alors par des détours qui lui étaient familiers, il faisait entrer dans les salles d'attente et on ne payait qu'en arrivant à destination. L'administration était la complice tacite des actes de son personnel.

La Seine, en amont et en aval de Paris, servit aux évasions. On montait dans une barque louée à l'heure, puis, s'armant d'une ligne, il fallait, avec la plus grande lenteur, descendre ou remonter le courant, s'arrêter chaque minute, fixer l'eau comme si un brochet mordait à l'hameçon, car on devait prendre garde d'éveiller les soupçons des sentinelles, et une fois au delà de l'enceinte fortifiée, le batelier déposait sur la berge le pêcheur improvisé, qui se gardait bien de reprendre le chemin qu'il venait de parcourir. Ce moyen fut bon huit jours, puis, la ruse une fois éventée, les factionnaires reçurent l'ordre de tirer sur les pêcheurs à la ligne — vrais ou faux — qui tenteraient de sortir.

Un autre système consistait à choisir un endroit isolé des fortifications, attacher avec un fort clou une corde longue et solide au sol, puis se laisser glisser dans le fossé. Si le clou sortait de terre, si la corde se brisait, on pouvait se tuer ou se blesser grièvement; aussi cette opération exigeait-elle beaucoup de sang-froid.

La sortie au convoi mérite également une mention : deux cimetières — l'un au nord, près de Clichy, l'autre au sud, à côté de Villejuif — servent à l'inhumation des Parisiens; jamais on ne vit autant de monde suivre les convois ; jamais les marchands de couronnes ne vendirent autant de leurs articles funéraires ; ce moyen fut encore éventé, et les femmes seules purent sortir de Paris.

Il y eut encore ceux qui s'enrôlaient dans les rangs fédérés et désertaient aussitôt. Un poëte trouva un moyen assez bizarre : il prit une voiture à l'heure, choisit un vieux cocher, qu'il paya grassement, s'introduisit dans sa houppelande, mit sur sa tête un chapeau graisseux, s'installa sur le siége et prit les guides. Quant au cocher, assis dans sa propre voiture, couvert des habits de son client et fumant un excellent londrès, il se laissa conduire jusqu'à Saint-Denis. Ce poëte rentra courageusement dans Paris derrière l'armée et fit un livre où il dit sans rire qu'il n'avait point quitté son domicile et que, jusqu'au dernier moment, il avait lutté contre la Commune et fait trembler ses agents les plus redoutables.

Ces mensonges firent rire ceux qui connaissaient

M. Mendès. Il ne faut du reste y attacher qu'une importance relative; cependant pour un écrivain, c'est toujours une action peu délicate que de s'attribuer des actes de courage qui ne lui appartiennent pas.

Un grand nombre de commis de nouveautés employèrent pour sortir un moyen dont un individu seul ne pouvait se servir. Formant une troupe de plusieurs centaines d'individus, ils s'approchèrent d'une porte, et, après avoir constaté que les gardes nationaux jouaient ou buvaient, tous se précipitèrent sur les armes en faisceaux, renversèrent le factionnaire, et en quelques minutes la bande était sur la zone neutre, à l'abri des attaques des communeux.

Chose triste à dire et pourtant vraie, les villages des environs de Paris étaient protégés par les Allemands contre les incursions des fédérés qui faisaient la chasse aux jeunes gens pour les incorporer de force dans leurs bataillons de marche.

Le 18 avril, après avoir perdu Asnières, les fédérés célébrèrent l'anniversaire mensuel de ce qu'ils appelaient leur révolution. Un écrivain[1] communeux récapitula dans l'*Officiel* les hauts faits des Rigault et des Delescluze. Naturellement il parla de la colonne et dit :

Au milieu des préoccupations de la guerre, la Commune poursuit son œuvre de régénération et de liberté; la colonne impériale de la place Vendôme, « ce monument de barbarie, symbole de force brute et de fausse gloire, affirmation du

1. M. Paul Vapereau.

militarisme, négation du droit international, insulte permanente du vainqueur au vaincu », doit être démolie.

On s'est beaucoup récrié contre ce décret, qui nous enlève en ce moment jusqu'au souvenir de nos gloires passées, après les terribles revers que nous venons de subir.

Nos gloires passées! qui finirent à Waterloo, qui nous amenèrent aussi l'étranger à Paris, qui coûtèrent à la France cinq millions d'hommes et 15 milliards d'argent!

M. Vapereau force énormément les chiffres, mais quand on écrit pour la Commune, il n'est pas nécessaire de connaître l'histoire ou l'économie politique.

CHAPITRE XXIII.

LES LIGUES. — APPEL AU PEUPLE FRANÇAIS. — FORMATION D'UNE COUR MARTIALE.

Voyant se resserrer le cercle qui l'entourait, la Commune tentait, par tous les moyens, d'intéresser à son sort les grandes villes de la France. Féroce dans ses actes, elle mettait en avant tous les sentiments de la famille pour fausser les esprits irrésolus et faibles et se les attirer.

Dans beaucoup de grands centres, les conseils municipaux, élus sous la dictature de M. Gambetta, étaient dévoués à la Commune. Aussi les membres de ces conseils allaient-ils sans cesse de leurs villes à Paris, de Paris à Versailles, pour tâcher d'amener une transaction. Or le moyen qu'ils proposaient consistait dans la reconnaissance pure et simple du triumvirat Delescluze, Rigault et Pyat. M. Thiers ne pouvait accepter de pareilles conditions, c'eût été se déclarer vaincu, et le mouvement ne se serait pas arrêté.

Un individu, nommé Férouillat, conseiller municipal à Lyon, fit un rapport très-long sur son voyage à Paris et son entrevue avec le chef du pouvoir exécutif. Ce personnage se permettait de juger une situation qu'il n'avait fait qu'entrevoir, et déclarait que les Parisiens en masse désiraient l'établissement et le maintien de la Commune. En parlant ainsi, Férouillat n'était qu'un menteur ou un imbécile; peut-être les deux. Pour faire une enquête sur les idées des habitants de Paris, il eût fallu une liberté qui manquait complétement à ceux qu'on eût interrogés. Et puis, qu'était M. Férouillat? qui ou quoi représentait-il?

D'un autre côté se démenait l'*Union républicaine*. Un de ses membres, l'ancien restaurateur Bonvalet, qui voulait à toute force se donner de l'importance, alla plusieurs fois à Versailles pour faire accepter les conditions des communeux. Ce gargotier ambitieux, sans instruction, n'ayant pas su faire ses affaires, prétendait diriger et conseiller les autres. Certes, quand un homme s'élève au-dessus de sa condition, personne n'a le droit de protester, de lui reprocher la modestie de ses débuts. Mais il faut, pour faire accepter ces ascensions rapides et les justifier, connaître à fond les questions qu'on veut traiter, et avoir donné dans sa vie privée et publique des preuves de moralité et de talent. M. Bonvalet n'était point dans ce cas, son ignorance était facile à constater, son habileté commerciale était plus que douteuse, et la corporation des restaurateurs, qui le connaissait à fond, ne l'eût jamais nommé son président.

On savait à Versailles ce qu'était M. Bonvalet; naturellement ses discours faisaient sourire, ses prétentions faisaient hausser les épaules. Ce restaurateur avait fait partie d'une délégation de la *Ligue républicaine* qui s'était rendue à Versailles. Reçus par M. Thiers, ces délégués rendirent ainsi compte de leur mission :

Aux membres de la Ligue d'union républicaine des droits de Paris.

Citoyens,

Les soussignés, chargés par vous d'aller présenter au gouvernement de Versailles votre programme et d'offrir les bons offices de la *Ligue* pour arriver à la conclusion d'un armistice, ont l'honneur de vous rendre le compte suivant de leur mission :

Les délégués ayant donné connaissance à M. Thiers du programme de la Ligue, celui-ci a répondu que, comme chef du seul gouvernement légal existant en France, il n'avait pas à discuter les bases d'un traité, mais que cependant il était tout disposé à s'entretenir avec des personnes qu'il considérait comme représentant le principe républicain, et à leur faire connaître les intentions du chef du pouvoir exécutif.

C'est sous le bénéfice de ces observations, qui constataient d'ailleurs le véritable caractère de notre mission, que M. Thiers nous a fait sur les divers points du programme les déclarations suivantes :

En ce qui touche la reconnaissance de la république, M. Thiers en garantit l'existence tant qu'il demeurera à la

tête du pouvoir. Il a reçu un État républicain, il met son honneur à conserver cet État.

En ce qui touche les franchises municipales de Paris, M. Thiers expose que Paris jouira de ses franchises dans les conditions où en jouiront toutes les villes, d'après la loi commune, telle qu'elle sera élaborée par l'Assemblée des représentants de la France. Paris aura le droit commun, rien de moins, rien de plus.

En ce qui touche la garde de Paris, exclusivement confiée à la garde nationale, M. Thiers déclare qu'il sera procédé à une organisation de la garde nationale, mais qu'il ne saurait admettre le principe de l'exclusion absolue de l'armée.

En ce qui concerne la situation actuelle et les moyens de mettre fin à l'effusion du sang, M. Thiers déclare que, ne reconnaissant point la qualité de belligérants aux personnes engagées dans la lutte contre l'Assemblée nationale, il ne peut ni ne veut traiter d'un armistice, mais il dit que, si les gardes nationaux de Paris ne tirent ni un coup de fusil ni un coup de canon, les troupes de Versailles ne tireront ni un coup de fusil ni un coup de canon, jusqu'au moment indéterminé où le pouvoir exécutif se résoudra à une action et commencera la guerre.

M. Thiers ajoute : Quiconque renoncera à la lutte armée, c'est-à-dire quiconque rentrera dans ses foyers en quittant toute attitude hostile, sera à l'abri de toute recherche.

M. Thiers excepte seulement les assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas, qui seront jugés, si on les trouve.

M. Thiers, reconnaissant l'impossibilité pour une partie de la population actuellement privée de travail de vivre sans la solde allouée, continuera le service de cette solde pendant quelques semaines.

Tel est, citoyens, le résumé succinct, mais fidèle, de la conversation de vos délégués avec M. Thiers. Il n'appartient pas à vos délégués d'apprécier, d'une façon quelconque, jusqu'à quel point les intentions manifestées par M. Thiers répondent ou ne répondent pas aux vœux de la population parisienne. Le devoir de vos délégués consiste seulement à vous rapporter les faits sans commentaire, et le présent exposé n'a et ne peut avoir d'autre objet que l'accomplissement strict de ce devoir.

Cette ligue de l'*Union républicaine* devait prouver plus tard qu'elle faisait partie de la Commune en sommant la chambre de se dissoudre lorsque la paix serait signée définitivement.

Une autre députation envoyée par l'*Union des Chambres syndicales* était plus loyale dans ses agissements, et ne contestait pas au gouvernement son droit de répression ; seulement elle voulait une chose impossible : que la Commune reconnût l'Assemblée de Versailles et désarmât.

Au milieu de ces allées et venues d'ambassadeurs de toutes sortes, une déclaration au peuple français était lancée par l'Hôtel de ville. On expliquait ainsi les causes de l'insurrection et les prétentions de la Commune :

Dans le conflit douloureux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siége et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit point troublée.

Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la révolution qui s'accomplit. Il faut enfin que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans le désastre de la république et de la liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris; de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siégent à Versailles.

Cette fois encore, Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-il ?

La reconnaissance et la consolidation de la république, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société.

L'autonomie absolue de la Commune, étendue à toutes les localités de la France, et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

Les droits inhérents à la Commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses; la

fixation et la répartition de l'impôt; la direction des services locaux ; l'organisation de sa magistrature, de la police interieure et de l'enseignement; l'administration des biens appartenant à la Commune ;

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité, et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres;

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et la liberté du travail ;

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts : garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité;

L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population ; de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit; à universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa supré-

matie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ils se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'unité française, constituée par la Révolution, aux acclamations de nos pères, accourus à la fête de la Fédération de tous les points de la vieille France.

L'unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'Empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire ou onéreuse.

L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des priviléges, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc!

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoires : l'issue n'en saurait être douteuse. La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous en appelons à la France!

Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit!

C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris!

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre!

L'organisation des conseils de légion n'ayant pas marché avec activité, Cluseret, d'accord avec la commission exécutive, organisa une cour martiale dont il choisit les membres. Le délégué disait :

En présence des nécessités de la guerre, et vu le besoin d'agir rapidement et vigoureusement;

En présence de l'impossibilité de traduire devant les conseils de guerre de légion, qui n'existent pas encore, les cas exceptionnels qui exigent une répression immédiate, le délégué à la guerre est autorisé à former provisoirement une cour martiale, composée des membres ci-après :

Le colonel Rossel, chef d'état-major de la guerre,

Le colonel Henry, chef d'état-major de la place;

Le colonel Razoua, commandant de l'École militaire;

Le lieutenant-colonel Collet, sous-chef d'état-major du commandant supérieur Eudes;

Le colonel Chardon, commandant militaire de la préfecture de police;

Le lieutenant Boursier, membre du Comité central.

Les peines capitales seront soumises à la sanction de la commission exécutive.

La cour siégera tous les jours à l'hôtel des conseils de guerre, rue du Cherche-Midi.

Ce tribunal entra aussitôt en fonctions, et ses jugements alternèrent de la peine de mort à la détention perpétuelle.

M. Pierre Leroux était mort le 13 avril, la Commune décida que deux de ses membres assisteraient à ses funérailles, mais on faisait des restrictions, on rendait hommage non au philosophe partisan de l'idée mystique dont la fatale influence se faisait sentir encore, mais à l'homme politique qui, le lendemain des journées de Juin, avait pris courageusement la défense des vaincus.

Un des délégués, le citoyen Martelet, jeune homme de vingt-deux ans, fit sur la fosse un long discours où il déclara qu'il ne connaissait pas le défunt, que jamais il n'avait lu une ligne de ses œuvres, mais que cependant il partageait ses idées. Puis il annonça qu'un de ses cousins habitait depuis vingt ans l'Amérique. « Si jamais, s'écria-t-il en terminant, la République et la Commune

étaient menacées dans leur existence, mon parent quitterait les États-Unis et viendrait défendre Paris. »

L'auditoire était ahuri en entendant de pareilles insanités. Des communeux convaincus haussaient les épaules et ne paraissaient point très-flattés d'avoir pour chef un être aussi niais que M. Martelet.

CHAPITRE XXIV.

ARRESTATIONS. — LES HUISSIERS. — SAISIES. — LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES. — RÉUNION DES SYNDICATS OUVRIERS.

Tout ce qui touchait à la Commune se croyait le droit de faire ce qui lui plaisait; aussi les arrestations allaient bon train, tout le monde s'en mêlait. Chacun cherchait à satisfaire ses rancunes personnelles. On rencontrait à chaque instant des patrouilles qui allaient procéder aux arrestations. Ces fantaisies aboutirent à la déclaration suivante signée du général Cluseret :

Le délégué à la guerre apprend que des officiers des postes ou des gardes nationaux portent atteinte à la liberté individuelle en arrêtant arbitrairement, sans mandat régulier, dans les domiciles particuliers, dans les lieux publics ou sur la voie publique, des citoyens suspectés à plus ou moins bon droit.

En attendant que la Commune ait pris à cet égard des mesures définitives, le délégué à la guerre rappelle à tous

les gardes nationaux qu'ils ne peuvent faire d'arrestations et intervenir dans l'ouverture et la fermeture des lieux publics qu'en vertu d'ordres réguliers émanant de l'autorité compétente.

Toute infraction au présent avis sera déférée aux conseils de guerre.

Suivant les habitudes des fédérés, cet ordre du délégué fut considéré comme non avenu. Des gardes nationaux appartenant au 218e bataillon pénétrèrent de force dans l'hôtel de la légation belge, faubourg Saint-Honoré, violant ainsi les priviléges accordés au domicile des représentants des nations étrangères. La Commune blâma cet acte, annonça qu'une enquête était ouverte, que les coupables seraient arrêtés et passeraient en jugement. Ce n'était pas le respect des lois internationales qui excitait la colère des hommes de l'Hôtel de ville; mais, prévoyant une défaite, ils voulaient trouver dans la libre Belgique une protection contre les réclamations du gouvernement légal.

L'accord sur les échéances s'était fait entre les légistes de la Commune, après des discussions sans nombre et des lectures de projets de contre-projets. Le décret de l'Hôtel de ville était beaucoup plus intelligent que la loi proposée par M. Dufaure et votée par l'Assemblée. Nous en donnons le texte :

Art. 1er. Le remboursement des dettes de toute nature souscrites jusqu'à ce jour et portant échéance, billets à ordre, mandats, lettres de change, factures réglées, dettes concor-

dataires, etc., sera effectué dans un délai de trois années à partir du 15 juillet prochain, et sans que ces dettes portent intérêt.

Art. 2. Le total des sommes dues sera divisé en douze coupures égales, payables par trimestre, à partir de la même date.

Art. 3. Les porteurs des créances ci-dessus énoncées pourront, en conservant les titres primitifs, poursuivre le remboursement desdites créances par voie de mandats, traites ou lettres de change mentionnant la nature de la dette et de la garantie, conformément à l'article 2.

Art. 4. Les poursuites, en cas de non-acceptation ou de non-payement, s'exerceront seulement sur la coupure qui y donnera lieu.

Art. 5. Tout débiteur qui, profitant des délais accordés par le présent décret, aura pendant ces délais détourné, aliéné ou anéanti son actif en fraude des droits de son créancier, sera considéré, s'il est commerçant, comme coupable de banqueroute frauduleuse, et, s'il n'est pas commerçant, comme coupable d'escroquerie. Il pourra être poursuivi comme tel, soit par son créancier, soit par le ministère public.

Le délégué à la justice, Protot, déclarait qu'en face de la mauvaise volonté des huissiers restés à Paris et de l'abandon que beaucoup de ces officiers ministériels avaient fui de leurs études, on allait créer de nouveaux offices. C'était un acheminement vers la suppression des charges d'huissier et de notaire.

Le besoin d'argent continuant à se faire sentir à l'Hôtel de ville, on se rappela que l'impératrice avait

assuré son fils. Le 15 avril, des gardes nationaux se rendirent vers neuf heures du soir à la compagnie d'assurance *le Monde*. Mais les directeurs avaient été prévenus : l'argent et les livres étaient partis dans la matinée pour Versailles. Quelques jours après on apposa les scellés à l'*Union*. Il y avait en caisse une centaine de mille francs nécessaires au payement des employés. Une trouvaille faite à la Monnaie remplit de joie la Commune : deux cent mille francs en pièces de vingt centimes furent découverts ; l'*Officiel* annonça ce fait comme une victoire.

Les élections complémentaires du 16 avril s'étaient faites au milieu de l'indifférence générale. La Commune, après avoir demandé l'avis du ministre de la guerre, avait décidé :

Art. 1er. Les élections communales complémentaires auront lieu le dimanche 16 avril.

Art. 2. Le scrutin sera ouvert de huit heures du matin à huit heures du soir.

Art. 3. Le dépouillement se fera immédiatement.

De son côté M. Cluseret disait :

Afin de permettre aux citoyens de service hors de leurs arrondissements de prendre part au vote du dimanche 16 avril,

Le délégué à la guerre arrête :

Les conseils de légion des divers arrondissements intéressés enverront à leurs bataillons respectifs le nombre de délégués suffisant pour faire procéder à la constitution de bureaux électoraux.

Ces délégués seront munis de mandats régularisés par leurs collègues, visés par le chef de légion ou son suppléant, et timbrés par la municipalité ou la Commune.

Le vote aura lieu d'après des listes dressées séance tenante, portant les noms et adresses des ayants droit. La carte de garde nationale ou toute autre pièce d'identité ou l'assistance de deux témoins permettront l'exercice des droits électoraux.

Dans beaucoup de bureaux les gardes étaient ivres et parfaitement incapables de surveiller le vote. Quelques milliers d'individus portèrent leurs bulletins. Cependant rien n'avait été négligé pour attirer les électeurs.

Malgré toutes ces précautions, le résultat du vote fut dérisoire. Il y eut à l'Hôtel de ville une séance assez orageuse sur la question de savoir si les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix seraient élus. La commission nommée pour la validation des élections rédigea un rapport ainsi conçu :

Considérant que dans certains arrondissements un grand nombre d'électeurs se sont soustraits par la fuite à leur devoir de citoyens et de soldats, et que dans les graves circonstances que nous traversons, nous ne saurions tenir compte pour la validité des élections du nombre des électeurs inscrits; nous déclarons qu'il est du devoir de la Commune de valider toutes élections ayant obtenu la majorité absolue sur le nombre des votants.

Les conclusions de ce rapport furent adoptées par

la Commune à la majorité des voix : 26 pour et 13 contre.

Pour obliger les ouvriers de faire partie de la garde nationale, les ateliers avaient fermé par ordre de l'Hôtel de ville. Voulant paraître protéger les travailleurs et cherchant à exciter en même temps leurs convoitises, à exploiter leurs rancunes, la Commune dit que :

Considérant qu'une quantité d'ateliers ont été abandonnés par ceux qui les dirigeaient afin d'échapper aux obligations civiques, et sans tenir compte des intérêts des travailleurs;

Considérant que, par suite de ce lâche abandon, de nombreux travaux essentiels à la vie communale se trouvent interrompus, l'existence des travailleurs compromise,

DÉCRÈTE :

Les chambres syndicales ouvrières sont convoquées à l'effet d'instituer une commission d'enquête ayant pour but :

1° De dresser une statistique des ateliers abandonnés, ainsi qu'un inventaire exact de l'état dans lequel ils se trouvent et des instruments de travail qu'ils renferment ;

2° De présenter un rapport établissant les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation de ces ateliers, non plus par les déserteurs qui les ont abandonnés, mais par l'association coopérative des travailleurs qui y étaient employés ;

3° D'élaborer un projet de constitution de ces sociétés coopératives ouvrières;

4° De constituer un jury arbitral qui devra statuer, au retour desdits patrons, sur les conditions de la cession défi-

nitive des ateliers aux sociétés ouvrières, et sur la quotité de l'indemnité qu'auront à payer les sociétés aux patrons.

Cette commission d'enquête devra adresser son rapport à la commission communale du travail et de l'échange, qui sera tenue de présenter à la Commune, dans le plus bref délai, le projet de décret donnant satisfaction aux intérêts de la Commune et des travailleurs.

C'était la confiscation pure et simple des ateliers au profit des ouvriers.

CHAPITRE XXV.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES.

On se plaignait de la sécheresse des rapports militaires. Tous les jours c'était les mêmes répétitions de *tout va bien ; Versaillais repoussés avec perte ; nous avons détruit leurs batteries.* Cette rédaction quotidienne paraissait monotone et déplaisait même à quelques journaux révolutionnaires.

La Commune disait à ce propos :

Nous regrettons profondément l'obscurité des rapports militaires; c'est un amalgame de mots complétement inintelligibles. Les rédacteurs de ces notes n'ont-ils pas une idée nette des opérations militaires? Alors qu'on en prenne d'autres, ou, si c'est un parti pris, qu'on fasse la nuit sur toute la ligne. Mais qu'on ne nous berne pas avec des récits qui n'ont ni queue ni tête, et qui font penser qu'on ignore à la délégation de la guerre ce qui se passe aux avant-postes. A bon entendeur, salut.

Cette recommandation n'aboutit pas, et les mêmes sottises continuèrent à orner les colonnes de l'*Officiel.*

Cependant les troupes de l'Assemblée approchaient, les fédérés avaient perdu Boulogne et le bois était rempli de tirailleurs versaillais. Des batteries avaient été établies sous les arbres et les portes des Princes, de l'Impératrice, Maillot n'étaient plus en état de résister à un assaut. Les obus tombaient sur Neuilly, les Ternes, Auteuil, Passy et le quartier des Champs-Élysées. Continuant leur système de vouloir faire passer les généraux de l'Assemblée pour des hommes féroces, les chefs de la Commune, qui avaient été prévenus de faire évacuer Neuilly pour éviter des accidents déplorables, s'étaient bien gardés de parler de cette communication. Ils jetèrent les hauts cris quand les projectiles effondrèrent les maisons et forcèrent les habitants à se réfugier dans les caves.

Une batterie fédérée établie au Trocadero tira sur le mont Valérien. Les rapports de la Commune parlaient de cette batterie avec enthousiasme. Ils disaient même qu'une brèche *appréciable* avait été faite à la forteresse. Ce mensonge qui frisait la folie n'eut aucun succès et fit rire les fédérés eux-mêmes, qui connaissaient le résultat de leur canonnade. Le fort allongea son tir et les maisons de l'avenue du Roi-de-Rome furent atteintes. Il fallut au bout de quelques jours enlever les fameuses pièces de 24 court, afin de ne pas exposer un quartier tout entier à l'incendie.

Passy et Auteuil étaient devenus inhabitables, les

habitants avaient dû abandonner leurs logements. Mais les fédérés moins timides et plus rapaces s'y étaient installés, et tous les jours on voyait des mobiliers splendides enlevés sur des voitures à bras, prendre le chemin de Belleville et de Ménilmontant. C'était un pillage en règle renouvelé du système prussien.

Les canonnières sur lesquelles on avait compté ne pouvaient plus manœuvrer. Les commandants versaillais ayant baissé le barrage de Suresne, le tirant d'eau était devenu si faible que, malgré leurs petites proportions, ces navires n'étaient plus en état de marcher. Il fallut attendre les pluies qui ne tombèrent qu'au commencement de mai.

L'ex-amiral Durassier, arrêté pendant quelques jours, avait été nommé au commandement de l'artillerie à Levallois-Perret. Bergeret, arrêté également, reprit sa place à la commission militaire, et Assi, mis en état d'arrestation pour avoir vendu les secrets de la Commune, fut trouvé innocent, et rentra à l'Hôtel de ville.

Du côté de Vanves et d'Issy, l'armée continuait ses travaux de tranchées. Le fort était à peu près isolé, les balles des troupes arrivaient jusqu'à ses remparts ruinés, sa prise n'était plus qu'une question de jours. Ses bâtiments étaient démolis, ses casemates effondrées. La gare de Clamart, le village d'Issy allaient se trouver isolés, et ce n'était déjà plus qu'avec peine que le délégué à la guerre y faisait arriver des renforts. Eudes avait été destitué de son grade de commandant des

forts du Sud; cependant comme il tenait à ses galons, il accepta le titre d'inspecteur du matériel de ces positions.

Le comité central d'artillerie présenta sur cette arme un rapport à la commission exécutive. On s'apercevait que les artilleurs de 1871 ne pouvaient pas manœuvrer comme leurs prédécesseurs de 1793. En soixante-dix-huit ans la science avait progressé. Malgré MM. Delescluze et Pyat, il fallait renoncer à la tradition révolutionnaire et admettre que sous les gouvernements qui s'étaient succédé le progrès avait marché. Nous citons ce rapport plein de réticences, d'allusions, de phrases creuses :

Dans la grande révolution qui vient de s'accomplir, l'artillerie a joué un rôle que vous n'avez pas méconnu, quoique bien imparfaitement organisée encore. Elle a encore une bien belle mission à remplir, celle de sauvegarder l'œuvre de la révolution.

Créé dans ce but et bien pénétré de l'importance de cette mission, le comité central d'artillerie, sans ressource aucune, grâce à son énergie et à ses aptitudes diverses, est arrivé à des résultats qui, vu le point de départ, sont immenses.

Par suite de la honteuse capitulation de Paris, de l'ineptie et de la trahison de l'Assemblée nationale, complétant l'infâme marché passé avec la Prusse, l'artillerie auxiliaire a été licenciée. Par suite encore de la défection à la cause démocratique par les chefs supérieurs de l'ancien légion de l'artillerie de la garde nationale, celle-ci est tombée dans une impuissance absolue et un désarroi complet.

Mais le peuple, toujours vigilant et jaloux de la souve-

raineté qu'il a su conquérir, a vu qu'il y avait là un danger auquel il fallait échapper rapidement.

Aussi, pendant que la garde nationale serrait ses rangs et donnait naissance au comité central, les artilleurs de toutes les batteries auxiliaires et de la garde nationale se sont mis sous le même drapeau, et ont nommé leurs délégués chargés d'organiser l'artillerie de la Seine.

Ces délégués forment le comité central d'artillerie. Les travaux de ce comité sont multiples et se divisent en quatre sections principales :

Première section. — Organisation et fusion des deux corps d'artillerie, formation par légion d'arrondissement et par batterie ;

Deuxième section. — Recherche du matériel, canons, obusiers, mitrailleuses, munitions de guerre de toute espèce, groupement et classement de ces divers engins ;

Troisième section. — Organisation des ateliers de confection de munitions d'artillerie ;

Quatrième section. — Réparation et étude des plans de défense extérieure et intérieure, de concert avec la commission militaire de la Commune.

TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SECTION.

L'organisation par légion d'arrondissement est presque achevée. Quatorze arrondissements ont terminé leur contrôle et formé leurs cadres; les autres sont en voie de formation et seront au complet le 1er avril.

Le contingent des adhérents s'élève aujourd'hui au chiffre de 3,500 hommes.

La fusion de l'artillerie auxiliaire avec les adhérents au comité central sortant de l'artillerie de la garde est un fait accompli.

Pour amener cette fusion à bonne fin, il a fallu épurer les deux corps et ne conserver que les éléments républicains.

Pour l'artillerie auxiliaire, la chose était facile : dissoute et licenciée, il n'y a eu qu'à choisir les hommes et les renvoyer chacun dans son arrondissement respectif.

L'artillerie de la garde nationale, dite légion Schœlcher, n'est pas dans le même cas.

Faisant partie de la garde nationale, elle est restée armée. Composée d'hommes d'arrondissements divers, il a fallu, après les avoir passés au crible, incorporer chacun des adhérents au comité central dans son arrondissement.

Mais néanmoins la légion existe encore, et les éléments mauvais et dangereux y sont restés. Aussi le comité central de l'artillerie de la Seine, considérant :

Qu'il est seul organisé suivant l'esprit de la fédération de la garde nationale;

Qu'il est seule rconnu par le Comité central;

Que la légion Schœlcher entrave ses travaux et donne un appui à la réaction;

Vu les armes, les munitions et les finances dont elle dispose encore,

Demande :

Un décret de dissolution de la légion Schœlcher, avec ordre de remettre au comité central d'artillerie armes, munitions et finances.

DEUXIÈME SECTION.

Pour la recherche et le classement du matériel, pièces et munitions, une commission d'armement a été nommée.

Cette commission fait une enquête sévère sur les pièces, les munitions et les poudres réparties dans les parcs et pou-

drières des divers arrondissements, dans les ateliers civils de construction et dans les casernes.

Elle a requis et rassemblé une quantité considérable de poudres et de projectiles, approvisionné les pièces de l'Hôtel de ville, où le jour de l'installation du comité d'artillerie il n'y avait pas de quoi tirer un seul coup de canon.

Elle a armé à nouveau un grand nombre d'artilleurs auxiliaires avec des armes requises au fort de Vincennes. Ces hommes, avec les adhérents de la légion Schœlcher, ont fait et continuent à faire un service régulier à l'Hôtel de ville et aux différents parcs au pouvoir du comité, et à l'arsenal.

Le comité central d'artillerie de la Seine,

Considérant :

Qu'il est urgent d'armer et d'équiper tous les artilleurs incorporés,

Demande :

Un décret qui ordonne à tout détenteur et fabricant d'armes, de munitions, de matériel et d'effets d'équipement pour l'artillerie, de les mettre à la disposition du comité central d'artillerie.

TROISIÈME SECTION.

Une commission de fabrication, composée d'un ingénieur, d'un artificier chef et d'un ouvrier d'arsenal, a commencé l'inspection des divers ateliers et fabriques de munitions.

Cette commission a commencé son travail par Montrouge; le comité attend son rapport.

Le comité central d'artillerie,

Considérant :

Qu'il ne peut se séparer des ateliers de fabrication de ses munitions, et qu'il doit en avoir la direction,

Demande :

Un décret de mise en possession et direction de ces divers ateliers.

QUATRIÈME SECTION.

En prévision des événements qui auraient pu arriver et vu l'urgence, le comité central d'artillerie a fait une inspection des forts et fortifications de la rive gauche pour pouvoir au besoin parer à une attaque de ce côté.

Il connait l'état des lieux du plateau de Châtillon, des forts environnants, et, d'un autre côté, il a visité les bastions 21, 22, 23 et 24 du côté nord; il demande à la commission militaire de la Commune de s'entendre avec elle au sujet de l'armement de ces divers points.

Le comité central d'artillerie,

Considérant :

Pour continuer et étendre l'étude des moyens de défense,

Demande :

D'être mis en possession des archives de l'ex-état-major de l'artillerie de l'armée et de celles de l'état-major de la légion Schœlcher.

Citoyens membres de la Commune,

Le comité central d'artillerie de la garde nationale de la Seine, qui a pris l'initiative de ces travaux alors que tout était désorganisé, veut continuer son œuvre.

Confiant en votre patriotisme, il espère que son rapport sera accueilli favorablement, qu'il sera fait droit à ses justes demandes, et par suite à la consécration du comité central d'artillerie de la garde nationale de la Seine, par un décret.

Vive la Commune de Paris!

Vive la République démocratique et sociale!

Le rapport fut adopté sans discussion, mais son adoption ne modifia pas la situation. Le 24 avril, M. Cluseret avait annoncé qu'il consentait à une suspension d'armes, jamais la canonnade ne fut si intense. Le 25, l'armistice eut lieu de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Les habitants de Neuilly, de Levallois-Perret, de Sablonville purent quitter leurs caves et déménager. Les fédérés profitèrent de l'occasion pour voler. Ils emportèrent des meubles, des vivres et jusqu'à des cages d'oiseaux. Ces actes honteux s'accomplissaient sous la surveillance d'officiers qui partageaient le produit de ces rapines[1]. Quelques tentatives furent faites par les fédérés pour parler aux soldats et tâcher de les faire boire, mais ces essais de corruption n'eurent aucun succès, et les officiers de l'armée régulière forcèrent les gardes nationaux de rester derrière leurs barricades. Le soir, le feu recommença sur toute la ligne.

1. La Commune ne poursuivit qu'un de ces fripons qui avait enlevé le mobilier d'un appartement de Neuilly, et l'avait transporté dans une maison meublée de la rue Mazarine.

CHAPITRE XXVI.

ARBITRAIRE DE LA COMMUNE.

La Commune continuait de faire fleurir la liberté à sa façon. M. Protot supprimait les charges d'huissiers et nommait de nouveaux titulaires, avec des appointements fixes, on apposait les scellés dans les études des notaires, et le travail de nuit était aboli chez les boulangers. Ce fut en vain que les ouvriers eux-mêmes réclamèrent : la Commune voulait faire leur bonheur malgré eux et maintint son décret.

L'ordre fut donné aux compagnies de chemins de fer de verser à la caisse de l'Hôtel de ville les impôts qu'elles devaient à l'État, quelques administrations s'exécutèrent, et le délégué aux finances Jourde annonça pompeusement le fait dans l'*Officiel*. Le gouvernement de Versailles voulait avec raison éviter la mise au pillage de Paris, et faisait de temps en temps le sacrifice nécessaire de sommes plus ou moins importantes.

La compagnie du gaz reçut la visite de gardes nationaux qui enlevèrent de sa caisse 184,000 francs. Ce

fait parut si monstrueux, que la somme fut rendue au grand regret de plusieurs membres de l'Hôtel de ville qui voulaient mettre en pratique cette maxime que ce qui est bon à prendre est bon à garder.

Au milieu de toutes ces fantaisies de despotes imbéciles, on remarqua la manifestation des francs-maçons qui eut lieu le 29 avril. Ces individus, qui violaient les statuts de leur société en prenant parti pour la Commune, défilèrent rue de Rivoli, sur les boulevards, le long des Champs-Élysées, et plantèrent leurs bannières sur les remparts. Cette procession ne suspendit pas les hostilités. Des vénérables de loges, MM. Ernest Hamel et Malapert protestèrent contre cette immixtion des francs-maçons dans les affaires de l'Hôtel de ville, et l'effet sur lequel les citoyens Delescluze et compagnie avaient compté fut complétement manqué.

Nous avons cité la circulaire de Paschal Grousset aux représentants des puissances. Un mauvais plaisant se présenta à Léo Meillet en qualité de ministrede la république de l'Équateur. Le communeux crut avoir reçu un véritable diplomate, et dans la séance du 27 avril il raconta tout au long le succès qu'il avait obtenu.

Le vice-consul de cette république n'eut pas plus tôt connaissance de l'incident qu'il écrivit à M. Meillet la lettre suivante :

Paris, 29 avril 1871.

Citoyen,

Je lis à l'*Officiel* d'hier que, dans votre séance du 27 cou-

rant, vous annoncez avoir reçu le ministre de la république de l'Équateur.

Je m'empresse de vous dire qu'il n'y a, en ce moment, aucun ministre de ladite république en Europe.

C'est donc, sans doute, une erreur de sténographe, que je vous serais obligé de vouloir faire rectifier à votre prochaine séance.

Veuillez agréer, citoyen, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le consul général de l'Équateur,

F. DE BUSTAMANTE, *vice-consul.*

M. Grousset ne parlait jamais de ces incidents qui prouvaient combien il était peu pris au sérieux. Cependant il ne se rebutait pas et faisait toujours de nouvelles tentatives.

Le bruit s'était répandu que le gouvernement de Versailles avait versé à la Prusse une somme de cinq cents millions. Ce versement devait, disait-on, avoir pour résultat l'évacuation des forts de la rive droite et leur remise à l'armée française. Le délégué aux affaires étrangères écrivit au général commandant les forces allemandes que si le fait du versement était vrai, il devait mettre l'Hôtel de ville en possession des forts de Charenton, de Rosny, de Nogent, de Noisy, de Romainville, d'Aubervilliers et de la ville de Saint-Denis.

Le chef allemand envoya la dépêche Grousset à M. Jules Favre, qui la lut à la Chambre, et ne daigna point faire l'honneur d'une réponse au fantaisiste ministre communal. Cependant les vainqueurs de la

France n'avaient point à se plaindre des procédés de l'Hôtel de ville à leur égard. Autant le délégué Cluseret se montrait grossier et insolent en parlant de Versailles, autant il se montrait plat vis-à-vis des Allemands. Tous les jours c'était une recommandation de ne pas les froisser en sortant en armes sur la zone neutre, et lorsqu'à Vincennes où douze ou quinze cents fédérés s'étaient installés, un officier allemand vint les sommer de sortir du château, ils ne firent aucune résistance et rentrèrent dans Paris avec leurs munitions, ne laissant que deux cents hommes dans la forteresse.

Pour se créer des ressources, la Commune avait organisé des concerts aux Tuileries. En même temps on pouvait visiter les appartements du palais moyennant un droit d'entrée de cinquante centimes par personne. MM. Schœlcher et Cernuschi, qui assistaient à l'une de ces soirées musicales, furent arrêtés et mis en liberté quelques jours après. Le procureur de la Commune écrivit à M. Schœlcher :

Paris, le 13 mai 1871.

Citoyen Schœlcher,

J'apprends seulement hier votre arrestation. Ce fait, quelque étrange qu'il m'ait paru au premier abord, semblerait presque justifié par l'arrestation du citoyen Lockroy.

Comme cependant nous ne sommes pas tenus de rendre l'absurde pour l'absurde, je m'empresse de donner l'ordre de vous mettre en liberté.

Salut et fraternité.

RAOUL RIGAULT.

P. S. Tâchez donc d'obtenir l'élargissement du citoyen Lockroy.

Rigault avait quitté la préfecture de police à la suite d'une discussion avec ses collègues. Il voulait maintenir les prisonniers au secret le plus absolu et empêcher les membres de la Commune de pénétrer dans les prisons. Ces prétentions parurent excessives, on refusa d'y souscrire, le délégué donna sa démission et se fit nommer procureur de la Commune. Il soutint l'accusation quand on jugea les individus arrêtés pour savoir s'ils devaient être gardés comme otages. Les premiers qui passèrent devant cet étrange tribunal étaient des sergents de ville qui se défendirent assez mal. Ils avaient peur et connaissaient les sentiments de leurs juges à leur égard.

On procédait à l'apuration du personnel communal. Vincent, directeur de la Bibliothèque nationale, était destitué pour vol; l'intendant May, accusé de concussion, était arrêté; on apprenait que Blanchet, membre de la Commune, portait un faux nom, qu'il s'appelait Panille et avait été poursuivi pour escroquerie. Il donnait sa démission. On enfermait Jules Allix comme fou. Bergeret, après un séjour assez long en prison, rentrait à la commission de la guerre.

Le 30 avril, la Commune approuvait l'arrestation de Cluseret, ordonnée par la commission exécutive, et le général était brutalement révoqué de ses fonctions de délégué à la guerre.

Paschal Grousset voulut encore faire parler de lui et fit afficher cet avis :

Quelques journaux ont paru croire que l'adhésion de la Commune à la convention de Genève avait pour résultat de proscrire l'usage des nouveaux engins de guerre dont dispose la révolution.

Si les rédacteurs de ces journaux avaient pris la peine d'étudier la question qu'ils traitaient, et tout au moins de lire les dix articles de la convention de Genève, ils se seraient épargné une protestation injuste et inutile.

La convention de Genève n'a pour but et pour effet que de garantir la neutralité des édifices et du personnel des ambulances militaires. A la reconnaissance de cette neutralité se borne l'adhésion de la Commune.

Quant aux forces terribles que la science met au service de la révolution, la convention de Genève n'en réglemente pas l'usage. C'est un soin dont se sont acquittés jusqu'à ce jour les despotes couronnés, qui vivent de la guerre et qui savent trop bien que la guerre deviendrait à jamais impossible par l'emploi des moyens modernes, pour ne pas s'interdire religieusement l'usage de ces moyens.

Les journaux de l'Hôtel de ville qui parlaient sans cesse des moyens de destruction que la science mettait à leur disposition voyaient leurs menaces répétées par l'*Officiel*.

Un appel désespéré était adressé aux grandes villes de France par le délégué. Cette circulaire n'eut pas plus de succès que celle qu'il avait envoyée aux ministres étrangers :

Après deux mois d'une bataille de toutes les heures, Paris n'est ni las ni entamé.

Paris lutte toujours, sans trève et sans repos, infatigable, héroïque, invaincu.

Paris a fait un pacte avec la mort. Derrière ses forts, il a ses murs; derrière ses murs, ses barricades; derrière ses barricades, ses maisons, qu'il faudrait lui arracher une à une, et qu'il ferait sauter, au besoin, plutôt que de se rendre à merci.

Grandes villes de France, assisterez-vous immobiles et impassibles à ce duel à mort de l'avenir contre le passé, de la république contre la monarchie?

Ou verrez-vous enfin que Paris est le champion de la France et du monde, et que ne pas l'aider, c'est le trahir?...

Vous voulez la république, ou vos votes n'ont aucun sens; vous voulez la Commune, car la repousser, ce serait abdiquer votre part de souveraineté nationale; vous voulez la liberté politique et l'égalité sociale, puisque vous l'écrivez sur vos programmes; vous voyez clairement que l'armée de Versailles est l'armée du bonapartisme, du centralisme monarchique, du despotisme et du privilége, car vous connaissez ses chefs et vous vous rappelez leur passé.

Qu'attendez-vous donc pour vous lever? Qu'attendez-vous pour chasser de votre sein les infâmes agents de ce gouvernement de capitulation et de honte qui mendie et achète, à cette heure même, de l'armée prussienne, les moyens de bombarder Paris par tous les côtés à la fois?

Attendez-vous que les soldats du droit soient tombés jusqu'au dernier sous les balles empoisonnées de Versailles?

Attendez-vous que Paris soit transformé en cimetière et chacune de ses maisons en tombeau?

Grandes villes, vous lui avez envoyé votre adhésion fraternelle; vous lui avez dit : « De cœur, je suis avec toi! »

Grandes villes, le temps n'est plus aux manifestes : le temps est aux actes, quand la parole est au canon.

Assez de sympathies platoniques. Vous avez des fusils et des munitions : Aux armes ! Debout les villes de France !

Paris vous regarde, Paris attend que votre cercle se serre autour de ses lâches bombardeurs et les empêche d'échapper au châtiment qu'il leur réserve.

Paris fera son devoir et le fera jusqu'au bout.

Mais ne l'oubliez pas, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nantes, Bordeaux et les autres...

Si Paris succombait pour la liberté du monde, l'histoire vengeresse aurait le droit de dire que Paris a été égorgé parce que vous avez laissé s'accomplir l'assassinat.

Le gouvernement du 4 septembre avait fouillé dans les tiroirs des hommes de l'Empire, forcé les serrures et livré à la publicité des correspondances qui n'avaient d'autre intérêt que celui d'exciter une curiosité malsaine. Quand les Prussiens étaient aux portes de Paris, on nommait une commission des papiers trouvés aux Tuileries. Sous le prétexte de politique, on cherchait surtout des lettres pouvant compromettre des femmes de l'ancienne cour. Ceux qui ont ordonné la publication de ces papiers, ceux qui les ont pris dans les tiroirs pour les faire copier et les classer se sont exposés à des représailles terribles, et ils ne pourront invoquer le respect de la vie privée [1].

La Commune, imitant le 4 septembre dans ses actes

1. M. Jules Favre a été la première victime de la divulgation de la vie privée.

ayant un caractère policier, nomma également une commission ayant pour but, disait le décret, de chercher tous les éléments pour établir la part de responsabilité qui incombe à chacun de ceux qui ont participé aux actes du gouvernement du 4 septembre. La présidence de cette commission était donnée à un individu parfaitement inconnu, Casimir Bouis, qui se mit immédiatement au travail.

Les journaux dévoués à la Commune continuaient leur système de dénonciation. Le *Père Duchêne*, organe des hébertistes, demandait que ses bons amis de l'Hôtel de ville fissent arrêter tel individu qui déplaisait, vite Rigault mettait ses agents en route, et un otage de plus allait prendre place à la Santé, à Mazas ou à la Roquette. Voulait-on supprimer des journaux, le *Père Duchêne* insinuait que ces feuilles réactionnaires ne méritaient aucune pitié, parce qu'elles excitaient à la guerre civile; le lendemain les journaux n'existaient plus. C'est ainsi que disparurent après ceux dont nous avons déjà donné les titres : la *Paix*, le *Temps*, le *Journal de Paris*, l'*Écho du soir*, l'*Étoile*, l'*Écho de Paris*, la *Patrie*, le *Siècle*, le *National*, le *Petit National*, le *Corsaire*, le *Bulletin du jour*, le *Spectateur*, la *Commune*, la *Justice*, le *Journal populaire*, le *Moniteur universel*, le *Petit Moniteur*, la *Petite Presse*, le *Petit Journal*. La *Revue des Deux Mondes* n'échappa point à la suppression, il faut dire qu'elle n'en souffrit pas, car ne paraissant que deux fois par mois, l'armée avait pris Paris avant que quinze jours fussent écoulés.

Chaque journal supprimé reparaissait immédiatement sous un nom nouveau, et les décrets de la Commune étaient inutiles et ridicules, étant éludés avec la plus grande facilité. Voulant que ses ordres fussent exécutés, le délégué à la police déclara que des journaux nouveaux ne paraîtraient plus; il rendait les imprimeurs responsables de toute publication faite sans autorisation préalable. Un seul écrivain demanda cette autorisation qui ne lui fut pas refusée. C'était M. Odysse-Barrot qui fonda le *Fédéraliste*. Ce journal ne vécut que trois jours. Il se montra un des adversaires les plus fougueux du gouvernement de Versailles.

Comme moyen de succès, M. Barrot parla des cadavres trouvés dans les églises, à la Trinité et à Saint-Augustin; mais cette ficelle était complétement usée. Il commença aussi une histoire de Flourens; mais ce fou qui, pendant des années, en Crète ou à Paris, avait toujours eu l'habileté de se sauver en laissant prendre ceux qui s'étaient compromis à cause de lui, était déjà oublié. M. Odysse-Barrot ne tira aucun profit de ses dénonciations contre les prêtres et de ses réclames-Flourens.

M. Jules Vallès dénonça dans le *Cri du Peuple* M. de Rolland, directeur du *Messager de Paris*. Aussitôt un mandat d'amener fut lancé, mais M. de Rolland put s'échapper; M. Édouard Hervé, son gendre, raconta les faits dans le *Journal de Paris*, malgré le danger qu'il y avait d'accuser un membre de la Commune.

M. Rochefort continuait d'insulter le gouvernement de Versailles, et le *Mot d'ordre* faisait une concurrence

active au *Père Duchêne* sur le chapitre des dénonciations et des personnalités blessantes. M. de Gallifet surtout était l'objet des grossiers sarcasmes de M. Rochefort qui l'attaquait non pas comme soldat ou comme homme politique, mais l'outrageait dans son honneur de mari, annonçant que dans les perquisitions ordonnées par la Commune dans l'hôtel du général, on avait trouvé un coffret contenant des lettres de Mme de Gallifet qui la compromettaient beaucoup. Ce fait fut reconnu faux par M. Rochefort, qui vit qu'il était allé trop loin dans son système de calomnie à outrance.

Mme de Gallifet, qui avait montré pendant le siége tant de courage à soigner les blessés, leur donnant des soins comme une sœur hospitalière, dormant dans un fauteuil souvent plusieurs nuits de suite pour être toujours à portée de ses malades, était respectée et admirée de ceux qui l'avaient vue à l'œuvre. Seul, le rédacteur en chef du *Mot d'ordre*, emporté par une haine que rien ne motivait, osa tenter de ternir la réputation d'une femme qui ne lui avait rien fait et qu'il ne connaissait même pas.

M. Rochefort attaquait également la rédaction du *Gaulois* qui était à Versailles. Le correspondant parisien de ce journal avait le don de l'agacer, et il s'en fallut peu que, grâce aux avertissements réitérés du *Mot d'ordre*, la police ne mît la main sur ce correspondant anonyme.

Quoique paraissant toujours plein de confiance, Rochefort préparait sa fuite. Il devinait que la fin de la

crise approchait, et ne voulait point se trouver mêlé à ses amis de la Commune. En conséquence il écrivit à *une amie,* qui habitait Bruxelles, de lui préparer un logement. La lettre fut interceptée ; le *Gaulois* en eut communication et la publia. Rochefort le prit de très-haut, insulta la rédaction du *Gaulois,* prétendant que la lettre qu'il avait imprimée était complétement fausse. Il avouait en effet avoir écrit à sa sœur, à Arcachon, pour lui dire de ramener ses enfants à Paris, où ils seraient plus en sûreté que près de Bordeaux, car *jamais* les Versaillais ne franchiraient l'enceinte fortifiée. En même temps il accusait les autorités de la Gironde d'avoir, en arrêtant une lettre, volé un mandat sur la poste qui y était renfermé.

Tant d'audace trouvait encore des admirateurs ; on ne croyait pas que le mensonge pût prendre de pareilles proportions Une lettre adressée par Rochefort, le lendemain de cette sortie furieuse contre le *Gaulois,* au journal *la Politique,* disait qu'en face de la situation faite à la presse par la Commune il croyait de son devoir de suspendre la publication du *Mot d'ordre.* Croyant avoir dépisté les agents de Versailles, il quitta furtivement Paris, accompagné de son secrétaire Mourot. Les deux fuyards furent arrêtés à Meaux ; ils étaient sur le point de monter en chemin de fer. M. Rochefort voyageait sous le nom de Sainte-Luce. La nouvelle de sa fuite et de son arrestation fut bientôt connue à Paris. Le journal *la Vérité,* courtisant toujours la Commune, parce qu'il ignorait que le moment de sa chute

fût si proche, voulut lui adresser une légère flatterie et contesta timidement la légalité de l'arrestation de M. Rochefort. Le gouvernement de Versailles, selon M. Portalis, avait eu tort de l'empêcher de continuer sa route, puisqu'il ne faisait point partie du conseil qui siégeait à l'Hôtel de ville.

Le directeur de *la Vérité* oubliait volontairement que Paris dépendait du gouvernement de Versailles, et que si ses amis, voleurs, souteneurs de filles, assassins et incendiaires s'en étaient momentanément emparés, ce fait n'empêchait pas la loi d'exister et n'enlevait point au gouvernement le droit de la faire appliquer.

CHAPITRE XXVII.

LES CONSPIRATIONS.

Quand le Comité central, maître de Paris, eut installé la Commune à l'Hôtel de ville, la population, le premier moment de surprise passé, réfléchit, se compta et, voyant le petit nombre de ses oppresseurs, songea à se révolter.

Cette idée, d'abord à l'état latent, prit bientôt un corps ; plusieurs citoyens causèrent, se réunirent ; les groupes se connurent, s'affilièrent, et la Commune, maîtresse de Paris depuis le 18 mars, avait déjà, six jours après, environ cinq mille adversaires armés, prêts à agir. Mais ces éléments manquaient de cohésion ; on comptait beaucoup de soldats, mais peu de chefs. Le gouvernement de Versailles fut prévenu de ce qui se passait et chercha naturellement à diriger les gardes nationaux qui lui étaient dévoués, soit en leur choisissant des officiers capables de les conduire, soit en donnant de l'argent pour être distribué aux besoigneux et les empêcher de s'affilier à la Commune.

Jusqu'au 26 mars ce double travail put se faire sans offrir des dangers très-grands.

Quelques payeurs des bataillons et beaucoup d'officiers se rendaient quotidiennement à Versailles chercher de l'argent ou recevoir des ordres. Les gardes nationaux qui surveillaient les gares n'arrêtaient que les individus portant le costume militaire; il était très-facile d'éviter l'arrestation en mettant de côté le képi et le pantalon à bandes rouges.

Mais après le 26 mars, lorsque des élections fantaisistes eurent donné pour chefs à Paris les assassins et les incendiaires que l'on vit plus tard à l'œuvre, il devint difficile de circuler; ceux qui favorisaient le gouvernement de Versailles n'osèrent plus ni parler ni agir. Les agents de la Commune arrêtèrent à tort et à travers; Rigault prodigua les mandats d'amener avec accompagnement de menaces. Au commencement, on ne prenait pas ses avis furibonds au sérieux; mais pour ceux qui avaient connu beaucoup le délégué à l'ex-préfecture, il était certain que ces menaces seraient suivies d'exécution. La Commune levait des troupes, les armait et annonçait hautement l'intention d'aller à Versailles et d'en chasser l'Assemblée. Elle envoyait en province des agents qui lui faisaient des rapports fantastiques; ces rapports, affichés partout, étaient rédigés dans le but de tromper ses amis et de faire croire à ses adversaires que toutes les grandes villes marchaient d'accord avec l'Hôtel de ville.

L'entrée des journaux dits réactionnaires était in-

terdite; on ne pouvait lire que le *Cri du Peuple,* le *Mot d'ordre,* le *Père Duchêne* et autres feuilles de même nuance. On ne savait donc à Paris que peu de chose sur l'Assemblée et l'état des départements; cette ignorance augmentait l'inquiétude de la population.

Quand la lutte fut engagée, le gouvernement de Versailles appela à lui les amis de l'ordre qui étaient restés dans Paris. Le 2 avril, M. Corbin, chef d'état-major de la garde nationale, écrivit au colonel Charpentier, qui avait pendant le siége commandé le 25e régiment de marche, de réunir les forces éparses et de se mettre à leur tête lorsque le moment serait venu. Il était difficile à M. Corbin de faire un meilleur choix. M. Charpentier, qui avait été en Afrique et en Crimée, s'était fait remarquer comme professeur à l'Ecole de Saint-Cyr. Travailleur infatigable, il avait collaboré à la géographie de Théophile Lavallée et publié sous son nom un ouvrage remarquable : *Études sur l'armée française.* Ses travaux historiques et ses services militaires lui avaient valu la croix de la Légion d'honneur. Il donna sa démission de professeur, se maria; mais lorsque les Allemands investirent Paris, le 228e bataillon le plaça à sa tête. Plus tard, quand on forma les régiments de marche, M. Charpentier, comme nous l'avons dit, fut nommé colonel du 25e, où il établit une discipline sévère. Il fut envoyé à Nogent-sur-Marne et assista ensuite à la bataille de Buzenval.

Réorganiser rapidement les forces disséminées, enrôler environ 20,000 gardes nationaux, fut l'affaire

de quelques jours. Sur ces 20,000 hommes, 6,000 étaient décidés à agir ; mais il fallait payer les autres et les empêcher d'entrer dans les rangs des fédérés. Un lieutenant de M. Charpentier, M. Geoffroy, avait enrôlé une compagnie de commissionnaires de place. Il fallait entretenir les relations avec Versailles ; M. Roulez, commandant d'état-major, fit trente-sept fois le voyage de Paris à cette ville, du 2 avril au 19 mai.

M. Durouchoux, chef du 17e bataillon [1], 7e arrondissement, allait à la *Société générale,* rue de Provence, chercher l'argent nécessaire pour payer les gardes nationaux de l'ordre qui avaient besoin de secours.

Après M. Durouchoux qui commandait le 7e arrondissement, il y avait M. Demay, chef du 6e, et M. Galimard, du 11e. Les réunions des conjurés eurent lieu dans des endroits différents ; il fallait se méfier de la police de Rigault, et un papier signé de lui, trouvé sur le cadavre d'un insurgé, prouva que le procureur de la Commune se doutait de quelque chose, car il dit : Charpentier conspire, le faire arrêter.

Pour obtenir les passe-ports indispensables à ceux qui voulaient aller à Versailles, il fallait avoir quelqu'un à l'Hôtel de ville. Le colonel Domalain, qui conspirait avec M. Charpentier, fournit un de ses officiers de la légion bretonne, M. Truyen, qui accepta une place de secrétaire au palais municipal et fournit les laisser-passer

1. M. Durouchoux, blessé le lundi 22 mai, rue du Bac, mourut des suites de sa blessure. Il fut décoré.

nécessaires. Les plans des barricades en projet ou en cours d'exécution étaient donnés par le citoyen Ziégler, employé aux travaux des fortifications. Ces plans étaient aussitôt envoyés à Versailles.

On avait le mot d'ordre de l'Hôtel de ville par le commandant du 8e bataillon fédéré et son adjudant-major. Quant au mot d'ordre spécial des Tuileries et du Louvre, un adjudant-major du palais le livrait.

M. Charpentier et ses amis se réunirent au passage des Princes, puis à la Taverne anglaise, place de l'Opéra-Comique. Les réunions des derniers jours avaient lieu chez M. Desinge, rue du Faubourg-Saint-Martin, nº 147.

Le chef du 8e bataillon n'ayant plus donné le mot d'ordre de l'Hôtel de ville, ce fut le fourrier d'ordre de M. Galimard qui l'apporta jusqu'au dernier moment.

Le vendredi et le samedi, veille et avant-veille de l'entrée des troupes, on avait acheté chez différents armuriers ce qu'il leur restait de revolvers en magasin. Ces achats, faits par M. Morache, du 149e, et M. Lantelme, du 90e, avaient été soldés par M. Colmain, officier payeur du 228e. On recommandait sans cesse au colonel Charpentier de se tenir prêt à agir lorsque les troupes entreraient dans Paris; on comptait sans la difficulté d'avertir un si grand nombre d'hommes, et sans la rapidité avec laquelle seraient construites les barricades.

Dans tous les cas, cette conspiration rendit de très-

grands services pour les renseignements qu'elle fournit au gouvernement, et par l'inquiétude qu'elle jeta parmi les fédérés, qui la devinaient, la sentaient, latente et invisible, étendre son réseau, pénétrer partout, menaçant de les prendre tous. La mort du commandant Durouchoux, la lutte que lui et ses amis soutinrent dans son quartier prouvèrent que Versailles avait à Paris des amis dévoués, braves et intelligents[1].

A côté de la conspiration Charpentier, s'en était organisée une autre sous la direction du colonel de Beaufont et de M. Lasnier. Le colonel avait commandé un régiment de mobiles pendant le siége; puis, revenu à Paris, il s'était, après le 18 mars, mis en rapport avec l'état-major du maréchal de Mac-Mahon.

M. Lasnier, négociant de la rue de Maubeuge, servait d'intermédiaire commercial et touchait, par l'entremise de M. Troncin du Mersan, l'argent que le gouvernement de Versailles mettait à sa disposition pour recruter des adhérents. Mais moins habiles que le colonel Charpentier, ou n'ayant pas eu la chance de mettre comme lui la main sur des hommes intelligents, MM. de Beaufont et Lasnier ne disposaient pas d'un assez grand nombre de gardes nationaux pour tenter un mouvement à l'intérieur.

Le colonel Charpentier, au moment d'entrer en relations avec eux, afin de donner plus de force au coup de main qu'il préparait, apprit que M. Lasnier venait

1. M. Charpentier a été nommé depuis officier de la Légion d'honneur.

d'être arrêté. Cette arrestation s'opéra dans d'assez bizarres conditions. On était allé dans la journée rue de Maubeuge, 5, au domicile de ce négociant, s'informer s'il était à son bureau. Il était absent. Des gardes nationaux fermèrent la porte cochère, placèrent des sentinelles dans les environs et attendirent. M. Lasnier arriva bientôt, et la vue des gardes fédérés ne lui inspirant aucune méfiance, il entra et fut immédiatement arrêté. On prit sur lui 24,000 fr. appartenant à l'État, et dans sa caisse 30,000 fr. qui étaient sa propriété et celle de ses associés.

En outre, une perquisition eut lieu et on trouva plusieurs coffres remplis de brassards tricolores. Les journaux de la Commune firent grand bruit de cette arrestation; on crut tenir les fils d'un vaste complot. Les policiers de Rigault furent dépistés, et le colonel Charpentier, un instant menacé, fut oublié. M. Lasnier resta quinze jours en prison.

CHAPITRE XXVIII.

LE MINISTÈRE ROSSEL.

On désirait introduire dans les délégations des individualités plus spéciales que Lattapy, plus considérées moralement que Cluseret.

Lattapy, sur lequel nous avons déjà donné quelques détails, voulut amener au ministère de la marine un homme honnête et connaissant parfaitement son métier. Il crut avoir trouvé celui qu'il cherchait en faisant appeler dans son cabinet M. Eveillard, lieutenant de vaisseau, qui avait été pendant le siége un des auxiliaires les plus intelligents de l'amiral Méquet.

M. Eveillard, fils du consul de France tué à Djeddah, offrait les plus sérieuses garanties, au point de vue des connaissances spéciales. Décoré de la Légion d'honneur, cette distinction devait en imposer aux soi-disant marins qui servaient la Commune. Lattapy lui proposa de prendre sa place au ministère de la marine ; M. Eveillard refusa ce poste aussi dangereux que

peu en harmonie avec ses opinions, et demanda un permis pour sortir de Paris, ce qu'il n'avait pu encore faire, malgré des tentatives souvent renouvelées.

La commission exécutive chargeait, à titre provisoire, le citoyen Rossel des fonctions de délégué à la guerre. Plus convaincu ou plus ambitieux que M. Eveillard, le nouveau ministre accepta le poste qu'on lui confiait et répondit le même jour 30 avril :

Citoyens,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'ordre par lequel vous me chargez, à titre provisoire, des fonctions de délégué à la guerre.

J'accepte ces difficiles fonctions, mais j'ai besoin de votre concours le plus entier, le plus absolu, pour ne pas succomber sous le poids des circonstances.

Immédiatement le cordonnier Gaillard père fut chargé de la construction de nouvelles barricades. Cette nomination permettait de juger le nouveau délégué. Il ne manquait plus, pour lui établir une réputation sérieuse, que de charger un élève de l'École polytechnique de fabriquer les chaussures des fédérés. Le *pianiste* polonais Wrobleski était nommé commandant supérieur des forts du Sud.

Le fort d'Issy se trouvait dans un tel état de ruine que presque tous ses défenseurs l'abandonnaient. Il était impossible de mettre une pièce de canon en batterie sans qu'aussitôt elle fût démontée.

Le colonel Leperche, major de tranchée, adressa au commandant du fort une sommation ainsi conçue :

Au nom et par ordre de M. le maréchal commandant en chef l'armée, nous, major de tranchée, sommons le commandant des insurgés, réunis en ce moment au fort d'Issy, d'avoir à se rendre, lui et tout le personnel enfermé dans ledit fort.

Un *délai d'un quart d'heure* est accordé pour répondre à la présente sommation.

Si le commandant des forces insurgées déclare, par écrit, en son nom et au nom de la garnison tout entière du fort d'Issy, qu'il se soumet, lui et les siens, à la présente sommation, sans autre condition que d'obtenir la vie sauve et la liberté, moins l'autorisation de résider dans Paris, cette faveur sera accordée.

Faute par lui de ne pas répondre dans le délai indiqué plus haut, toute la garnison sera passée par les armes.

Tranchées devant le fort d'Issy, 30 avril 1871.

Le colonel d'état-major, major de tranchée,

R. Leperche.

Le délégué à la guerre fit la réponse suivante ;

Paris, 1er mai 1871.

Au citoyen Leperche, major des tranchées devant le fort d'Issy.

Mon cher camarade,

La prochaine fois que vous vous permettrez de nous en-

voyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire, conformément aux usages de la guerre.

Votre dévoué camarade,

ROSSEL,
Délégué de la Commune de Paris.

Les fédérés qui se payaient de mots prirent ces insolences pour de l'énergie et crurent que Rossel allait forcer les troupes du gouvernement à opérer leur retraite.

La situation se tendant de plus en plus, les membres de la Commune prouvèrent une fois encore qu'ils ne savaient rien et n'étaient capables que d'imiter leurs prédécesseurs révolutionnaires. Le pharmacien Miot déposa, le 28 avril, sur le bureau du président, cette proposition :

Vu la gravité des circonstances et la nécessité de prendre promptement les mesures les plus radicales, les plus énergiques,

La Commune

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Un comité de salut public sera immédiatement organisé.

Art. 2. Il sera composé de cinq membres nommés par la Commune, au scrutin individuel.

Art. 3. Les pouvoirs les plus étendus sur toutes les commissions sont donnés à ce comité, qui ne sera responsable qu'à la Commune.

J. MIOT.

Après trois jours de discussion, cette proposition étrange était adoptée; le comité fut voté par 34 voix contre 28. Les premiers individus qui en firent partie, Ant. Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, Félix Pyat et C. Gérardin, entrèrent aussitôt en fonctions. Il n'y eut qu'un rouage de plus à une machine déjà fort compliquée; aussi ne fonctionna-t-elle pas mieux.

Une minorité assez considérable des membres de la Commune protesta contre la création du Comité de salut public.

Les troupes fédérées avaient en Rossel une certaine confiance. Cluseret leur déplaisait, parce qu'il les passait en revue et faisait ses tournées d'inspection en paletot et coiffé d'un chapeau de soie. Ce sans-gêne froissait les gardes nationaux. Ils s'imaginèrent qu'un commandant couvert de galons serait plus brave, les conduirait mieux. Rossel leur plut.

Cependant, dès le début de son ministère, l'armée enlevait la ferme de Bonnamy, en avant de Châtillon, s'emparait des carrières, des tranchées et du parc d'Issy, position qui la rapprochait du fort.

Voulant qu'on s'occupât de lui, le nouveau délégué écrivit au directeur du *Times* :

Sir,

Il court dans les journaux une certaine calomnie, qui ne m'aurait nullement inquiété si votre honorable feuille n'en avait endossé la responsabilité.

On assure que j'ai demandé un grade à M. Thiers, qui

me l'aurait refusé. Il n'y a rien eu d'analogue. Dès la capitulation de Paris, tout lien était brisé entre l'armée française et moi, et je ne restai à mon poste que pour achever de régler l'importante comptabilité des travaux que j'avais exécutés.

On dit qu'un dépit de jeune homme m'a jeté dans les rangs de la révolution. Il n'y a point chez moi de dépit, mais une colère mûrement et longuement réfléchie contre l'ancien ordre social et contre l'ancienne France, qui vient de succomber si lâchement.

Salut et fraternité.

L. Rossel,

Délégué de la Commune à la guerre.

Cette lettre porte la date du 4 mai. Le 5, il s'adressait aux habitants des communes rurales exposées aux feux de l'artillerie de la Commune :

Citoyens,

J'ai reçu, depuis que je suis à la délégation de la guerre, plusieurs avis m'informant que des obus avaient frappé des personnes inoffensives dans vos villages.

En attendant que la guerre prenne un terme, je ferai toujours mon possible pour empêcher toute souffrance inutile.

Mais, pour que je puisse arrêter le feu des batteries dirigé sur tel ou tel point par les commandants particuliers, il faudrait que je pusse être informé en temps utile et d'une manière certaine que l'ennemi n'occupe pas les points indiqués. Il faudrait, en revanche, que j'eusse les informations contraires, lorsqu'il les occupe.

Les communes ou hameaux qui pourront m'offrir de sem-

blables garanties seraient assurés contre ces regrettables et inutiles cruautés.

Vous voyez que ce que je demande ce n'est pas la simple neutralité, mais une sorte d'alliance.

Salut et fraternité.

C'était une prime offerte à la trahison et à l'espionnage. Du reste, les habitants des villages suburbains n'aimaient pas les communeux qui les pillaient et brûlaient leurs maisons. Dombrowski avait écrit au maire de Neuilly :

Citoyen,

Veuillez avoir l'obligeance d'annoncer aux habitants de votre commune d'évacuer Neuilly dans les vingt-quatre heures.

Veuillez en même temps les prévenir que, faute par eux de se conformer à cette prescription, je me verrai forcé d'employer les moyens de rigueur.

Le général en chef,

DOMBROWSKI.

Ce Polonais exposait ainsi de sang-froid toute une population composée en partie de femmes et d'enfants à une mort à peu près certaine en la forçant de quitter les caves où elle s'était réfugiée. Les troupes de Versailles, n'étant pas prévenues, ne pouvaient suspendre leur tir, et les fédérés, moins scrupuleux, tiraient à toute volée sur les maisons et les habitants.

Rossel fit, comme son prédécesseur, beaucoup de phrases, se donna, en apparence du moins, énorme-



ment de peine; mais il trouva la division partout et chacun voulant agir à sa guise. Il destitua le colonel Wetzel, qui commandait à Issy, parce que cet officier prenait ses ordres et envoyait ses rapports à l'Hôtel de ville, oubliant que son chef était le ministre de la guerre. Il tenta aussi de rétablir l'harmonie entre le Comité central et lui. L'administration fut donnée au Comité; la direction des mouvements militaires était dévolue à Rossel que le Comité de salut public invitait à faire, dans le plus bref délai, la répartition des commandements militaires.

Landowski, ce chef de légion qui avait à Asnières, le 17 avril, fait détacher le pont de bateaux et empêché la retraite d'une partie de ses troupes, fut nommé commissaire de police de la navigation. Cette récompense lui était due pour avoir fait tuer et noyer quelques centaines de fédérés.

Le général Dombrowski dirigeait les opérations sur la rive droite et avait son quartier à la place Vendôme; Bergeret commandait la 1re brigade de réserve et résidait au Corps législatif; Eudes commandait la 2e brigade de réserve et s'établissait à la Légion d'honneur; La Cécilia, général commandant le centre, demeurait à l'École-Militaire. Le danger s'accroissant, ces messieurs se tenaient autant que possible à distance respectueuse des projectiles. Le capitaine Dumont du 101e bataillon, — homme froidement énergique, disait Rossel, — prenait le commandement du fort d'Issy. Ce Dumont devait, peu de jours après, donner l'exemple de la fuite aux

hommes placés sous ses ordres. Le fort était abandonné; le délégué à la guerre annonça le fait qui était prévu depuis longtemps, puisqu'une partie des canons avaient été placés en batterie derrière la forteresse, tout près des fortifications. Rossel écrivit à la Commune une longue lettre où il récapitulait ses griefs et faisait ressortir la nullité des vaniteux bavards des comités. Delescluze fut nommé à sa place.

L'ex-délégué avait demandé une cellule à Mazas; on s'empressa de lui accorder cette faveur et il fut arrêté. Le 12 mai, le Comité de salut public, s'adressant au peuple de Paris, disait :

Citoyens,

La Commune de Paris vient d'échapper à un péril mortel.

La trahison s'était glissée dans nos rangs.

Désespérant de vaincre Paris par les armes, la réaction avait tenté de désorganiser ses forces par la corruption...

L'abandon du fort d'Issy, annoncé dans une affiche impie par le misérable qui l'a livré, n'était que le premier acte du drame; une insurrection monarchique à l'intérieur, coïncidant avec la livraison d'une de nos portes, devait le suivre et nous plonger au fond de l'abîme...

Pendant qu'on rédigeait de longues phrases, le citoyen Gérardin, membre de la Commune, qui s'était chargé de la garde de Rossel, s'échappait avec son prisonnier.

Les troupes n'étaient plus, le 16 mai, qu'à quelques centaines de mètres des remparts. Le fort réarmé croisa

ses feux avec Brimborion, Meudon, Breteuil. La formidable batterie de Montretout commença à se faire entendre; ses soixante-douze pièces de marine nettoyèrent le boulevard militaire dans toute sa longueur, du Point-du-Jour à Montrouge. Les canons des fédérés furent démontées, leurs casemates démolies. Les gardes nationaux durent se replier dans l'intérieur de Paris, derrière leurs barricades.

Les actes accomplis par la Commune, en dehors des affaires de la guerre, étaient peu importants. Ferré remplaçait Cournet à la police; on chassait tout le personnel de la Bibliothèque nationale, et une commission était instituée pour veiller aux intérêts de l'art musical. M. Perrin, directeur de l'Opéra, était destitué. On fixait le prix maximum du pain, qui ne devait se vendre que 50 centimes le kilo. Les citoyens Portalier et Guérin remplaçaient Bayeux-Duménil comme délégué au 19e arrondissement. Leur premier acte administratif fut de faire arrêter dans leur quartier tous les hommes au-dessous de quarante ans. Des factionnaires placés à l'entrée des rues fouillaient les omnibus et forçaient de descendre les voyageurs jeunes. Cette fantaisie dura un jour.

Dans le 2e arrondissement, les délégués supprimèrent la prostitution et firent sortir des maisons toutes les femmes qui y étaient renfermées. Ces malheureuses créatures erraient dans les rues, ne sachant où se réfugier. Jamais la prostitution ne s'exerça aussi cyniquement que pendant les derniers jours de la Commune.

Le palais des Tuileries était le théâtre des orgies les plus crapuleuses. Les officiers fédérés y faisaient entrer toutes les filles publiques de la butte des Moulins et leur faisaient cadeau des dentelles, des robes, des rideaux des lits et des croisées; en un mot, de tout ce qui pouvait se transporter facilement [1].

On exigea des citoyens des cartes d'identité; les gardes nationaux avaient ordre d'arrêter ceux qui ne seraient pas porteurs de ces cartes. Ce nouveau genre de vexation n'eut aucun succès, et personne ne s'occupa de ce règlement, aussi stupide que difficile à appliquer.

Avant de quitter la police, Cournet supprima sept journaux; l'arrêté porte la date du 5 mai.

1. Des perquisitions opérées chez beaucoup de ces femmes aboutirent à des découvertes importantes. Des armoires étaient pleines d'étoffes volées aux Tuileries.

CHAPITRE XXIX.

LE MINISTÈRE DELESCLUZE.

Rossel renversé et Delescluze prenant sa place, la responsabilité du nouveau délégué dans les actes qui se commettraient devenait plus grande. Quelques-uns de ses collègues, qui par amour-propre n'avaient point osé donner leur démission, devront être considérés comme moins coupables que lui. La plupart de ceux qui avaient protesté contre l'établissement du Comité du salut public, lutté contre Rigault, et réclamé la liberté de la presse, ont au moins pour eux d'avoir tenté de réagir contre le courant. Leurs bonnes intentions ne furent point assez fortes pour lutter contre la tourbe au milieu de laquelle ils s'étaient volontairement plongés.

La réputation d'honnêteté, de loyauté, de courage de M. Delescluze allait sombrer dans cette dernière et sanglante phase de son existence. Car ce n'est pas être honnête que de s'associer à ceux pour qui le pillage est un but et la politique un moyen ; on n'est point loyal

lorsqu'on signe des bulletins de victoires, quand on a été battu et qu'on envoie des malheureux se faire tuer parce qu'ils ont foi en vous; le courage ne consiste pas, quand la partie est perdue, à mettre le feu à une ville comme Paris et à risquer de faire périr dans les flammes plusieurs centaines de mille de femmes et d'enfants. Avec le système des hommes de la Commune, un assassin serait alors honnête, loyal et courageux.

Delescluze, du reste, comprenait si bien quelle responsabilité terrible il assumait, que, lorsqu'on apprit l'entrée des troupes dans Paris, il dit à un individu qui lui était dévoué par amitié, non par idée politique :

— Retirez-vous, il ne faut pas qu'on vous trouve ici. Vous êtes un honnête homme, vous!...

Le 10 mai il adressait une proclamation à la garde nationale, à propos de son entrée au ministère de la guerre. Il terminait en disant :

Vous vaincrez donc; le monde qui vous contemple et applaudit à vos magnanimes efforts s'apprête à célébrer votre triomphe, qui sera le salut pour tous les peuples.

Pendant qu'on affichait ces phrases, le pétrole était réquisitionné et l'incendie se préparait.

Les fameuses canonnières ancrées au Point-du-Jour sous le viaduc, qui, d'après les rapports quotidiens de l'Hôtel de ville, forçaient les Versaillais de cesser le feu, durent rentrer dans Paris le 13 mai, pour se mettre à l'abri des projectiles. Les généraux de la Commune ne s'étaient point aperçus qu'une batterie se construisait à

l'île Saint-Germain, et leurs marins tiraient sur les hauteurs. Cette batterie fut brusquement démasquée. Ses boulets tuèrent ou blessèrent quelques soldats fédérés, et une des canonnières, l'*Estoc,* sombra.

Delescluze s'empressait de détruire ce qu'avaient fait ses prédécesseurs à la guerre. Il réorganisa l'artillerie, la cavalerie; établit des batteries à tort et à travers, déclarant que tel canon devrait porter à l'endroit désigné: Bécon, Neuilly, Boulogne, les ponts de bateaux. Les positions des fédérés du côté de Neuilly devenant difficiles à défendre, on établit des batteries à la butte Montmartre. Le décret de Delescluze disait bien que les pièces devraient envoyer des obus sur Bécon, mais le tir fut si mal dirigé, que les projectiles tombèrent à Clichy, à Levallois, en plein dans les rangs des gardes nationaux. Comme cela devait arriver, le commandant de la batterie, qui n'était qu'un ignorant, fut accusé de trahison et arrêté. Gaillard père, ingénieur des barricades, fut destitué et son bataillon dissous. Le 14 mai, le Comité du salut public décida que la commission militaire serait composée de sept membres au lieu de cinq. Le Comité ainsi renforcé, et voulant de plus en plus imiter les hommes de 93, déclara :

Considérant que, pour sauvegarder les intérêts de la révolution, il est indispensable d'associer l'élément civil à l'élément militaire ;

Que nos pères avaient parfaitement compris que cette mesure pouvait seule préserver le pays de la dictature mili-

taire, laquelle tôt ou tard aboutit invariablement à l'établissement d'une dynastie ;

Vu son arrêté instituant un délégué civil au département de la guerre,

ARRÊTE :

Des commissaires civils, représentants de la Commune, sont délégués auprès des généraux des trois armées de la Commune.

Dereure était envoyé à Dombrowski ; Johannard à La Cécilia ; Léo Meillet à Wrobleski. Ces généraux, malgré ce renfort d'un nouveau genre, continuèrent à se faire battre.

Tous les trains arrivant sur Paris furent obligés de s'arrêter hors de l'enceinte pour être visités. Cette mesure avait pour but d'empêcher l'entrée dans Paris des soldats de Versailles.

CHAPITRE XXX.

DÉMOLITION DE LA COLONNE VENDOME. — EXPLOSION DE LA CARTOUCHERIE RAPP.

On avait fini par ne plus croire à la destruction de la colonne. Tous les jours les visiteurs affluaient sur la place, s'approchaient des ouvriers et causaient avec ces pauvres diables, qui paraissaient honteux de leur besogne. Ils refusaient même de dire leurs noms.

Cependant le trou s'agrandissait. Les éclats de la pierre couvraient le sol; c'était avec un serrement de cœur qu'on voyait les ciseaux fonctionner; le bruit des marteaux faisait mal à entendre.

Enfin le jour fatal arriva. La colonne ne tenait plus que par un côté. La plaie béante s'ouvrait du côté de la rue de la Paix. Les membres de la Commune arrivèrent ceints de leurs écharpes rouges. Les bataillons fédérés prirent place, la musique résonna, et au loin on entendait tonner le canon, éclater les obus.

Deux énormes cabestans autour desquels s'enrou-

laient des câbles attachés au monument commencèrent à fonctionner, vers quatre heures et demie. Avant de commencer l'opération, un individu monta sur la colonne, fit flotter un drapeau tricolore et le lança dans l'espace en signe de mépris. A peine fut-il descendu que les cabestans tournèrent, le bois cria, les cordes se tendirent, la masse ne bougea pas. A cinq heures un câble se rompit. On crut que la sinistre cérémonie serait remise, mais il ne fallait pas connaître les membres de la Commune. Ils avaient décidé que la colonne tomberait, et, comme s'ils eussent deviné leur fin prochaine, ils faisaient de cette destruction une question d'amour-propre.

La corde brisée fut remplacée ; les manœuvres se remirent au cabestan, et la foule haletante attendit. A six heures moins un quart, un craquement sourd se fit entendre; c'était la pierre qui se brisait. Puis les câbles se détendirent, la colonne pencha, lentement d'abord, puis tomba avec une rapidité vertigineuse.

A moitié chemin de sa course elle se brisa en deux tronçons, et le bronze, la pierre et le césar qui les surmontait se brisèrent sur les fascines. La tête de Napoléon, le globe qu'il portait, se détachèrent et allèrent rouler sur la chaussée. On ne laissa personne approcher, cependant quelques amateurs trouvèrent le moyen d'enlever des débris.

Cette destruction bête d'un monument national fut suivie de discours en l'honneur de la Commune. La musique joua, mais le public n'applaudit pas.

Les Prussiens, avertis par les journaux. considéraient ce spectacle, des hauteurs qu'ils occupaient autour de Paris. L'armée nationale, qui combattait les fédérés, fut atterrée. Les officiers virent avec douleur disparaître le chapiteau de bronze, et M. le maréchal de Mac-Mahon exprima son indignation dans l'ordre du jour énergique qu'il adressa à ses troupes :

Soldats!

La colonne Vendôme vient de tomber.

L'étranger l'avait respectée. La Commune de Paris l'a renversée. Des hommes qui se disent Français ont osé détruire, sous les yeux des Allemands qui nous observent, ce témoin des victoires de vos pères contre l'Europe coalisée.

Espéraient-ils, les auteurs indignes de cet attentat à la gloire nationale, effacer la mémoire des vertus militaires dont ce monument était le glorieux symbole?

Soldats! si les souvenirs que la colonne nous rappelait ne sont plus gravés sur l'airain, ils resteront du moins vivants dans nos cœurs, et, nous inspirant d'eux, nous saurons donner à la France un nouveau gage de bravoure, de dévouement et de patriotisme.

Maréchal de Mac-Mahon,
Duc de Magenta.

L'Assemblée manifesta hautement son mépris pour les auteurs de pareils actes, et l'Europe stupéfaite apprit avec surprise que des individus se disant Français détruisaient eux-mêmes un monument qui résumait

une des phases les plus brillantes de l'épopée impériale.

Quant à la Commune, elle dit que son devoir étant d'abattre ce symbole du despotisme, elle l'avait rempli, prétendant prouver ainsi qu'elle plaçait le droit au-dessus de la force, et préférait la justice au meurtre, même quand il était triomphant.

Paris était sous l'impression de la chute de la colonne lorsque le lendemain 17 mai, comme pour changer le cours des idées, l'établissement consacré à la fabrication des cartouches, entre l'avenue Rapp et le Champ-de-Mars sauta. Les balles tombèrent comme une grêle de plomb sur le quai d'Orsay, le Champ-de-Mars, jusqu'au Trocadéro, de l'autre côté de la Seine.

Les maisons environnantes furent ébranlées, quelques-unes s'effondrèrent, l'explosion fit de nombreuses victimes.

Le lendemain, l'*Officiel* de la Commune disait :

Le gouvernement de Versailles vient de se souiller d'un nouveau crime, le plus épouvantable et le plus lâche de tous.

Ses agents ont mis le feu à la cartoucherie de l'avenue Rapp et provoqué une explosion effroyable.

On évalue à plus de cent le nombre des victimes. Des femmes, un enfant à la mamelle ont été mis en lambeaux.

Quatre des coupables sont entre les mains de la sûreté générale.

Il n'y eut pas d'enquête; on ne trouva point de coupable, et, malgré la lettre fabriquée pour la circonstance

et trouvée bien à propos sur un agent de Versailles, où l'on cherchait à faire croire que la catastrophe avait été préparée par le gouvernement et que des hommes qui lui étaient dévoués avaient mis le feu à la cartoucherie.

L'accident ne put être attribué qu'à l'imprudence d'un ouvrier ou à la Commune, qui, voyant la position désespérée, essayait le 17 mai les effets de l'incendie sur la population parisienne.

Plus approchait le jour de sa chute, plus le Comité de salut public, en la personne de M. Delescluze son représentant, montrait d'étroitesse dans ses idées, d'illogisme dans ses actes. On avait déterré des cadavres à l'église de Saint-Laurent, faubourg Saint-Martin, au couvent de Picpus et à l'église des Petits-Pères. Les journaux de la Commune étaient remplis de détails monstrueux et extravagants sur ces découvertes, qui n'avaient rien que de très-naturel, puisque, jusqu'à la révolution, les inhumations des riches se faisaient dans les églises. Mais ils se gardèrent bien de publier le rapport du docteur Piory, où ce savant et honorable praticien démentait scientifiquement les assertions des communeux.

Pour varier les disputes, MM. Vermorel et Pyat se traitaient dans leurs journaux et aux séances de l'Hôtel de ville comme les derniers des goujats. Pyat avait donné sa démission, qu'il avait ensuite retirée. Ce misérable personnage cherchait à s'éclipser au moment du danger.

Le 18 mai, dix journaux furent supprimés; Lucien Combatz [1], chef de la 6e légion, était destitué; le délégué aux finances s'apercevait que la solde de la garde nationale donnait lieu à des abus scandaleux auxquels il fallait remédier. Un décret communal disait que jusqu'à la fin de la guerre tous les fonctionnaires convaincus de vol et de concussion seraient fusillés.

Le même jour un membre du Comité de salut public pénétrait dans l'Alcazar à la tête de gardes nationaux fédérés, s'emparait des papiers du bataillon de la *fédération artistique* et arrêtait les quelques hommes qui se trouvaient dans cet établissement. Le commandant de la *fédération artistique* reprit par la force ses hommes et ses papiers. Le lendemain, le bataillon recevait de l'Hôtel de ville l'ordre d'arborer le drapeau rouge et de marcher contre Versailles. Les artistes protestèrent, déclarèrent qu'ils ne quitteraient point l'Alcazar.

Le 19, le délégué à la guerre adressait au Comité de salut public un rapport sur l'explosion de la cartoucherie.

La perte en matériel est sans importance, écrivait-il, eu égard aux immenses approvisionnements dont nous disposons : il ne restera à nos ennemis que la honte d'un crime

1. Le lundi 22, quand les troupes occupaient déjà une partie de Paris, ce personnage était au café qui fait le coin de la rue des Écoles et du boulevard Saint-Michel, tremblant et cherchant à se cacher.

aussi inutile qu'odieux, lequel, ajouté à tant d'autres, à défaut de nos *invincibles* moyens de défense, suffirait à tout jamais pour leur fermer les portes de Paris.

Les bulletins militaires ne parlaient que de victoires, une trouée énorme avait été faite dans le bois de Boulogne. Le dimanche 21, toujours les mêmes phrases annonçant des succès imaginaires. L'*Officiel* réhabilitait les frères May qu'il avait dix jours avant traités de voleurs, et annonçait l'arrestation de Clément, membre de la Commune et ancien agent de M. Pietri. Le soir, les troupes entraient dans Paris. Elles s'étaient emparées du fort de Vanves, du village du Petit-Vanves, d'Arcueil-Cachan, et le délégué à la guerre n'avait pas parlé de ces faits.

CHAPITRE XXXI.

L'ENTRÉE DES TROUPES DANS PARIS. — JOURNÉES DU 21 AU 28 MAI

Le 21 mai il y avait concert aux Tuileries. Le jardin était fermé, il fallait pour y entrer payer cinquante centimes. Cette faible cotisation était trop élevée pour beaucoup de familles qui se promenaient mélancoliquement sur les quais, le long de la rue de Rivoli, écoutant les sons de la musique, regardant les arbres couvrant la terre de leur ombre. Comme les enfants auraient joué sous cette masse de verdure! mais la Commune dans son omnipotence avait déclaré que les pauvres ne respireraient ce jour-là que la poussière, qu'ils n'auraient d'autre ombre que celle des maisons, que toute la journée ils se promèneraient sur l'asphalte exposés aux rayons brûlants du soleil, quand à quelques pas se reposaient sous les arbres ceux qui avaient pu payer le prix d'entrée.

Des gardes nationaux couverts de vêtements sordides

et d'une saleté repoussante gardaient les portes et recevaient l'argent. Ils n'avaient pas l'air de se douter que la fin de leur règne était proche, ou, si quelques-uns le savaient, ils songeaient sans doute aux bâtiments qui seraient les premiers livrés aux flammes. Le pétrole était prêt, les fils destinés à mettre le feu aux barils de poudre étaient posés. Les hommes de l'Hôtel de ville avaient organisé dans l'ombre la destruction de Paris.

Après une série de combats, dont les premiers, livrés le 3 avril, avaient eu pour résultat de refouler dans la banlieue l'armée fédérée marchant sur Versailles, les troupes de l'Assemblée s'étaient successivement emparées de toutes les positions des insurgés.

La destruction du fort de Montrouge, l'occupation de ceux de Vanves, d'Issy et des villages de mêmes noms, avaient eu pour résultat d'amener l'armée régulière jusqu'au glacis des fortifications. Les fédérés tenaient bien encore de ce côté le hameau connu sous le nom de Petit-Vanves ou Malakoff, mais, craignant d'être tournés, ils l'évacuèrent le 21 mai, à neuf heures du matin.

Naturellement les journaux de la Commune ne parlèrent point de ces pertes. On se contenta de fermer les portes au sud de Paris, d'armer les bastions et les barricades intérieures. Sur l'ordre du ministre de la guerre, on arrêta tous les hommes au-dessous de quarante ans qui se trouvaient sur l'avenue d'Orléans à Montrouge. C'était un des derniers exploits de la Commune aux abois. Elle ne voulait rien avoir à se

reprocher; quoique se sentant perdue, elle devait faire tuer le plus d'hommes possible pour sa cause.

Ainsi le 21 mai, les fédérés n'avaient plus un pouce de terrain au-delà des fortifications depuis Montrouge jusqu'à la porte Maillot. Les bastions du Point-du-Jour à Neuilly ne pouvaient plus tirer; la batterie de Montretout, les prenant en enfilade, tuait les artilleurs, démontait les pièces, et ses projectiles énormes détruisaient le rempart.

Les fédérés se massaient dans Passy et Auteuil, s'attendant à un assaut devenu imminent. Leurs généraux continuaient cependant d'envoyer des bulletins de victoires.

« Versaillais repoussés avec pertes énormes. Un homme blessé de notre côté. Tout va bien. » L'honnête Delescluze faisait imprimer ces fameux bulletins, leur donnant la garantie de sa signature. Mais personne ne croyait plus à la parole du délégué civil à la guerre. Ses officiers se moquaient de lui et disaient tout haut que, comme hâbleur, il était de première force.

Si, à l'extérieur, c'est-à-dire aux fortifications, les affaires de la Commune prenaient une mauvaise tournure, on se vengeait à l'intérieur en envahissant des églises, fouillant des tombeaux et enlevant les objets destinés au culte. Après les églises, les athées de l'Hôtel de ville voulaient saisir tous les magasins renfermant des étoles, des chapes, des ostensoirs, des calices, des burettes, des encensoirs. Ce qu'ils considéraient comme

choses superstitieuses devait disparaître et ne plus offusquer le regard des citoyens.

Derrière ces persécutions idiotes, le véritable but qu'on poursuivait, c'était d'avoir de l'argent. On spoliait les temples sous le prétexte que contenant et contenu appartenaient à la Commune. On voulait dépouiller les fabricants ou les marchants d'objets religieux. En échange de ce qu'on leur eût pris, ils auraient reçu ces fameux bons que prodiguaient les délégués à la guerre et aux finances ou leurs représentants.

Plus on approchait du dénoûment, plus la terreur cherchait à s'organiser. Mais personne ne croyait à ces menaces d'ambitieux féroces.

Le soir du 21, vers cinq heures, les habitants de la rue Saint-Charles à Grenelle furent surpris de voir des soldats appartenant à l'armée régulière s'avancer du côté du viaduc du chemin de fer de ceinture. Aussitôt les gardes nationaux se sauvèrent, changèrent de vêtements pour ne pas être reconnus. Les femmes sortirent des caves où elles se tenaient cachées et reçurent les soldats comme des sauveurs. En effet, ne venaient-ils point les délivrer des fédérés qui attiraient depuis si longtemps les obus sur leurs maisons !

Les officiers de l'armée régulière ne croyaient point entrer sitôt dans Paris. Ce fut M. Ducatel, piqueur des ponts et chaussées, qui monta sur les fortifications au milieu d'une grêle de balles et avertit les chefs versaillais que les fédérés s'étaient repliés derrière les bar-

ricades. Aussitôt les marins franchirent le fossé, les soldats les suivirent. Des ponts improvisés, dont les piles étaient des soldats debout, et le tablier une planche ou un madrier, joignaient le glacis à la crête du mur. Un à un, marins et lignards franchirent comme de véritables équilibristes ces passerelles branlantes. La présence d'esprit de M. Ducatel [1] sauvait Paris d'une destruction absolue.

En apprenant que l'armée avait franchi le rempart et s'avançait vers le faubourg Saint-Germain, Delescluze quitta le ministère de la guerre ; ses collègues installés dans les hôtels ministériels de la rive gauche suivirent son exemple.

Razoua, commandant de l'École militaire, abandonna cette position à huit heures du soir; la prison du Cherche-Midi fut évacuée ainsi que l'arsenal de Saint-Thomas-d'Aquin. N'ayant pas le temps nécessaire pour emmener les prisonniers de la garde nationale, on les mit tout simplement en liberté.

Sur la rive droite les troupes ne restaient pas inactives. Elles occupaient presque sans lutte le Point-du-Jour, Auteuil, Passy, les Ternes, une partie des Batignolles, l'Arc de Triomphe, le parc de Monceaux.

Quoique prévue et attendue avec crainte par les chefs fédérés, avec espoir d'une délivrance prochaine par les victimes de l'odieux despotisme de la Commune, l'entrée des troupes fut si brusque que les établissements

1. Ce courageux citoyen fut décoré, et le *Figaro* organisa en sa faveur une souscription qui produisit une somme importante.

publics du centre et de l'est de Paris restèrent ouverts jusqu'à minuit, et personne ne savait rien. Quelques rumeurs circulaient, mais on répétait les mêmes choses depuis si longtemps, qu'aux affirmations les plus radicales on répondait par des signes de doute.

Cependant la fuite honteuse de M. Rochefort après sa grossière réponse au *Gaulois* permettait de supposer que s'approchait l'instant d'une lutte décisive.

L'*Officiel* du lundi matin ne parla point de l'entrée de l'armée dans Paris. Il ne contenait qu'une proclamation de M. Delescluze disant aux citoyens qu'il ne fallait plus de militarisme ni d'état-majors galonnés. La place était aux combattants aux bras nus, le peuple ne connaissant rien aux manœuvres savantes; il était invincible derrière des barricades, armé d'un fusil.

Dans cet appel aux armes on retrouvait toutes les épithètes contre l'Assemblée. On devinait la crainte, mais pas un mot ne laissait supposer que le délégué à la guerre avait déjà abandonné son ministère. Outre le nom de Delescluze, ce manifeste était signé également du Comité de salut public : Ant. Arnaud, Billioray, E. Eudes, F. Gambon et Ranvier.

Ensuite venait un arrêté de Delescluze prononçant la dissolution du 7e bataillon [1] qui refusait d'obéir au Comité, et l'incorporation de tous les hommes de dix-neuf à quarante ans dans les bataillons dévoués.

Le délégué à l'enseignement, Vaillant, instituait une

1. Neuvième arrondissement.

commission de femmes chargée d'organiser et de surveiller l'enseignement dans les écoles de filles. Cette commission était composée des citoyennes André Léo, Jaclard, Périer, Reclus et Sapia.

Le délégué aux finances nommait trois contrôleurs pour la solde de la garde nationale. Assi, chargé de la surveillance et de la fabrication des munitions de guerre, avertissait les officiers que les bons nécessaires pour toucher des munitions se délivraient à l'École militaire. Il organisait, ou décrétait au moins, l'organisation d'un corps spécial chargé de la garde des poudrières. Les hommes devaient être âgés de plus de quarante ans.

Tel est le résumé succinct de toute la partie officielle de l'organe de la Commune. Dans sa partie non officielle nous retrouvons Delescluze autorisant le directeur de l'intendance militaire à publier les actes de son administration avec les détails les plus complets. L'intendant Moreau annonçait qu'il avait acheté, au prix net de treize francs l'un, cent clairons garnis, livrables le jeudi 25 mai.

Geresme, membre de la commission de la guerre, ordonnait au bataillon de la Fédération artistique de se réunir tous les jours au Conservatoire. Cet ordre était accompagné de menaces contre les réfractaires. La commission de l'organisation de l'enseignement invitait les jeunes gens inscrits pour suivre les cours de l'école Lhomond à s'y présenter. On avertissait le public que les musées du Louvre seraient fermés pendant quelques jours. Le directeur de l'Assistance

publique annonçait que les sœurs avaient été remplacées à l'hôpital Beaujon, et remplacées par des citoyennes. Ensuite on apprenait au public que des gardes nationaux appartenant au 118e bataillon avaient été affreusement mutilés par les Versaillais et transportés à l'amphithéâtre de Clamart[1]. Le citoyen Mortier réclamait à propos de l'omission d'une phrase dans le compte rendu d'une séance de la Commune.

Les délégués au 9e arrondissement priaient leurs administrés de leur envoyer des renseignements d'utilité générale. Le chef de la 3e légion, Spinoy, prévenait tous les réfractaires de se rendre à leurs bataillons dans les quarante-huit heures. Cet avis était suivi de menaces telles, que nous croyons devoir les reproduire.

M. Spinoy terminait ainsi :

EN CONSÉQUENCE :

1° Tous les citoyens du 3e arrondissement qui, dans un délai de quarante-huit heures, n'auront pas rejoint leurs compagnies de guerre ou sédentaires; tous ceux qui, ne faisant partie d'aucun bataillon, ne se seront pas présentés à l'état-major de la légion pour être incorporés, et ce dans le même délai, seront immédiatement arrêtés et traduits devant la cour martiale.

Des pouvoirs réguliers seront délivrés à cet effet à des délégués de la municipalité.

2° Les magasins, débits et établissements de commerce tenus par des réfractaires ou par leurs représentants seront

1. Rue du Fer-à-Moulin, 17.

immédiatement fermés, et les scellés y seront apposés.

3° Les chefs de bataillon me remettront le 22, au rapport, des listes nominatives, qui devront être établies avec la plus grande exactitude, de tous les gardes présents et faisant service. Ces listes, signées par les commandants de compagnie et visées par eux, seront confrontées avec les listes de recensement et devront servir à constater l'absence des réfractaires.

Paris, le 21 mai 1871.

Le chef de la 3e légion,

SPINOY.

Vu et approuvé :

Les membres de la Commune du 3e arrondissement,

ANT. ARNAUD, DEMAY, PINDY, CLOVIS DUPONT.

MM. Ch. Beslay[1], E. Varlin, Courbet, membres de la Commune, demandaient aux propriétaires du 6e arrondissement de mettre à la disposition des familles habitant les quartiers excentriques les logements disponibles. Naturellement on parlait des bombes et des obus des *soi-disant défenseurs de l'ordre.*

La séance de la Commune du 1er prairial an 79, — c'est-à-dire du samedi 20 avril 1871, — fut presque entièrement consacrée à juger le général Cluseret, qui fut acquitté, et, pour prouver qu'il n'avait pas de rancune, il se rendit aussitôt aux avant-postes dans l'intention d'organiser la défense.

1. La démission de M. Beslay n'avait donc pas été acceptée, puisqu'il signe ce document dans l'avant-dernier numéro de l'*Officiel* comme membre de la Commune.

Il paraît que l'ex-délégué à la guerre fut très-éloquent. L'*Officiel*, parlant de son discours, dit que « la longueur et l'importance de ce document l'obligent à en remettre la publication au lendemain. Le lendemain, mardi, Vésinier et sa rédaction n'ayant pas jugé à propos d'attendre l'armée, avaient quitté le quai d'Orsay.

Les nouvelles étrangères étaient peu importantes. Annonces de grèves en Angleterre, de persécution de prêtres en Italie, l'arrivée à Francfort de M. de Bismark et une note sur la guerre de Russie dans l'Asie centrale qui prouve la parfaite ignorance géographique des journalistes officieux. Ils disent que Khiva-Khan marche contre les Russes. Khiva n'est pas un nom d'homme, mais d'État et de ville. C'est l'éternelle histoire du singe et du dauphin.

Le manifeste de l'*Union républicaine*, longue tirade contre l'assemblée de Versailles, où les membres de l'Union demandent que les délégués des conseils municipaux des grandes villes se réunissent pour organiser la République en France et préparer l'élection de nouveaux députés. Il était dit qu'une fois la chambre nouvelle élue, on licencierait l'armée et on inviterait les habitants à refuser l'impôt. C'était une nouvelle guerre civile qui se préparait, mais cette nouvelle manœuvre de la Commune n'eut aucun succès. Les misérables signataires de cet acte honteux prouvèrent, chose dont on était certain depuis longtemps, qu'ils étaient les agents de l'Hôtel de ville.

Un de ces tristes journaux qui ne naissent que dans les temps de guerre civile, le *Salut public*, avait inventé une lettre à propos de la cartoucherie de l'avenue Rapp; l'*Officiel* reproduisait ce document [1].

Sous la rubrique « Théâtres », on donnait un court compte rendu du concert des Tuileries, qui avait eu lieu la veille, d'une soirée littéraire et artistique du Cirque national, de la représentation extraordinaire du Gymnase. On annonçait pour le soir une représentation au Château-d'Eau, l'*Ange de minuit*.

Pour finir, le public était prévenu que la vente mobiliaire de l'église Bréa, commencée la veille, se continuerait le lundi; cette annonce était signée du commissaire-priseur Neveux et de l'expert Desmarais.

Tel est le résumé complet de l'*Officiel* du lundi 22 mai. La Commune suit toujours son même système de mensonge. Delescluze, qu'on croyait incapable d'une action indélicate, ment comme tous ses collègues. Tout le monde sait que les troupes sont dans Paris, on n'en parle pas. Comme toujours, les menaces abondent contre les réfractaires, mais on y est habitué.

Quant à la séance de la Commune, c'est toujours la même puérilité dans la discussion : le rempart est détruit, les portes sont enfoncées, l'armée peut entrer d'un instant à l'autre; on demande des rectifications, on se plaint que les rédacteurs aient tronqué des phrases.

1. Voyez Explosion de la cartoucherie, page 249.

Si le *Journal officiel* était muet sur les événements de la nuit, les autres feuilles dévouées à la Commune niaient hardiment le fait. Le *Cri du peuple* affirme, d'après Delescluze, que la ligne des remparts appartient aux fédérés. Le *Paris libre*, le *Vengeur*, ne sont pas moins affirmatifs. Pierre Denis, dans le *Cri du peuple*, annonce, dans un long article, la défaite des troupes de l'Assemblée. On ne parle que de victoires remportées par les généraux de l'Hôtel de ville. Le *Père Duchêne* fait une grande motion aux citoyens Ferré et Rigault; il se plaint qu'ils ne vont pas assez vite en besogne. Le même jour, Humbert, un des rédacteurs propriétaires de cette feuille, se trouvait sur la place de la Bourse avec deux mille francs dans sa poche, cherchant un moyen de quitter Paris. Son collaborateur, Vermesch, avait déjà disparu.

Le mardi, à quatre heures, les buttes Montmartre étaient prises; le mercredi, les troupes occupaient le faubourg Saint-Germain, et les habitants coupèrent aussitôt les fils télégraphiques qui communiquaient aux barils de poudre placés dans les égouts.

La lutte fut terrible au carrefour de la Croix-Rouge, rue Taranne et place Saint-Germain-des-Prés. Les jeudi et vendredi, les fédérés, toujours refoulés, abandonnaient les 14e, 13e et 12e arrondissements. Delescluze, tué sur la barricade du Château-d'Eau, fut remplacé à la délégation de la guerre par Du Bisson, qui ne fut ministre que quelques heures; Parent lui succéda. Ce Parent voulut incendier le quartier de la Bourse. Varlin le

relieur fut le dernier ministre de la guerre de la Commune.

Les débris du triste gouvernement de l'Hôtel de ville fuyaient devant l'armée, assassinant, volant, mettant partout le feu. De la mairie du 11e arrondissement, ils se transportèrent à Belleville, à l'hôtel de la municipalité, puis rue du Haxo, dans les bâtiments occupés pendant le siége par l'état-major du secteur, à dix pas de la porte de Romainville.

Quarante otages environ, sergents de ville et gendarmes, furent massacrés dans cette rue. Les exécuteurs étaient en partie des femmes ivres qui déchargeaient leurs fusils sur les victimes, leur brisaient la tête à coups de crosse, les piétinaient lorsqu'elles étaient tombées [1].

Ce fut à peu près au même moment que Passedouet [2], délégué de la Commune au 9e arrondissement, vint avertir Parent, délégué à la guerre, qu'il disposait de douze bataillons, mais que les hommes et les officiers exigeaient de l'argent pour marcher. Parent donna 12,000 francs au maire, qui les empocha, partit et ne reparut plus.

Enfin, le samedi, les troupes ayant franchi le canal, à la Villette, pris les Buttes-Chaumont, le secteur fut abandonné. Parent, Du Bisson, J.-B. Clément, Varlin

1. Les cadavres précipités dans des caves furent retrouvés après l'entrée des troupes.

2. Passedouet fut un des plus féroces représentants de la Commune.

et une trentaine de leurs complices franchirent la porte de Romainville et gagnèrent les avant-postes allemands, où ils furent reçus comme des amis.

Beaucoup de gardes fédérés avaient voulu suivre leurs chefs, mais les Prussiens les refoulèrent aux Lilas, où ils furent pris.

Pendant toute la journée du samedi, une foule de chefs fédérés s'étaient rendus aux Prés-Saint-Gervais, au milieu des Allemands. Ce qui empêcha tout le monde de suivre cet exemple, ce fut le mouvement de l'armée qui refoulait vers le centre de Paris les forces insurrectionnelles. Enfin le dimanche 28, à deux heures, les derniers défenseurs de la Commune étaient pris dans la rue d'Angoulême-du-Temple.

Mais le long du canal, aux Buttes-Chaumont, sur les hauteurs de Belleville, au Père-Lachaise, la lutte avait été terrible, et il avait fallu la valeur des troupes pour surmonter tous ces obstacles. De ces endroits élevés, les fédérés tiraient sur Paris, choisissant pour objectif les édifices incendiés. Ils supposaient avec raison qu'on cherchait à éteindre le feu, et ils lançaient leurs obus dans les flammes. Par un bonheur providentiel, personne ne fut atteint, et le général Eudes, qui donnait ces ordres féroces, en fut pour une tentative criminelle de plus. On a retrouvé sur un cadavre d'insurgé un écrit de cet assassin disant de tirer dans tous les sens sur Paris. Le quartier de la Légion d'honneur n'était plus qu'un monceau de ruines, les palais et les maisons particulières brûlaient, les Tuileries, le Louvre étaient en

flammes, et, sans l'arrivée du général Douay, la plus riche collection artistique du monde disparaissait. L'Hôtel de ville, le Palais de justice, le grenier d'abondance, les entrepôts de la Villette[1], les Gobelins[2] et une foule de maisons formaient des foyers gigantesques d'où les flammes s'élançaient en tourbillonnant et rougissaient le ciel.

Ce fut le samedi, à huit heures du soir, que le général Vinoy entra dans le Père-Lachaise, dont les défenseurs étaient ivres ou sauvés. Pour les récompenser de la justesse de leur tir sur Montmartre, le délégué à la guerre Parent leur avait fait remettre une somme de 250 francs. Ils profitèrent de cette aubaine pour abandonner leurs pièces, coururent chez les marchands de vin et s'enivrèrent. Le plus grand nombre ne retourna pas à son poste ; le reste, épuisé de fatigue et de boisson, n'ayant plus conscience du danger, s'étendit sur le gazon, sous les ifs, au pied des tombes, où il fut pris et fusillé.

Le 18, la Fédération artistique avait donné une représentation au Théâtre-Lyrique. Après les frais soldés, il restait une somme de 1,200 francs[3] que M. Monplot refusa de donner aux agents de l'Hôtel de ville. Le 23,

1. Le feu y fut mis le vendredi soir.

2. Le commandant Cerisier ordonna d'incendier les Gobelins le jeudi. Lui-même donnait l'exemple à ses hommes.

3. Ces douze cents francs furent gardés par M. Pacra, président de la Fédération artistique, et aucun membre de la Commune n'en profita.

le bataillon se trouvait réuni à la mairie du Temple, n'ayant que trente hommes armés. On entendait retentir la fusillade, le commandant s'opposa avec ses hommes à l'entrée des bonbonnes de pétrole et des poudres dans la cour. Quelques gardes du 145e, qui se trouvaient là, voyant ce qui se passait, crièrent à la trahison, se formèrent en tribunal et, après une délibération fort courte, condamnèrent à mort M. Monplot et ses artistes. Ceux-ci, plus nombreux que leurs adversaires, s'étaient emparés des fusils en faisceaux, ils chassèrent les fédérés de la mairie, et eux-mêmes, sur l'ordre de leur chef, se dispersèrent.

L'armée put entrer dans l'hôtel de la municipalité du 3e arrondissement, et le quartier échappa à l'incendie grâce à la présence d'esprit de M. Monplot, qui, outre la mairie du 3e, avait également placé ses hommes au palais des Archives, à l'école Turgot, et empêché la destruction de ces deux monuments.

Le 23, Chaudey avait été fusillé à Sainte-Pélagie, où Raoul Rigault s'était présenté à onze heures du soir et avait fait descendre Chaudey, auquel, sans autre préparation, il avait dit :

— Je vous annonce que vous êtes arrivé à votre dernière heure.

— Comment! vous voulez donc m'assassiner? répondit Chaudey.

— On va vous fusiller, répliqua l'autre, et tout de suite.

Mais les gardes nationaux du poste, qu'il requit

d'abord, se refusèrent à cette odieuse besogne, et il alla lui-même hors de la prison chercher des bourreaux plus dociles. Il les trouva.

Le prisonnier fut amené devant eux.

Raoul Rigault, tirant son épée pour donner le signal, les fusils partirent, et Chaudey tomba.

Les balles avaient porté trop haut. Chaudey n'était que blessé.

Un sergent l'acheva en lui déchargeant dans l'oreille deux coups de revolver [1].

D'autres otages furent également exécutés. M. Evrard, qui échappa aux balles de la Commune et fut témoin oculaire de ces crimes, les raconte ainsi :

« Monseigneur Darboy occupait, à la Roquette, la cellule n° 21 de la 4e division, et je me trouvais à quelque distance de lui, dans la cellule n° 26. La cellule occupée par le respectable prélat était autrefois le cabinet d'un surveillant. Ses compagnons de captivité étaient parvenus à lui procurer une table et une chaise. La cellule était elle-même plus vaste que les autres.

« Le mercredi 24 mai, à sept heures et demie du soir, le directeur de la prison, un certain Lefrançais, homonyme du membre de la Commune, et ayant séjourné six années au bagne, monta dans la prison à la tête de cinquante fédérés, parmi lesquels se trouvait un pompier, et occupa la galerie dans laquelle étaient enfermés les prisonniers principaux. Ces fédérés se

1. Nous empruntons ces détails au *Siècle*, dont M. Chaudey était le collaborateur.

rangèrent dans la galerie qui conduit au chemin de ronde du nord, et, peu d'instants après, un brigadier de surveillants alla ouvrir la cellule de l'archevêque et l'appela à voix basse. Le prélat répondit : *Présent !*

« Puis il passa à la cellule de M. le président Bonjean; puis ce fut le tour du R. P. Allard, du P. Du Coudray, supérieur de l'école Sainte-Geneviève, et du P. Clerc, de la Compagnie de Jésus ; enfin le dernier appelé fut M. l'abbé Deguerry, le curé de l'église de la Madeleine. A peine leur nom était-il prononcé, que chacun des prisonniers était amené dans la galerie et descendait dans l'escalier conduisant au chemin de ronde ; sur les deux côtés, autant qu'il me fut permis de le juger, se tenaient les gardes fédérés, insultant les prisonniers et leur lançant des épithètes que je ne puis reproduire.

« Mes infortunés compagnons furent ainsi accompagnés par les huées de ces misérables jusqu'à la cour qui précède l'infirmerie ; là il y avait un peloton d'exécution. Monseigneur Darboy s'avança, et, s'adressant à ses assassins, il prononça quelques paroles de pardon ; deux de ces hommes s'approchèrent du prélat, et, devant leurs camarades, s'agenouillèrent et implorèrent son pardon ; les autres fédérés se précipitèrent vers eux et les repoussèrent en les insultant ; puis, se retournant vers les prisonniers, ils leur adressèrent de nouvelles injures. Le commandant du détachement en fut outré : il fallait donc que ce fût bien exagéré. Il imposa silence à ces hommes, et après avoir lancé un épouvantable juron :

« Vous êtes ici, dit-il, pour fusiller ces gens-là et non pas « pour les eng... » Les fédérés se turent, et sur le commandement de leur lieutenant ils chargèrent leurs armes.

« Le P. Allard fut placé contre le mur et fut le premier frappé; puis monseigneur Darboy tomba à son tour. Les six prisonniers furent ainsi fusillés, et montrèrent tous le plus grand calme et le plus grand courage. M. Deguerry seul eut un moment de faiblesse, passager, il est vrai, et qu'il fallait attribuer à son état de santé plutôt qu'à la frayeur.

« Après cette tragique exécution, faite sans qu'il fût rédigé de procès-verbal, et en présence seulement de quelques bandits, les corps des malheureuses victimes furent placés tout habillés dans une voiture de la Compagnie de Lyon, réquisitionnée à cet effet, et conduits au Père-Lachaise, où ils furent déposés dans la dernière tranchée de la fosse commune, à côté les uns des autres, sans même qu'on prît soin de les couvrir de terre. »

Il y eùt beaucoup d'autres victimes de la Commune, gendarmes, sergents de ville, soldats et citoyens.

Le commandant Cerisier, l'incendiaire des Gobelins, avait, le jeudi, fait assassiner sur l'avenue d'Italie, neuf Pères dominicains d'Arcueil. Boudin, avant de mettre le feu aux Tuileries, avait entraîné dans la cour du palais plusieurs otages qu'il fit tuer. Parmi ces malheureux se trouvait M. Koch, pharmacien de la rue de Richelieu.

Le chef fédéré Rousset, qui commandait la caserne

des Célestins, reçut l'ordre, le jeudi, du Comité de salut public, de fusiller les prisonniers en grand nombre, hommes et femmes, dont il avait la garde.

Rousset exigea un ordre signé; l'envoyé du Comité partit en menaçant son collègue, qui mit aussitôt les otages en liberté et évacua la caserne.

Après la lutte dans les rues commença le rôle des pétroleuses qui jetaient de l'huile minérale enflammée dans les soupiraux des caves. Beaucoup de ces femmes furent exécutées sur place. On faisait sa police soi-même, des groupes d'habitants du même quartier suivaient les trottoirs et faisaient prendre la chaussée aux passants. Mais cet état fiévreux de Paris, après une crise si douloureuse, se calma, et on put assister à la brillante revue de cette armée qui avait sauvé la France.

CHAPITRE XXXII.

LA REVUE DU 29 JUIN.

Nous n'avons pas pu passer sous silence cette cérémonie, à laquelle Paris ému assista. Le *Journal officiel* en donna le lendemain un compte rendu très-exact auquel nous n'aurons que peu de choses à ajouter.

A une heure, dit la feuille du gouvernement, toutes les troupes avaient pris leurs positions dans la plaine de Longchamps.

A une heure et demie, le président de l'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif prenaient place dans le pavillon central des courses avec les ministres, les vice-présidents, les questeurs et les secrétaires et le préfet de la Seine. M. Grévy, président de l'Assemblée, était assis à la droite de M. Thiers.

La tribune de droite avait été réservée aux députés.

Les membres du corps diplomatique occupaient dans la tribune de gauche les siéges qui leur avaient été destinés.

Les troupes étaient massées dans la plaine, en face des tribunes, de la façon suivante :

Sur la première ligne, l'armée de réserve, commandée par le général Vinoy;

En arrière de l'armée de réserve, le 4e corps, général Douay;

A droite, le 1er corps, général de Ladmirault;

En arrière, le 5e corps, général Clinchant;

En troisième ligne, le 2e corps, général de Cissey, ministre de la guerre, qui avait repris pour cette occasion le commandement des troupes avec lesquelles il était entré dans Paris;

En quatrième ligne, la réserve d'artillerie (10 batteries) et la réserve du génie vers la droite.

La cavalerie formant le troisième corps d'armée, général du Barrail, la brigade Galliffet, le 6e lanciers et le train occupaient les pentes qui descendent du bois de Boulogne vers la plaine et font face aux hauteurs de Montretout.

A deux heures, le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, suivi de son état-major, arrive sur le champ de manœuvre. Les tambours battent au champ. Le maréchal passe devant le front des troupes.

A deux heures et quart une salve d'artillerie se fait entendre. Le maréchal vient se placer avec son état-major en face de la tribune occupée par le président de l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif. Le défilé commence.

La tenue des troupes est superbe.

Lorsqu'un corps d'armée a défilé, le général qui le commande et son état-major s'avancent au grand trot vers le pavillon présidentiel et saluent de l'épée, pendant que le général commandant le corps d'armée dont le tour est venu de défiler va prendre place avec son état-major près du maréchal, duc de Magenta.

Le défilé de l'immense armée réunie dans la plaine de Longchamps n'a pas duré moins de trois heures et demie.

Les plus vives acclamations ont accueilli chaque régiment

à son passage devant les tribunes. Elles ont redoublé lorsqu'on a vu passer les glorieux soldats de l'armée de Metz. Les troupes avaient reçu l'ordre formel de ne proférer aucun cri. Elles ont gardé scrupuleusement le silence, dont la discipline fait un devoir au soldat sous les armes.

On demandait de tous côtés les troupes de la marine, qui ont pris une si glorieuse part à la double lutte que l'armée vient de soutenir. Nos marins ont été, depuis plus de quinze jours, dirigés sur les ports et n'ont pu prendre part à cette fête patriotique. Mais des salves d'artillerie ont été tirées par deux canonnières, la *Claymore* et le *Sabre*, mouillées dans la Seine, à quelques mètres en arrière des tribunes, et le brave amiral Pothuau pourra porter aux soldats de la flotte les témoignages d'ardente sympathie qu'on n'a cessé de lui prodiguer.

La grosse cavalerie vient de passer au grand trot, en faisant trembler le sol. Le duc de Magenta s'approche du pavillon. Le chef du pouvoir exécutif descend de la tribune pour aller à sa rencontre et presse la main de l'illustre maréchal en le félicitant avec effusion.

Les cris de : Vive M. Thiers! Vive Mac-Mahon! éclatent de toutes parts.

Lorsque le président du conseil est remonté dans le pavillon, les cris de : Vive M. Thiers! se font entendre avec une nouvelle force et se prolongent pendant plus de dix minutes. Le public abandonne les places qu'il occupait, se presse autour de la tribune du président, et fait retentir l'air de ses applaudissements et de ses bravos.

Les mêmes acclamations, poussées par une foule toujours grossissante, saluent M. Thiers au moment où il quitte la tribune. Elles suivent longtemps la voiture qui ramène à Versailles le chef du pouvoir exécutif de la République française.

Après avoir la veille demandé deux milliards à l'emprunt qui nous en avait offert cinq, nous montrions le lendemain à l'Europe une armée de cent mille hommes, pleine de vaillance, admirablement commandée, et qui venait de sauver la civilisation. La France, déshabituée du bonheur depuis les désastres accumulés sur elle par les fautes de l'Empire, commençait à se reconnaître et à se sentir.

Après ces détails officiels, nous résumerons nos impressions personnelles.

La gare Saint-Lazare, les bureaux d'omnibus étaient envahis par un public nombreux et empressé.

A partir de midi, la station des bateaux-omnibus, au quai des Tuileries, était encombrée. La foule, arrêtée sur le ponton, suivait le bas port, décrivait une courbe, s'étageait sur l'escalier et se terminait tout près du pont Royal.

On voulait voir la revue tant de fois remise, qui allait enfin avoir lieu par un temps admirable. Plusieurs bateaux faisaient le service des Tuileries à Longchamps. Les départs se succédaient à des intervalles très-rapprochés, la foule ne paraissait pas diminuer.

Le pyroscaphe descendait rapidement la Seine sans s'arrêter à aucune station. Au pont de Grenelle, on voyait sortir de l'eau la cheminée d'une chaloupe canonnière. Au viaduc d'Auteuil paraissaient les ravages de la guerre civile. Des parties entières des balustrades brisées par les obus; les bastions du Point-du-Jour démolis; c'est à peine si l'on distinguait la place des embrasures. A l'île Saint-Germain, les bâtiments des entre-

pôts encore troués. Sur la rive gauche de la Seine émergeant, au milieu des masses de verdure, des maisons détruites, et, couronnant le plateau, les ruines de ce qui fut le fort d'Issy.

Le parc du château de l'Épine abattu, ainsi l'avait voulu le génie militaire. Mais la nature, plus forte que l'homme, reprenait en partie ses droits. Des touffes de verdure couvraient la terre; encore quelques années, et ces brindilles seront des taillis épais.

De longues crevasses livides sillonnant le terrain en pente rappelaient les tranchées du siége. Creusées pour défendre aux Prussiens les approches de Paris, elles avaient servi aux fédérés et ensuite aux troupes du gouvernement lorsqu'elles eurent forcé les gardes nationaux à reculer.

Les villages d'Issy et des Moulineaux semblaient en ruine. Cependant les blessures se cicatrisaient, de larges taches blanches indiquaient la place où avaient frappé les obus.

Plus loin, Brimborion, écrêté pour l'établissement d'une redoute; puis les ruines de Saint-Cloud.

Sur la rive droite, la foule qui sortant de Paris à pied formait une immense procession dont la tête était au champ de courses.

Les bateaux s'arrêtaient en face de Longchamps. Des gardes du bois de Boulogne, armés de chassepots faisaient le service. Les curieux munis de cartes entraient dans l'enceinte; les moins favorisés se promenaient, s'asseyaient sur l'herbe et regardant les

députés et les ministres qui arrivaient et allaient prendre place aux tribunes.

Le ciel était pur, l'eau brillante, à peu de distance on entendait un bouillonnement : c'était la Seine qui fuyait à travers le barrage de Suresnes.

A deux heures précises, M. Thiers, se rappelant que l'exactitude est la politesse des rois, arrivait. Les pièces d'artillerie placées sur le bord de l'eau tonnaient; le maréchal de Mac-Mahon, suivi de son état-major, passait devant la tribune occupée par le chef du pouvoir exécutif et son ministère. Les deux autres pavillons, à droite et à gauche, étaient surmontés de nombreux drapeaux tricolores. On se montrait, au milieu des députés, les envoyés de l'empereur de Chine. M. le général Valentin, délégué à la préfecture de police, — comme le citoyen Rigault, — se montrait très-empressé près de ces mandarins et faisait avec eux assaut de politesses. Un de ces habitants de l'empire du Milieu fut un instant perdu dans la foule. Les vêtements de soie, et surtout un gigantesque chapeau ressemblant à une ombrelle, le firent retrouver. Un monsieur ayant à la boutonnière un nœud tricolore le conduisit aux banquettes réservées. Aussitôt toutes les lorgnettes de se braquer sur cet être exotique, on oublia un instant le défilé.

L'amiral Pothuau, ministre de la marine, était derrière le chef du pouvoir exécutif. On remarqua que les marins manquaient à la revue. Lorsque tout fut terminé, que le public eut repris le chemin de Paris,

on entendit bien des cris de : « Vive la France! » mais un seul de : « Vive la République! »

Les députés paraissaient enchantés. M. Bethmont disait que la journée lui donnait la plus entière confiance dans l'avenir du pays.

Les beaux jours du bois de Boulogne semblaient être revenus. Les allées étaient remplies de voitures et de promeneurs : les cascades lançaient leurs gerbes d'eau. Mais, en approchant des fortifications, on apercevait des souvenirs de la guerre : les arbres abattus; des gabions couvrant le sol, et au-dessus du grand lac on voyait les ruines d'une batterie.

Les belles grilles de la porte de l'Impératrice n'étaient pas encore remises en place, et l'avenue avait ses contre-allées détruites. Les soldats campaient sur le gazon; les barrières en bois avaient été brûlées. Mais sur la chaussée on voyait antant d'équipages que lorsqu'elle était le rendez-vous du beau monde de l'Empire.

Cette revue, qui terminait si dignement la grande et douloureuse campagne de Paris, offrit un spectacle plein d'une dignité rare. Le public savait que quelques mois auparavant l'empereur d'Allemagne avait assisté au même endroit à un défilé de ses troupes, et ce souvenir lui brisait le cœur autant que celui de l'épouvantable guerre civile terminée le 28 mai 1871.

